



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 6 mai 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.008 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1150706003

Adopter le « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 »

12.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154565005

Accorder un contrat à la firme Grouptech inc. pour la location de 12 bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, pour une durée de 3 ans avec options de prolongation, situés sur le site temporaire de la cour de services Le Sud-Ouest au 3552, Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 013 343,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-13723 (3 soumissionnaires)

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1156133002

Autoriser la prolongation de l'entente cadre collective conclue avec le Groupe Archambault inc., pour la fourniture de jeux vidéo, cd-roms, cd-audio, dvd films documentaires et de fiction - pour une période de douze (12) mois soit, du 27 août 2015 jusqu'au 26 août 2016, (Montant estimé pour la prolongation 551 364,86 \$, taxes incluses)

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1155318002

Conclure une entente cadre avec Presfab Rubtech inc., d'une durée de 60 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'anneaux de nivellement en caoutchouc recyclé - Appel d'offres public 15-14058 - (3 soumissionnaires) - (Montant estimé 203 591,64 \$ taxes incluses)

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1156135001

Résilier le contrat adjugé à Disproco Corporation Inc. (CE 13 1637) pour la fourniture de gants et mitaines pour le Service de police et pour d'autres employés de la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1155318003

Conclure avec Albert Viau Division de Emco Corporation une entente-cadre d'une durée de 60 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour la fourniture de poteaux d'incendie (borne-fontaines) - Appel d'offres public 15-13749 (5 soumissionnaires) (montant estimé : 1 849 039,45 \$)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.006 Contrat de construction

CM Verdun , Direction du développement du territoire des études techniques et des services aux entreprises - 1156459006

Accorder un contrat à Les pavages Chenail pour la réfection de la rue Woodland entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle - Dépense totale de 3 243 138,62 \$, taxes incluses (contrat: 3 148 678,27\$ + incidences : 94 460,35 \$) - Appel d'offres public S15-001 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.007 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1156310002

Accorder un contrat à Excavation Patrice Couture inc. pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 3 711 065 et 3 684 716 à 3 684 722 longeant l'avenue Durocher, dans le cadre du projet du Campus Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 567 001,95 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 1 352 001,95 + incidences 215 000,00 \$) - Appel d'offres public 221706 (13 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.008 Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1150649001

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe ABS pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier - Dépense de 227 144,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1580 (4 soumissionnaires)

20.009 Entente

CE Service du développement économique - 1151179001

Approuver deux projets d'ententes entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville établissant les modalités d'application des parties relativement au versement d'aides financières totalisant 1 989 777,22 \$ à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol

20.010 Immeuble - Acquisition

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144501009

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la société 9207-4046 Québec inc. un terrain, d'une superficie de 19,6 m² situé du côté nord de la rue Bellerive entre l'avenue Hector et la rue De Contrecoeur, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve à des fins de rue publique pour la somme de 3 650 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Inscrire le lot 5 089 677 du cadastre du Québec au registre du domaine public

20.011 Immeuble - Aliénation

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144396016

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie financière, à Mme Marie Yva Jean-François, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48e Avenue et la 47e Avenue, adjacent à la propriété sise au 13927, rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 779 du cadastre du Québec

20.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.013 Immeuble - Servitude

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141027005

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert une servitude réelle et perpétuelle, aux fins de l'établissement et du maintien d'un mur de soutènement, de Commerce d'automobiles GPA inc., dont l'emprise est située au sud-ouest du boulevard des Galeries d'Anjou, entre la rue de la Pléiade et le boulevard Métropolitain Est, dans l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie totale de 1 434,5 m², et ce, sans contrepartie financière

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

20.014 Immeuble - Servitude

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144962013

Approuver un projet d'acte par lequel la Société immobilière du Canada CLC limitée établit sur sa propriété constituée du lot 4 499 016 du cadastre du Québec, située entre les rues Richmond et du Séminaire, des servitudes réelles et perpétuelles d'aqueduc, de drainage et de non construction en faveur d'un immeuble de la Ville de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout, sans contrepartie financière

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.015 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1145066001

Accorder un soutien financier de 25 000 \$ au Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal pour la tenue de la première Biennale sur le développement social de Montréal, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2016) - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.016 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1150706004

Accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2015, à la Table de concertation des aîné-e-s de l'île de Montréal, pour la réalisation du projet Bulletins « Ensemble pour une île amie des aînés » - Approuver un projet de convention à cet effet

20.017 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique - 1155008002

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Carrefour jeunesse-emploi Montréal centre-ville pour le projet Roulo-Boulo, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec - Approuver un projet de convention à cet effet

20.018 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique - 1155008001

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Jeunes Pousses, pour le projet Maison de l'alimentation dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec - Approuver un projet de convention à cet effet

20.019 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique - 1156334002

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Relève créatrice sur écrans (RECRÉE), dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la conférence *Bientôt sur nos écrans* - Approuver un projet de convention à cet effet

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de la culture - 1150230002

Accepter la demande de l'arrondissement de LaSalle, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de négocier et conclure le contrat avec le lauréat du concours d'art public au parc des Rapides - Accorder un contrat de services artistiques à Jacques Bilodeau, artiste en arts visuels, et Claude Cormier + Associés inc., lauréats du concours, pour une somme maximale de 466 171, 08 \$, taxes incluses, pour la confection de plans et devis ainsi que pour la fabrication et l'installation des composantes artistiques du projet d'art public « Au grand dam » (titre provisoire) - Approuver un projet de convention à cette fin

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Le Sud-Ouest, Direction des travaux publics - 1154665002

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines pour le projet du 1830, rue Le Ber

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la mise en valeur du territoire - 1156202001

Approuver le règlement du concours du Prix du public Commerce Design Montréal 2015

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service du développement économique - 1151084002

Mandater le Service du développement économique afin qu'il négocie avec Organisation du Sommet mondial du design une entente de financement pour l'organisation du Sommet mondial du design 2017 / Autoriser un virement de 500 000 \$ de l'enveloppe réservée au PR@M-Innovation vers celle réservée au Projets structurants dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

30.005 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Service de police de Montréal, Direction des opérations - Activités de soutien - 1154472004

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat de regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) portant l'appellation "Gestionnaire de cartes de crédit (essence)" pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle FOSS CORP-RATE pour l'approvisionnement en carburant des véhicules du Service de police - Du 1er juin 2015 au 31 mai 2020 - Montant estimé de la dépense: 246 000 \$

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.006 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture, Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1150679010

Approuver la 4e partie de la programmation d'événements publics 2015 - Autoriser l'occupation du domaine public du 22 mai au 25 août 2015

30.007 Budget - Autorisation de dépense

CE Service de la culture - 1151608002

Autoriser une dépense de 47 470,81 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2015, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art

30.008 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1152699001

Autoriser un virement budgétaire de 160 000 \$, pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes d'administration vers la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, voirie et transports afin de financer la création de 3 postes temporaires d'agent de liaison - Info-travaux (col blancs 721740) à la section Info-travaux (CO 111601)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.009 Délivrance de permis

CM Ahuntsic-Cartierville, Direction du développement du territoire - 1154197003

Rendre une décision quant à l'adoption d'une demande de permis de démolition pour le bâtiment situé au 2124 Gouin Est, - Lot 1 741 889 du cadastre du Québec

30.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.011 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.012 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1151543002

Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2015 (14-044 - Article 31), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal (FADOQ-Mtl), d'une valeur de 5 202,60 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre de la 18e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 11, 12 et 15 mai 2015

40.002 Règlement - Avis de motion

CM Saint-Léonard, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1151462004

Adopter le projet de règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard, en remplacement de certaines dispositions du Règlement de lotissement, numéros 1885 et du Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065)

40.003 Règlement - Avis de motion

CM Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1156860003

Adopter le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest de manière à inscrire l'immeuble situé au 625, rue Fortune (Grace Church) sous la rubrique "Édifices à vocation sociale ou communautaire" de la liste des immeubles d'intérêt patrimonial, plutôt que sous la rubrique "Lieux de culte"

40.004 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1156767003

Attribuer le toponyme « rue Jeanne-Le Moyne » au lot 5 442 117 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Verdun

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service des ressources humaines , Direction santé_mieux-être et développement -
1154346001

Dépôt des rapports d'activités 2014 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE) pour le volet individuel et pour le volet soutien à la gestion

Compétence d'agglomération : Acte mixte

60.002 Dépôt

CM Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil - 1150148002

Prendre connaissance du rapport 2014 du conseiller à l'éthique de la Ville de Montréal

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	28
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	14
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	6

CE : 12.001
2015/05/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2015/05/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003

2015/05/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2015/05/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.005
2015/05/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.006
2015/05/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.007
2015/05/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1150706003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 »

Il est recommandé :

- d'approuver, tel que soumis, le « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 ».

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-27 18:21

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150706003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 »

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2010, la Ville de Montréal signait une entente avec le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) afin de réaliser la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA), se doter d'un plan d'action en faveur des aînés de la ville et répondre adéquatement aux besoins exprimés par ces derniers.

L'ancienne Direction de la diversité sociale (DDS), qui avait été mandatée pour réaliser le plan d'action, a sollicité la participation et la collaboration des directions centrales, des arrondissements, des élus locaux et des organismes partenaires attentifs à la cause des aînés.

Dans le cadre de cette démarche, un portrait bilan des services offerts aux aînés a d'abord été dressé. Quatre forums visant à préciser les enjeux et les attentes des aînés ont ensuite été tenus en février 2012. Le projet de Plan d'action a été soumis en assemblée publique le 12 juin de la même année. À la suite de bonifications, en réponse aux commentaires obtenus, il a été adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 24 septembre 2012. Depuis l'adoption de ce Plan d'action, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dispose d'un montant au Programme triennal d'immobilisation (PTI) afin de réaliser des projets visant l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0203 - 26 mars 2015

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes aînées », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CM15 0359 - 23 mars 2015

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$, pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes aînées », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CM12 0850 - 24 septembre 2012

Adopter un projet de Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) / Mandater la Direction de la diversité sociale pour réaliser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015

DESCRIPTION

L'objectif du présent dossier est l'adoption, par le comité exécutif, du « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 » et ce, afin d'encadrer les dépenses budgétaires reliées à la réalisation de projets en arrondissements et dans les services centraux qui visent l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées.

Le SDSS agira à titre de gestionnaire de ce programme et aura notamment comme responsabilités la mise en application et la gestion du programme. Il devra également s'assurer du respect des orientations de celui-ci.

Les arrondissements et services centraux seront invités à soumettre au SDSS leurs demandes pour des projets visant l'amélioration de la qualité de vie des aînés. L'évaluation des besoins permettra de déterminer les projets les plus appropriés. Ces derniers devront faire l'objet d'une résolution du conseil d'arrondissement ou d'une décision de la direction du service central concerné indiquant la nature du projet.

Ces projets devront aussi s'inscrire dans l'un des sept engagements du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 », soit :

- Contribuer à faire de Montréal une ville sécuritaire pour les aînés;
- Aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés;
- Améliorer les conditions d'habitation des aînés pour leur permettre de vivre chez soi le plus longtemps possible;
- Faciliter les déplacements des aînés dans la ville;
- Améliorer l'accessibilité à l'information;
- Offrir aux aînés un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté;
- Accroître les occasions pour les aînés de se faire entendre.

La réalisation des projets sera sous la responsabilité des arrondissements ou des services centraux responsables des projets. À titre de gestionnaires, ceux-ci s'assureront notamment de la planification, de la coordination, du contrôle et du suivi de chacune des activités nécessaires à leur réalisation.

JUSTIFICATION

Le vieillissement de la population représente un défi majeur pour l'ensemble des institutions et des gouvernements actuels. Les plus récentes données, soit celles du recensement de 2011, indiquent que près de 24 % des personnes âgées du Québec habitent l'île de Montréal.

Au nombre de 250 335 sur une population totale de 1,65 millions de citoyens, les personnes âgées représentent près de 16 % de la population montréalaise. Et d'ici 2026, la proportion augmentera à plus de 21 %, ce qui veut donc dire qu'une personne sur 5 habitant l'île de Montréal sera âgée. Dans ce contexte, des investissements deviennent nécessaires afin de s'assurer que la Ville mette à leur disposition des infrastructures permettant d'améliorer leurs conditions de vie et, par le fait même, leur offrir un milieu de vie propice au vieillissement actif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le SDSS dispose d'un budget d'infrastructures de 2 M\$ par année, sous réserve des budgets adoptés par le conseil municipal, pour les années 2015, 2016 et 2017. Ce budget permettra de réaliser des projets visant à améliorer les conditions de vie des personnes âgées, dont 1,5 M\$ provient de la Ville Centre et 500 000 \$, de l'agglomération.

L'enveloppe annuelle de 2 M\$ par année est réservée tant aux projets en arrondissement (1,5 M\$) qu'à ceux portés par les services centraux (500 000 \$). L'aide financière par projet correspond à 100 % des coûts admissibles. Toutefois, le soutien financier accordé par projet ne peut excéder 200 000 \$ dans le cas d'un projet d'arrondissement et 500 000 \$ dans le cas d'un projet porté par un service central.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les actions visant l'inclusion des personnes âgées s'inscrivent dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'action 36 où la Ville s'engage à être équitable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce programme permettra à la Ville de réaliser des projets mieux adaptés aux besoins des personnes âgées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2015 Présentation du dossier au comité exécutif pour adoption

Mai 2015 Lancement de l'appel de projets auprès des arrondissements et des services centraux

Juin 2015 Analyse des projets par le SDSS

Juin 2015 Approbation des projets par le comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole CHOUINARD
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-03-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-04-16

CE : 12.009
2015/05/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1154565005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Grouptech inc. pour la location de douze bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site temporaire de la cour de services Le Sud-Ouest au 3552, Saint-Patrick, pour l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 1 013 343,66 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 15-13723 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 013 343,66 \$, taxes incluses, pour la location de douze bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, pour une période de 36 mois avec options de prolongation, à compter du 1^{er} novembre 2015 situés sur le site temporaire de la cour de services Le Sud-Ouest au 3552, Saint-Patrick, pour les besoins de l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Grouptech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 969 285,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13723 pour un montant de 881 168,40 \$, plus un montant de 88 116,84 \$ (contingences);
3. d'approuver le bail avec la firme Groupetech inc.
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-17 14:53

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154565005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Grouptech inc. pour la location de douze bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site temporaire de la cour de services Le Sud-Ouest au 3552, Saint-Patrick, pour l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 1 013 343,66 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 15-13723 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du réaménagement du complexe Turcot, l'actuelle cour de services Le Sud-Ouest (sise au 5380, rue Eadie) doit être relocalisée sur un nouveau site actuellement à l'étude, le 6000, rue Notre-Dame Ouest. Afin de se conformer aux exigences du ministère des Transports (le « MTQ »), le site actuel sur la rue Eadie doit être libéré par la Ville au plus tard le 31 décembre 2015.

L'échéancier du MTQ ne pouvant souffrir d'aucun retard, un scénario de relocalisation temporaire des activités de la cour de services a été développé. Ce scénario prévoit la location temporaire de douze bâtiments modulaires situés au 3552, rue Saint-Patrick pour y loger les employés de la cour de services. Ce site a été sélectionné car un bâtiment déjà existant à cette adresse pourra servir de garage et d'atelier pour les mêmes employés. Par la suite, les activités de voirie seront relocalisées de façon permanente au 6000, rue Notre-Dame Ouest.

Les besoins de cette relocalisation temporaire ont été évalués selon les critères suivants : offrir les services essentiels au bon fonctionnement de la cour de services; identifier une solution optimale quant aux coûts et éviter toutes interruptions aux services offerts aux citoyens de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Le Service de la gestion et planification immobilière (le « SGPI ») a reçu le mandat de procéder à un appel d'offres public pour faire installer des modulaires à l'automne 2015 afin que le site actuel soit libéré avant la fin de l'année 2015.

L'appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le journal La Presse le 21 janvier 2015. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 18 février 2015. Sept addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres. Ces addendas portaient principalement sur des modifications apportées au devis technique.

Les visites étant facultatives, il n'y a eu aucune visite d'organisée.

La durée de validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 1009 - 18 juin 2014 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Archipel Architecture inc., CBA Experts-Conseils inc., SDK et associés et Marchand Houle et associées, dans le cadre du projet de relocalisation temporaire de la cour de services Le Sud-Ouest.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat de livraison, d'installation et de location de bâtiments modulaires préfabriqués temporaires à la firme Groupetech inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme. Les douze bâtiments modulaires temporaires seront installés sur un site temporaire appartenant à la Ville de Montréal, situé au 3552, rue Saint-Patrick pour une superficie totale de 8 463 pi². Le terme de la location est de 36 mois, soit du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2018. Le contrat de location prévoit deux options de prolongation.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres public, neuf firmes ont pris possession du cahier des charges. Seulement trois firmes ont déposé leurs offres : l'un d'eux est non-conforme car il a omis de fournir sa lettre d'engagement, ce qui invalide son cautionnement de soumission. Les deux autres sont conformes et répondent aux exigences du devis technique inclus dans le cahier des charges.

Soumissions conformes	Total
Groupetech	881 168,40 \$
RCM Modulaire	1 347 465,61 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$)	813 581,50 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	1 114 317,01 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)	26,46 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	466 297,21 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	52,92 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	67 586,90 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	8,31 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	466 297,21 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	52,92 %

Le coût de la plus basse soumission est supérieur à l'estimation interne.

L'analyse des soumissions faite par le Service de l'approvisionnement démontre que Groupetech inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Le Service de l'approvisionnement

recommande l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation dans l'intervention du Service de l'approvisionnement).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer se détaille comme suit:

	Loyer annuel 2015 (2 mois)	Loyer annuel 2016 (12 mois)	Loyer annuel 2017 (12 mois)	Loyer annuel 2018 (10 mois)	Coût total du loyer pour 36 mois
Loyer mensuel brut	17 816,67 \$/mois	17 816,67 \$/mois	17 816,67 \$/mois	17 816,67 \$/mois	
Nombre de mois	2	12	12	10	
Loyer brut	35 633,33 \$	213 800,00 \$	213 800,00 \$	178 166,67 \$	
TPS - 5 %	1 781,67 \$	10 690,00 \$	10 690,00 \$	8 908,33 \$	
TVQ - 9,975 %	3 554,43 \$	21 326,55 \$	21 326,55 \$	17 772,13 \$	
Loyer total	40 969,43 \$	245 816,55 \$	245 816,55 \$	204 847,13 \$	737 449,65 \$
Ristourne de TPS	1 781,67 \$	10 690,00 \$	10 690,00 \$	8 908,33 \$	
Ristourne de TVQ	1 777,21 \$	10 663,28 \$	10 663,28 \$	8 886,06 \$	
Loyer net annuel	37 410,55 \$	224 463,28 \$	224 463,28 \$	187 052,73 \$	

Le loyer mensuel brut est payable le premier jour de chaque mois et il inclut tous les frais de démantèlement du complexe modulaire à la fin du contrat.

	2015
Aménagement intérieur, livraison et installation du complexe modulaire	125 000,00 \$
TPS	6 250,00 \$
TVQ	<u>12 468,75 \$</u>
Total	143 718,75 \$
Recouvrement TPS	6 250,00 \$
Recouvrement TVQ	6 234,38 \$
Total net	131 234,37 \$

Le montant total du contrat à accorder au plus bas soumissionnaire est de 881 168,40 \$ + 88 116,84 \$ en contingences (10%) pour un montant total de 969 285,24 \$ incluant les taxes.

De plus, un montant de 44 058,42 \$ taxes incluses est prévu pour les incidences (5 %). Les incidences sont prévues pour les services de télécommunication (Télus), le déménagement, et, si requis, les frais de raccordement des services électriques et d'aqueduc.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat n'est pas en lien avec la Politique de développement durable. Toutefois, il est demandé dans les documents d'appel d'offres que l'adjudicataire fasse la gestion des déchets de construction s'il y a lieu.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'approbation du contrat soit refusée, le SGPI ne pourra pas reloger les employés de la cour de services Le Sud-Ouest avant la date butoir exigée par le MTQ.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée en regard de ce projet de relocalisation temporaire de la cour de services par l'arrondissement du Sud-Ouest, en collaboration avec le SGPI.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'octroi du contrat est prévu pour le conseil municipal du 25 mai 2015.
La livraison des bâtiments modulaires est prévue pour le 1^{er} novembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Véronique ROUSSIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-25

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur de direction

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur de service

Approuvé le : 2015-04-16

Approuvé le : 2015-04-17



Dossier # : 1156133002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de l'entente cadre collective conclue avec le Groupe Archambault inc., pour la fourniture de jeux vidéo, cd-roms, cd-audio, dvd films documentaires et de fiction – pour une période de douze (12) mois soit, du 27 août 2015 jusqu'au 26 août 2016, (Montant estimé pour la prolongation 551 364.86 \$, taxes incluses).

Il est recommandé:

D'accorder au Groupe Archambault inc., la prolongation de l'entente-cadre pour une période de douze (12) mois, pour la fourniture de jeux vidéo, cd-roms, cd-audio, dvd films documentaires et de fiction pour le compte des bibliothèques de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 12-12045.

D'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-21 10:54

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Service de l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156133002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de l'entente cadre collective conclue avec le Groupe Archambault inc., pour la fourniture de jeux vidéo, cd-roms, cd-audio, dvd films documentaires et de fiction – pour une période de douze (12) mois soit, du 27 août 2015 jusqu'au 26 août 2016, (Montant estimé pour la prolongation 551 364.86 \$, taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des bibliothèques - Division des activités regroupées - Secteur des acquisitions requiert l'achat de Jeux vidéo, CD Audio, CD Roms, DVD Roms et DVD Films documentaires et de fiction pour le compte des bibliothèques de la Ville de Montréal. L'entente cadre présente, comble les besoins pour ces articles. Ces marchandises sont requises afin de compléter et de bonifier les collections des bibliothèques de la Ville de Montréal.

L'entente d'approvisionnement actuelle, d'une durée initiale de trente-six (36) suite à l'appel d'offres 12-12045, arrivera à échéance le 26 août 2015. Cet appel d'offres incluait une clause permettant à la Ville d'étendre la validité de l'entente pour une période de douze (12) mois supplémentaire. Dans le cadre de ce sommaire décisionnel, nous désirons nous prévaloir de cette période de prolongation de douze (12) mois. Ainsi, la prolongation sera effective à partir du 27 août 2015 pour se terminer le 26 août 2016.

Le Groupe Archambault inc. a confirmé son intérêt par écrit, la lettre se retrouvant en pièces jointes.

Le présent dossier a pour objet de recommander de se prévaloir de cette option aux mêmes termes et conditions pour une période de douze (12) mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0718 - 20 août 2012, Conclure avec le Groupe Archambault inc., une entente cadre d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture de jeux vidéo, cd-roms, cd-audio, dvd films documentaires et de fiction - Appel d'offres public 12-12045 (1 soumissionnaire)(montant estimé de l'entente 2 100 000.00 \$)

CM11 0616 - 22 août 2011 - Autoriser la prolongation de l'entente cadre conclue avec le Groupe Archambault inc. pour la fourniture de CD-Roms, DVD-Roms, CD-Audio, DVD-Films documentaires et de fiction, pour une période de 12 mois, du 27 août 2011 au 26 août 2012.

CM08 0614 - 25 août 2008 - Conclure avec le Groupe Archambault Inc. une entente cadre pour la fourniture de CD-Roms, DVD-Roms, CD-Audio, DVD-Films documentaires et de

fiction pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date de son émission, suite à l'appel d'offres public #08-10701 (3 soum.).

DG071558002 - 9 janvier 2008 - Octroi de l'entente précédente pour la fourniture de CD-Audio pour une période n'excédant pas trois (3) mois.

DG071558003 - 9 janvier 2008 - Octroi de l'entente précédente pour la fourniture de DVD-Films documentaires et de fiction pour une période n'excédant pas trois (3) mois.

CE06 0985 - 14 juin 2006 - Autorisation de bonifier les collections audiovisuels des bibliothèques de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Prolongation de l'entente pour la fourniture de jeux vidéo, cd-roms, cd-audio, dvd films documentaires et de fiction – pour une période de douze (12) mois soit, du 27 août 2015 jusqu'au 26 août 2016. Cette prolongation permettra de répondre aux besoins pour le compte des bibliothèques de la Ville de Montréal par l'entremise de la Direction des bibliothèques - Division des activités regroupées aux mêmes termes et conditions de l'appel d'offres 12-12045.

JUSTIFICATION

Le renouvellement de cette entente permettra à la Ville de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres. la prolongation de l'entente permettra au Service de l'approvisionnement conjointement avec la Direction des bibliothèques - Division des activités regroupées de compléter la stratégie d'approvisionnement pour la prochaine sollicitation du marché en 2016.

En effet, certaines mesures du plan d'action, à identifier et à mettre en œuvre par la suite, pourraient au cours de la prochaine année regrouper davantage de besoins pour les bibliothèques de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En référence à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction des bibliothèques - Division des activités regroupées - Secteur des acquisitions a effectué une estimation selon l'historique de consommation des trois dernières années.

Année	Dépense Division des activités regroupées	Arrondissements	Total
2012	500 120,84 \$	5 872,90 \$	505 993,74 \$
2013	489 118,89 \$	10 106,73 \$	499 225,62 \$
2014	416 336,51 \$	17 100,00 \$	433 436,51 \$
2015	69 295,42 \$	---	69 295,42 \$
Total	1 474 871,66 \$	33 079,63 \$	1 507 951,29 \$
Moyenne annuelle (2012 à 2014)			479 551,96 \$
TPS			23 977,60 \$
TVQ			47 835,31 \$
Montant total taxes incluses			551 364,86 \$

Il s'agit d'une prolongation d'entente cadre sans imputation budgétaire valide pour une période de douze (12) mois. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure

des besoins. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit. Les dépenses de consommation seront imputées aux unités.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non renouvellement de l'entente alourdirait le processus d'approvisionnement de façon majeure, des appels d'offres pour la fourniture d'articles devront être lancés; dans ce contexte, il en découlera:

- perte d'économies sur volume d'achat;
- augmentation du temps de recherche pour des appels d'offres ponctuels et sur les produits.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux arrondissements et services corporatifs pour les informer de la prolongation de ces ententes

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La prolongation sera effective à partir du 27 août 2015 pour se terminer le 26 août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la culture , Direction associée Bibliothèques (Michel CLAVEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Badre Eddine SAKHI
Agent d'approvisionnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-31

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-04-01



Dossier # : 1155318002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Presfab Rubtech inc. une entente-cadre d'une durée de soixante (60) mois avec une option de prolongation de douze (12) mois pour la fourniture d'anneaux de nivellement en caoutchouc recyclé - Appel d'offres public 15-14058 - (3 soum.) - (Montant estimé 203 591,64\$ taxes incluses)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de soixante (60) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande d'anneaux de nivellement en caoutchouc recyclé ;
2. d'accorder à **Presfab Rubtech inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14058 ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-22 13:57

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1155318002**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Presfab Rubtech inc. une entente-cadre d'une durée de soixante (60) mois avec une option de prolongation de douze (12) mois pour la fourniture d'anneaux de nivellement en caoutchouc recyclé - Appel d'offres public 15-14058 - (3 soum.) - (Montant estimé 203 591,64\$ taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier est pour l'octroi d'une entente-cadre collective pour l'approvisionnement d'anneaux de nivellement en caoutchouc recyclé tenues en inventaire dans les différents magasins et dépôts de la Ville de Montréal. Cette entente-cadre fait partie d'un portefeuille d'ententes gérées par le Service de l'approvisionnement. L'octroi est effectué au plus bas soumissionnaire conforme. Par le biais de cette entente-cadre, ces articles seront accessibles à l'ensemble des arrondissements et aux services corporatifs de la Ville. Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

L'appel d'offres a été publié le 16 février 2015 sur le site SÉAO et l'avis de publication a été publié dans le quotidien La Presse.

L'appel d'offres a été sur le marché pour une période de dix-sept (17) jours.

Total des consommations de l'entente précédente: consommation de 116 469,00\$ sur une entente de 235 473\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 0285 – 10 Mars 2010 – Conclure une entente-cadre avec la firme Presfab Rubtech inc., pour d'une durée de 60 mois, pour la fourniture d'anneaux de nivellement en caoutchouc recyclé. Appel d'offres public 09-11114 - (Montant estimé : 235 473\$) (3 soum.)

CE04 1701 – 1 septembre 2004 - Octroyer un contrat (60 mois) à St-Germain Égouts et Aqueduc inc. pour la fourniture sur demande, d'anneaux de nivellement en caoutchouc recyclé pour aqueduc et égout. Appel d'offres public 04 8091 – (Montant estimé : 416 265,07\$) (3 soum.).

DESCRIPTION

La fourniture, sur demande, d'anneaux de nivellement en caoutchouc pour aqueduc et égout pour une période de soixante (60) mois avec une possibilité de prolongation de douze

(12) mois. Les magasins et dépôts de la Ville pourront s'approvisionner directement chez le fournisseur en utilisant les prix unitaires soumis. Ces articles sont requises par les équipes d'entretien (travaux publics) pour effectuer des travaux de réparation et de maintenance sur le réseau.

Puisque l'appel d'offres demandait des produits standards du marché, le Service de l'approvisionnement a effectué une étude technique des soumissions dans le but de s'assurer que les produits répondent aux normes exigées.

L'appel d'offres a été élaboré en collaboration avec la Division logistique du Service de l'approvisionnement. Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville. Les prévisions sont fournies à titre indicatif seulement et n'engagent aucunement la Ville à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des interventions à effectuer sur le réseau.

JUSTIFICATION

La conclusion de l'entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement, assurer un niveau de qualité des fournitures. Elle permet aussi de constituer des volumes économiques profitables pour la Ville.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation de la dépense de 192 584,07\$, taxes incluses. Cette estimation est basée sur le prix payé en 2012 indexé de 2% par année pour la période 2012-2015. Un écart de 5.72% a été constaté entre l'estimé et l'offre du plus bas soumissionnaire conforme. Deux raisons principales expliquent cet écart: La fermeture des dépôts à pneu au cours du dernier contrat a eu un impact sur la disponibilité de la matière première qui s'est traduite par une augmentation du prix de ces produits. De plus, en l'absence d'un indice fiable qui peut représenter l'évolution des prix de la granule de recyclé à travers des années, le Service de l'approvisionnement s'est basé sur l'historique des prix pour déterminer l'indexation.

Donc, il s'agit d'une sous-estimation du taux d'évolution des prix.

Soumissions conformes	Total
Presfab Rubtech inc.	203 591,64 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	217 083,73 \$
L'Écuyer et fils Ltée	250 087,59 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$) :	192 584,07 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	223 587,65 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	9,82%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	46 495,95 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	22,84%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)	11 007,57 \$

(la plus basse conforme - estimation)	
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	5,72%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	13 492,09 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	6,63%

Des vérifications au "Registre des personnes non admissibles aux contrats publics" ont été effectuées par le Service de l'approvisionnement et le plus bas soumissionnaire conforme ne fait pas partie de cette liste.

Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no: 15-14058

Titre : Fourniture d'anneaux de nivellement en caoutchouc recyclé

Date de lancement : 16 février 2015

Date d'ouverture: 4 mars 2015

Addenda : aucun

Preneurs du cahier des charges (5) :

Highway Rubber (Presfab Rubtech inc.)
L'Écuyer et Fils Ltée
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.
Réal Huot inc.
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.

Soumissionnaires (3) :

Presfab Rubtech inc.
L'Écuyer et Fils Ltée
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.

Analyse des soumissions

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats).

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué au plus bas soumissionnaire conforme.

L'offre de Presfab Rubtech inc. est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

Tableau de prix: (voir pièces jointes)

Remarque:

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Montant estimé:

177 074,70\$ + 8 853,74\$(TPS) + 17 663,20\$ (TVQ) = 203 591,64\$

Adjudicataire recommandé:

D'accorder à Presfab Rubtech inc., pour la période de soixante (60) mois avec une possibilité de renouvellement de 1 an, le contrat pour la fourniture d'anneaux de nivellement en caoutchouc recyclé au montant approximatif de 203 591,64\$ (taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire, les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les anneaux de nivellement sont entièrement fabriqués à partir de caoutchouc recyclé (ex : flanc de pneu).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle. De plus, en laissant le soin à chaque utilisateur de procéder à leurs achats, la sécurité du réseau pourrait être compromise (ex: pièces qui ne répondent pas aux normes de la Ville ou à la réglementation en vigueur).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente et les modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre auprès de l'adjudicataire à la suite de l'approbation de la présente résolution.

Début du contrat: avril 2015

Fin du contrat : avril 2020

Prolongation possible : douze (12) mois, avril 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique ROUSSIN
Agente d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-01

El Mostafa RAKIBE
Chef de section, acquisition biens et services

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-04-07



Dossier # : 1156135001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat adjudgé à Disproco Corporation Inc. (Résolution CE 13 1637) pour la fourniture de gants et mitaines pour le Service de police et pour d' autres employés de la Ville de Montréal.

Autoriser la résiliation du contrat adjudgé à Disproco Corporation Inc. (Résolution CE 13 1637) pour la fourniture de gants et mitaines pour le Service de police et pour d'autres employés de la Ville de Montréal.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-22 14:02

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156135001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat adjugé à Disproco Corporation Inc. (Résolution CE 13 1637) pour la fourniture de gants et mitaines pour le Service de police et pour d' autres employés de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le 3 juillet 2013, la Direction de l'Approvisionnement a lancé sur le marché l'appel d'offres public 13-12536, pour l'acquisition de gants et mitaines pour le Service de police de la Ville de Montréal. La durée prévue du contrat est de trente-six (36) mois avec une possibilité de prolongation de vingt-quatre (24) mois. Pour l'attribution du contrat, la Ville s'est assurée de la conformité de la soumission et a octroyé le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme, la compagnie Disproco Corporation Inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1637 en date du 23 octobre 2013 (1136135009) - Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois pour la fourniture des gants et mitaines pour le personnel du Service de police et pour les autres employés de la Ville de Montréal - Appel d'offres numéro 13-12536 (Montant octroyé: 207193.34 \$.

DESCRIPTION

Le contrat a été octroyé le 23 octobre 2013.

Selon l'article 11 des Clauses administratives particulières, l'adjudicataire doit fournir un échantillon préproduction pour l'autorisation avant le lancement de la production.

- 2013 – 12 – 10 Date limite indiquée à l'adjudicataire pour la fourniture de l'échantillon préproduction.
- 2013 – 12 – 17 Échantillon préproduction est reçu et approuvé. On demande la confection d'un sizing kit.
- 2014 – 02 – 26 Réception du sizing kit. Celui-ci est non conforme, on demande au fournisseur la correction des produits.
- Du 26 février au 18 août, plusieurs corrections ont été demandées au fournisseur.
- 2014 – 08 – 18 Autorisation du lancement de la production.

- 2014 – 12 – 03 Avis du fournisseur que son sous-traitant ne fabrique plus de gants.
- 2014 – 12 – 09 Réception d'un nouvel échantillon pour approbation. Il est encore une fois non conforme.

Depuis ce temps, pour pallier au besoin du Service de police de la Ville de Montréal, nous avons conclu un contrat de gré à gré avec un autre fournisseur de gants.

Actuellement, la compagnie Disproco est incapable d'honorer le contrat qui lui a été confié par la Ville pour la fourniture de gants et mitaines de différents modèles.

JUSTIFICATION

L'article 10.1 des Clauses administratives générales de l'appel d'offres stipule que : *L'adjudicataire est en défaut s'il ne respecte pas l'une quelconque de ses obligations en vertu du présent appel d'offres.*

Article 11.1 des Clauses administratives générales de l'appel d'offres stipule que: *Dans le cas mentionné à l'article 10.1.1, la Ville avise l'adjudicataire de son défaut et lui donne l'ordre d'y remédier dans le délai qu'il lui indique. Si, à l'échéance du délai indiqué dans l'avis, l'adjudicataire n'a pas remédié à ses défauts, la Ville peut sans préjudice de ses autres droits et recours, résilier le contrat.*

Article 11.3 des Clauses administratives générales de l'appel d'offres stipule que : *La Ville peut en tout temps, à sa discrétion, sur avis écrit de dix (10) jours à l'adjudicataire, résilier le contrat en acquittant le prix des biens déjà livrés et acceptés ou des services rendus à la satisfaction du Directeur. L'adjudicataire renonce à exercer tout recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ou pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La résiliation du contrat se fera sans pénalité pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La résiliation de ce contrat permettra l'octroi d'un nouveau contrat qui répondra aux besoins de la Ville en ce qui concerne l'approvisionnement en gants et mitaines.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La résolution du comité exécutif sera communiquée au fournisseur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-20

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-04-21



Dossier # : 1155318003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Albert Viau Division de Emco Corporation (1 849 039,45\$) une entente-cadre d'une durée de soixante (60) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois pour la fourniture de poteaux d'incendie - Appel d'offres public 15-13749 (5 soum.)

de conclure une entente-cadre, d'une durée de soixante (60) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande de poteaux d'incendie ;

1. d'accorder à **Albert Viau Division de Emco Corporation**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13749;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-27 10:26

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155318003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Albert Viau Division de Emco Corporation (1 849 039,45\$) une entente-cadre d'une durée de soixante (60) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois pour la fourniture de poteaux d'incendie - Appel d'offres public 15-13749 (5 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'octroi d'une entente-cadre collective pour l'approvisionnement de poteaux d'incendie tenus en inventaire dans les différents magasins et dépôts de la Ville de Montréal. Cette entente-cadre fait partie d'un portefeuille d'ententes gérées par le Service de l'approvisionnement. L'octroi est effectué au plus bas soumissionnaire conforme. Par le biais de cette entente-cadre, ces articles seront accessibles à l'ensemble des arrondissements et aux services corporatifs de la Ville.

Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

L'appel d'offres a été publié le 18 mars 2015 sur le site SÉAO et l'avis de publication a été publié dans le quotidien La Presse.

L'appel d'offres a été sur le marché pour une période de trente et un (31) jours.

La consommation totale sur l'entente précédente était de l'ordre de 1 236 660,86\$ (environ 79%).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0393 – 24 septembre 2009 – Conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 60 mois avec la firme Albert Viau div. Emco Corp., pour d'une durée de 60 mois, pour la fourniture sur demande de poteaux d'incendie. Appel d'offres public 09-11113 - (Montant estimé : 1 558 916,62\$) (5 soum.)

CE04 0908 – 12 mai 2004 - Octroyer un contrat (60 mois) à Albert Viau div. Emco Corp. pour la fourniture sur demande, de poteaux d'incendie (borne-fontaines). Appel d'offres public 04 8007 – (Montant estimé : 859 696,85\$) (4 soum.)

DESCRIPTION

Les poteaux d'incendie sont requis par les équipes d'entretien (travaux publics) pour effectuer des travaux de réparation et de maintenance sur le réseau. Le présent dossier vise la fourniture, sur demande, de ces articles pour une période de soixante (60) mois avec une possibilité de prolongation de douze (12) mois. Les magasins et dépôts de la Ville pourront s'approvisionner directement chez le fournisseur en utilisant les prix unitaires soumis. L'appel d'offres a été élaboré en collaboration avec le Service de l'eau et le Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Les prévisions utilisées sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville. Les prévisions sont fournies à titre indicatif seulement et n'engagent aucunement la Ville à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des interventions à effectuer sur le réseau.

JUSTIFICATION

La conclusion de l'entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement, assurer un niveau de qualité des fournitures. Elle permet aussi de constituer des volumes économiques profitables pour la Ville.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation de la dépense de 2 127 621,00\$, taxes incluses. Cette estimation est basée sur les prix moyens payés en 2014 par trois villes canadiennes de volume similaire, soit Toronto, Québec et Montréal majoré de 2.49% (IPPI). Un écart de -13,09% a été constaté entre l'estimation et l'offre du plus bas soumissionnaire conforme. Cet écart est expliqué principalement par la démarche prise par le comité de travail (table de concertation) et les efforts qui ont été déployés pour revoir le devis technique de 2009 et réviser les exigences techniques afin de stimuler la compétition.

Soumissions conformes	Total
Albert Viau Division de Emco Corporation	1 849 039,45 \$
Réal Huot inc.	1 902 783,19 \$
Aqua-Mécanique inc.	2 491 065,60 \$
Wolseley Canada inc.	2 551 893,12 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	2 572 881,81 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$) :	2 127 621,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	2 273 532,63 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	22,96%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	723 842,36 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	39,15%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(278 581,55 \$)

Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	-13,09%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	53 743,74 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	2,91%

Des vérifications au "Registre des personnes non admissibles aux contrats publics" ont été effectuées par le Service de l'approvisionnement et le plus bas soumissionnaire conforme ne fait pas partie de cette liste.

Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no: 15-13749

Titre : Fourniture de poteaux d'incendie pour une période de soixante (60) mois

Date de lancement : 18 mars 2015

Date d'ouverture initiale (avant report) : 8 avril 2015

Date d'ouverture officielle: 20 avril 2015

Addenda (5) : 20 mars 2015 précisions d'ordre technique

1 avril 2015, précisions d'ordre technique

2 avril 2015, annonce d'un report de date

8 avril 2015, report de date

16 avril 2015, précisions d'ordre technique

Preneurs du cahier des charges (6) :

Albert Viau Division de Emco Corporation

Aqua-Mécanique inc.

Mueller Canada

Réal Huot inc.

St-Germain Égouts et Aqueducs inc.

Wolseley Canada inc.

Soumissionnaires (5) :

Albert Viau Division de Emco Corporation

Réal Huot inc.

Aqua-Mécanique inc.

Wolseley Canada inc.

St-Germain Égouts et Aqueducs inc.

Analyse des soumissions

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats).

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué au plus bas

soumissionnaire conforme.

L'offre de Albert Viau Division de Emco Corporation est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

Tableau de prix: (voir pièces jointes)

Remarque:

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Montant estimé:

1 608 210,00\$ + 80 410,50\$(TPS) + 160 418,95\$ (TVQ) = 1 849 039,45\$

Adjudicataire recommandé:

D'accorder à Albert Viau Division de Emco Corporation, pour la période de soixante (60) mois avec une possibilité de renouvellement de 1 an, le contrat pour la fourniture de poteaux d'incendie pour une période de soixante (60) mois au montant approximatif de 1 849 039,45\$ (taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire, les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle. De plus, en laissant le soin à chaque utilisateur de procéder à leurs achats, la sécurité du réseau pourrait être compromise (ex: pièces qui ne répondent pas aux normes de la Ville ou à la réglementation en vigueur).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente et les modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre auprès de l'adjudicataire à la suite de l'approbation de la présente résolution.

Début du contrat: mai 2015

Fin du contrat : mai 2020

Prolongation possible : douze (12) mois, mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique ROUSSIN
Agente d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-24

El Mostafa RAKIBE
Chef de section, acquisition biens et services

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge OUELLETTE
Directeur par intérim

Tél : 514 868-4433

Approuvé le : 2015-04-27

**Dossier # : 1156459006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les pavages Chenail pour la réfection de la rue Woodland entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle - Dépense totale de 3 243 138,62 \$. taxes incluses (contrat: 3 148 678,27\$ + incidences : 94 460,35 \$) - Appel d'offres public S15-001 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

Au conseil municipal

1- D'autoriser une dépense de **2 492 379,44 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, représentant **76,85%** du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la rue Woodland entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle (S15-001);

2- D'accorder à la compagnie "Les Pavages Chenail Inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de **3 148 678,27 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S15-001;

3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-20 13:33

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1156459006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les pavages Chenail pour la réfection de la rue Woodland entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle - Dépense totale de 3 243 138,62 \$. taxes incluses (contrat: 3 148 678,27\$ + incidences : 94 460,35 \$) - Appel d'offres public S15-001 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures de la rue Woodland entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle ont fait l'objet d'analyses par la direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) dans le cadre du plan d'intervention sur les réseaux d'eau et par l'arrondissement de Verdun. Ces analyses ont confirmé différentes problématiques :

- Aqueduc local insuffisant : L'étude hydraulique effectuée par la DGSRE concernant le plan directeur de l'aqueduc a démontré que cette conduite de 150 mm de diamètre est insuffisante pour le secteur desservi et qu'elle doit être remplacée par une conduite de plus gros diamètre soit 200 mm. D'autre part, la conduite existante date d'environ 1913. Les expériences passées ont démontré que la reconstruction de la structure de chaussée au-dessus d'une conduite de cet âge la fragiliserait et causerait des fuites après les travaux;
- Chaussée à remplacer : La surface de la chaussée est fortement dégradée et marquée de nombreuses déformations et réparations partielles. La chaussée a perdu son uni sur une grande partie de sa longueur; De plus, s'agissant d'un tronçon de rue dont la largeur dépasse légèrement la largeur normalisée, un aménagement de surface est requis pour une mise aux normes de la largeur carrossable;

Ces évaluations et ces facteurs ont permis de mettre en priorité la reconstruction de ce tronçon de la rue Woodland.

Lors de la réalisation de ces travaux, nous effectuerons également :

- la reconstruction des trottoirs existants incluant l'aménagement d'une nouvelle avancée de trottoir entre de Verdun et Bannantyne afin d'améliorer la sécurité des usagers et des piétons;
- le remplacement des services d'aqueduc et d'égout dans l'emprise publique afin d'éliminer les services en plomb et d'éviter d'éventuelles fuites sous la nouvelle chaussée;

- des travaux d'amélioration de l'aménagement paysager tel la création d'îlots verts et la plantation d'arbres.

Un appel d'offres a été publié dans le SEAO en date du 4 février 2015. En tenant compte de l'addenda de prolongation du délai, les soumissionnaires disposaient d'un délai de 15 jours ouvrables pour préparer et déposer leurs soumissions.

Deux addenda ont été émis pour clarifier et ou compléter les plans et les devis de l'appel d'offres :

- Addenda 1 émis le 16 février 2015 visant à retarder la date d'ouverture d'une journée et d'exiger de l'entrepreneur de fournir l'alignement de la conduite d'aqueduc et les surfaces de pavage et de trottoir construites:

- Addenda 2 émis le 20 février 2015 visant à préciser la distance entre les joints de dilatation des trottoirs.

Les soumissions de l'appel d'offres public S15-001 objet du présent dossier sont valides pour une période de 90 jours soit jusqu'au 25 mai 2015.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude ROBILLARD
Ingénieure

IDENTIFICATION

Dossier # :1156459006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entrepreneur "Les pavages Chenail" pour la "Réfection de la rue Woodland entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle" Dépenses totale de 3 243 138,62 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 3 148 678,27\$ + incidences : 94 460,35 \$) - Appel d'offres public S15-001 - 7 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures de la rue Woodland entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle ont fait l'objet d'analyses par la direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) dans le cadre du plan d'intervention sur les réseaux d'eau et par l'arrondissement de Verdun. Ces analyses ont confirmé différentes problématiques :

- Aqueduc local insuffisant : L'étude hydraulique effectuée par la DGSRE concernant le plan directeur de l'aqueduc a démontré que cette conduite de 150 mm de diamètre est insuffisante pour le secteur desservi et qu'elle doit être remplacée par une conduite de plus gros diamètre soit 200 mm. D'autre part, la conduite existante date d'environ 1913. Les expériences passées ont démontré que la reconstruction de la structure de chaussée au-dessus d'une conduite de cet âge la fragiliserait et causerait des fuites après les travaux;
- Chaussée à remplacer : La surface de la chaussée est fortement dégradée et marquée de nombreuses déformations et réparations partielles. La chaussée a perdu son uni sur une grande partie de sa longueur; De plus, s'agissant d'un tronçon de rue dont la largeur dépasse légèrement la largeur normalisée, un aménagement de surface est requis pour une mise aux normes de la largeur carrossable;

Ces évaluations et ces facteurs ont permis de mettre en priorité la reconstruction de ce tronçon de la rue Woodland.

Lors de la réalisation de ces travaux, nous effectuerons également :

- la reconstruction des trottoirs existants incluant l'aménagement d'une nouvelle avancée de trottoir entre de Verdun et Bannantyne afin d'améliorer la sécurité des usagers et des piétons;
- le remplacement des services d'aqueduc et d'égout dans l'emprise publique afin d'éliminer les services en plomb et d'éviter d'éventuelles fuites sous la nouvelle chaussée;

- des travaux d'amélioration de l'aménagement paysager tel la création d'îlots verts et la plantation d'arbres.

Un appel d'offres a été publié dans le SEAO en date du 4 février 2015. En tenant compte de l'addenda de prolongation du délai, les soumissionnaires disposaient d'un délai de 15 jours ouvrables pour préparer et déposer leurs soumissions.

Deux addenda ont été émis pour clarifier et ou compléter les plans et les devis de l'appel d'offres :

- Addenda 1 émis le 16 février 2015 visant à retarder la date d'ouverture d'une journée et d'exiger de l'entrepreneur de fournir l'alignement de la conduite d'aqueduc et les surfaces de pavage et de trottoir construites:

- Addenda 2 émis le 20 février 2015 visant à préciser la distance entre les joints de dilatation des trottoirs.

Les soumissions de l'appel d'offres public S15-001 objet du présent dossier sont valides pour une période de 90 jours soit jusqu'au 25 mai 2015.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure en lien avec le présent dossier.

DESCRIPTION

Accorder un contrat à l'entrepreneur "Les pavages Chenail" pour la réfection de la rue Woodland entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle au prix total de 3 148 678,27 \$, contingences et taxes incluses. - Appel d'offres public S15-001 (7 soumissionnaires). Les travaux contingents prévus représentent 10% du montant total du contrat.

Le projet consiste en la reconstruction de la rue Woodland entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle.

Les travaux incluent notamment :

- § La reconstruction de quelque 10 000 m² de chaussée souple, incluant la fondation.
- § La reconstruction de 2 200 m² de trottoir incluant une avancée de trottoir en saillis.
- § La reconstruction de 28 puisards.
- § La reconstruction de 700 m de conduite d'aqueduc de 200 mm de diamètre.
- § La reconstruction de 7 chambres de vannes.
- § Le remplacement de 94 services d'aqueduc et d'égout.
- § La reconstruction des massifs électriques et de bases de feux de circulation.
- § L'ajout de 19 arbres.
- § La réalisation de travaux accessoires.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres a été publié dans le SEAO en date du 4 février 2015 sous le titre : APPEL D'OFFRES PUBLIC S15 / 001 : Réfection de la rue Woodland entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle.

Analyse des soumissions

Mis à part ceux qui ont requis l'anonymat, quinze (15) compagnies se sont procuré les documents, l'ouverture a été faite le 24 février 2015. Sept (7) entrepreneurs ont déposé des soumissions conformes.

Les compagnies qui ont procurées les documents et n'ont pas requis l'anonymat sont:

- Alia infrastructures.
- Construction G-nesis Inc.
- Excavation Loiselle inc.
- Groupe TNT Inc.
- L'écuyer & fils Ltée.
- Les entreprises Claude Chagnon Inc.
- Neolect Inc.
- Système Urbains Inc.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1), conformément au décret 1049-2013 (23 octobre 2013) du Gouvernement du Québec. L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "Les Pavages Chenail", détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en vigueur depuis du 16 avril 2013 au 15 avril 2016.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation et le plus bas montant soumis:

Résultats d'appel d'offres et analyse :

Tableau des soumissions reçues	(Taxes incluses)		
	Firmes soumissionnaires conformes	Prix	Contingences (10%) Total
1- Les pavages Chenail inc.	2 862 434,79\$	286 243,48\$	3 148 678,27\$
2- Les pavages d'Amour	2 943 360,00\$	294 336,00\$	3 237 696,00\$
3- Catalogna et frères Ltée	3 145 403,31\$	314 540,33\$	3 459 943,65\$
4- Duroking construction/9200 2088 Québec inc.	3 416 494,77\$	341 649,48\$	3 758 144,25\$
5- Les excavations Gilbert Théorêt inc.	3 434 572,29\$	343 457,23\$	3 778 029,52\$
6- Les entreprises Michaudville inc.	3 837 272,73\$	383 727,27\$	4 221 000,01\$
7- Construction DJL inc.	3 977 197,31\$	397 719,73\$	4 374 917,04\$
Estimation	3 104 991,78\$	310 499,18\$	3 415 490,96\$
Coût moyen des soumissions reçues :		\$	3 711 201,25\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme :		%	17,87%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme :		\$	1 226 238,77\$
		%	38,94%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation :		\$	- 266 812,69 \$
		%	-7,81%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse :		\$	89 017,73\$
		%	2,83%

Cette année à la même date, nous avons lancé deux appels d'offres pour la reconstruction de rues à l'arrondissement «S15-001 et S15-002». Afin de créer une concurrence saine

entre les entrepreneurs, nous avons volontairement fixé des dates d'ouverture décalées d'une journée (25 février 2015 pour l'appel d'offres S15-002 et 24 février 2015 pour l'appel d'offres S15-001, objet du présent GDD), ce qui semble positif puisque nous avons reçu des soumissions de la part des entrepreneurs qui ne soumissionnaient pas à l'arrondissement et avons eu des prix plus bas que l'estimation.

Les coûts révisés prévus dans l'estimation SEAO établie le 20 février 2015, par monsieur Mazen Albouchi, ing. employé de la division ingénierie de l'arrondissement de Verdun, étaient de 3 882 396,58 \$ (taxes et contingences incluses). Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des soumissionnaires pour des travaux de reconstruction semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2014.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 1 226 238,77 \$ (38.94%), avec une moyenne se situant à 3 711 201,25 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieur de 7,81% (266 812,69 \$ en moins) à l'estimation.

Les soumissions ont été vérifiées et analysées par Mazen Albouchi, ing. et Maude Robillard, ing., employés de la division ingénierie de l'arrondissement de Verdun.

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est recommandable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux de réfection de la rue sont de 3 148 678,27 \$ (contingences et taxes incluses) excluant la majoration de 94 460,35 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents (3%) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers tels que des interventions requises par des compagnies de services publics (exemple déplacement d'un massif, réparation d'une conduite de gaz etc.). Les coûts totaux pour les travaux sont donc de 3 243 138,62 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Les crédits nets réservés pour le projet incluant les contingences et les incidences sont de 2 961 417,83 \$.

Les partenaires financiers pour ce projet sont :

- Le service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), qui assumera les coûts des travaux reliés à la chaussée;
- La direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), qui assumera les coûts des travaux reliés aux conduites d'aqueduc et d'égout;
- L'arrondissement de Verdun (Verdun), qui assumera les coûts des travaux reliés aux trottoirs et d'aménagement paysager.

Le montant **net** alloué par le SIVT est de 1 078 047,26 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour les travaux de reconstruction de la chaussée (drainage des eaux de surface, pavage de la chaussée et marquage) et les travaux y référant tel que les frais de l'excavation et de la disposition des sols.

Le montant **net** alloué par la DGSRE est de 1 197 827,38 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour les travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc, incluant le remplacement des services d'aqueduc et d'égout, et les travaux y référant tel que les frais de l'excavation et de la disposition des sols.

Le montant **net** alloué par l'arrondissement de Verdun est de 685 543,19 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour les travaux de reconstruction de bordures, de trottoirs,

incluant des avancées en saillis, les puisards, l'aménagement paysager et la plantation d'arbres.

La répartition détaillée des coûts de la reconstruction de la rue Woodland entre les partenaires est :

	SIVT	DGSRE	Verdun	Total
I - CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	890 085,48\$		400 639,62\$	1 290 725,11\$
II - ÉGOUT			133 106,35\$	297 785,56\$
III - AQUEDUC		1 006 993,65\$		842 314,44\$
VI - ÉLECTRICITÉ			19 410,00\$	19 410,00\$
VI - AMÉNAGEMENT PAYSAGER			23 168,84\$	23 168,84\$
V - MARQUAGE	16 211,00\$			16 211,00\$
Sous-total	906 296,48\$	1 006 993,65\$	576 324,81\$	2 489 614,95\$
Contingences (10 %)	90 629,65\$	100 699,37\$	57 632,48\$	248 961,50\$
Sous-total	996 926,13\$	1 107 693,02\$	633 957,30\$	2 738 576,45\$
Frais incidents (3%)	29 907,78\$	33 230,79\$	19 018,72\$	82 157,29\$
Total (Contingences, et incidents inclus)	1 026 833,92\$	1 140 923,81\$	652 976,01\$	2 820 733,74\$
TPS	51 341,70\$	57 046,19\$	32 648,80\$	141 036,69\$
TVQ	102 426,68\$	113 807,15\$	65 134,36\$	281 368,19\$
Total (Contingences, incidents et taxes inclus)	1 180 602,29\$	1 311 777,15\$	750 759,17\$	3 243 138,62\$
Net de ristourne (-TPS - 50% TVQ)	1 078 047,26\$	1 197 827,38\$	685 543,19\$	2 961 417,83\$
Ratio	36,40%	40,45%	23,15%	100%

BUDGET

Se référer aux interventions des services.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Améliorer l'aménagement urbain de ce tronçon de rue et créer de nouvelles zones vertes;
- Rencontrer la politique nationale de l'eau (renouveler 1 % des réseaux);
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout.

Vu que le projet n'est pas susceptible d'augmenter la fréquence ou le volume des débordements dans l'un des ouvrages de surverse, il est soustrait à l'application de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet consiste à d'importants travaux de reconstruction. Les impacts pour les secteurs concernés seront donc importants. Comme à l'habitude les résidents seront informés, par

différents médias, des inconvénients reliés à ce chantier. Des aménagements spécifiques seront installés pour permettre un accès sécuritaire aux citoyens à leurs domiciles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme pour tous les chantiers de cette envergure, l'arrondissement prévoit une distribution de lettres aux résidents et aux propriétaires dans la zone des travaux ainsi que des articles dans les journaux locaux et le site internet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat : **27 avril 2015 (Conseil municipal)**
- Début des travaux: **vers le 1 juin 2015**
- Fin des travaux: **vers le 28 août 2015**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Un appel d'offres public a été déposé sur le site du SÉAO le 4 février 2015.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, la validation de l'attestation de Revenu Québec et la validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics ont été faites.

Parmi les documents de soumission, on retrouve la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Encadrement administratifs « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats » (C-OG-DG-D-12-010);
- Encadrements administratifs « Confidentialité des estimations des contrats » (C-OG-DG-D-12-005).

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme est donc recommandé, soit:

Les pavages Chenail inc. (fournisseur # 115290)
104, boulevard Saint-Remi,
R2, Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mazen ALBOUCHI
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Jean L ROY
Chef de division

Le : 2015-03-10



Dossier # : 1156310002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Excavation Patrice Couture inc. pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 3 711 065 et 3 684 716 à 3 684 722 longeant l'avenue Durocher, dans le cadre du projet du Campus Outremont - Arrondissement d'Outremont. Dépense totale de 1 567 001,95\$, taxes incluses (travaux et contingences: 1 352 001,95 + incidences 215 000,00\$). Appel d'offres public 221706 - 13 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 1 567 001,95 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 3 711 065 et 3 684 716 à 3 684 722 longeant l'avenue Durocher, dans le cadre du projet du Campus Outremont dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Excavation Patrice Couture inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 352 001,95 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221706 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-23 14:02

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1156310002**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Excavation Patrice Couture inc. pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 3 711 065 et 3 684 716 à 3 684 722 longeant l'avenue Durocher, dans le cadre du projet du Campus Outremont - Arrondissement d'Outremont. Dépense totale de 1 567 001,95\$, taxes incluses (travaux et contingences: 1 352 001,95 + incidences 215 000,00\$). Appel d'offres public 221706 - 13 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du site Outremont de l'Université de Montréal (UdM) est situé sur une ancienne cour de triage du Canadien Pacifique (CP). Ce projet comprendra à terme un nouveau campus pouvant compter jusqu'à neuf pavillons universitaires (300 000 m²), intégré dans un nouveau quartier de 1 300 logements, dont 30 % à des fins sociales et abordables, 4 ha de places et parcs et une esplanade de 1,5 ha sur une superficie totale de 38 ha. Le projet représente des investissements publics et privés de 1,6 G\$ et des investissements municipaux de 152,5 M\$ comprenant des subventions gouvernementales de 38,3 M\$ (arrivant à échéance en décembre 2018). Pour la réalisation de ce grand projet et en complément aux outils réglementaires, une Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont (l'Entente) est intervenue entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal le 23 mars 2011.

En vertu de l'Entente et dans le cadre de son PTI 2015-2017, la Ville de Montréal a prévu la réalisation de travaux de construction d'ouvrages d'art et d'infrastructures souterraines et de surface qui desserviront le futur site du Campus Outremont de l'Université de Montréal.

Tous les travaux municipaux prévus à l'Entente ont été organisés dans une structure de découpage du projet en lots. Parmi ces premiers travaux, on compte la construction de l'axe central, partie Est, permettant l'accès au site des deux premiers pavillons de l'Université de Montréal ainsi que la construction d'un pont ferroviaire permettant le déplacement de la voie principale du CP. En effet, pour permettre la construction de deux pavillons de l'UdM, tel que spécifié dans l'Entente, la Ville doit d'abord construire l'axe central Est et ses infrastructures afin de desservir les futurs bâtiments. La date visée de début des travaux du premier pavillon de l'Université est mai 2016. Les travaux du pont et des infrastructures municipales doivent être complétés pour cette date, pour respecter nos engagements.

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de travaux de réhabilitation des sols des lots 3 711 065 et 3 684 716 à 3 684 722 longeant l'avenue Durocher (voir la localisation sur la carte fournie en pièce jointe au présent dossier). Les travaux de réhabilitation des sols sont préalables à une portion des travaux de construction du pont ferroviaire et des infrastructures municipales ayant fait l'objet d'un octroi par le conseil municipal

(1154021001).

L'appel d'offres 221706 a été publié du 23 février 2015 au 11 mars 2015. L'annonce de l'appel d'offres 221706 a été publiée dans le journal Le Devoir le 23 février 2015 et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 17 jours de calendrier. Les soumissions sont valides durant cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 9 juillet 2015.

Deux (2) addendas ont été publiés:

- Addenda 1, émis le 4 mars 2015 : modification au bordereau des prix pour le type d'unité d'un item, aucun impact sur la nature des travaux.
- Addenda 2, émis le 9 mars 2015 : modification des documents d'appel d'offres.

Étapes en cours de réalisation :

	Date de début	Date de fin
3b - Construction de la nouvelle rue donnant accès à la cour de services d'Outremont.	juillet 2014	mai 2015
2d - Construction d'un pont ferroviaire et des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue allant de l'avenue Durocher à l'avenue Outremont.	mars 2015	juin 2016

Étape faisant l'objet du présent dossier :

	Date de début	Date de fin
Octroi d'un contrat à Excavation Patrice Couture inc. pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 3 711 065 et 3 684 716 à 3 684 722 longeant l'avenue Durocher, dans le cadre du projet du Campus Outremont	mai 2015	septembre 2015

Étapes à venir :

	Début des travaux	Fin des travaux
4b - Avenues Outremont, Manseau et Wiseman (jusqu'à l'avenue Van Horne): remplacement d'infrastructures et travaux d'aménagement de surface.	juillet 2016	juillet 2017
5b - Pointe nord de la cour de services Outremont: réhabilitation des sols.	juin 2017	septembre 2017
5d - Cour de services: réhabilitation des sols.	septembre 2018	décembre 2018
6a - Axe central ouest, avenue Outremont et Wiseman partie nord: réhabilitation des sols, réalisation des infrastructures, construction du bassin P2 et construction d'une chaussée temporaire.	juillet 2017	novembre 2018
6b - Axe central, place publique et bande verte: réalisation de l'aménagement de surface, finalisation de l'ensemble de l'axe central et de la bande verte.	mai 2018	septembre 2019
7a - Secteur délimité par l'avenue Dollard et l'avenue Wiseman et par l'avenue Ducharme et la ruelle de l'axe central ouest: construction du bassin de rétention P3 et du parc P3.	mai 2019	octobre 2019

8a - Avenue McEachran vers le nord: prolongement de l'avenue McEachran vers le nord, construction des infrastructures souterraines, réalisation de travaux de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2018	novembre 2018
8b - Avenue Bates: construction des infrastructures souterraines, réalisation de travaux de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2019	octobre 2019
9 - Avenues Dollard, Stuart et ruelles: prolongement des avenues vers l'axe central ouest, construction des infrastructures souterraines et travaux de construction de chaussée et d'aménagement de surface.	juillet 2019	décembre 2019
10a - Avenue Champagneur: construction des infrastructures souterraines et travaux de construction de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2017	septembre 2017
10b - Avenues Querbes et de l'Épée: construction des infrastructures souterraines et travaux de construction de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2019	octobre 2019
11 - Secteur délimité par les avenues Champagneur et Querbes: réalisation des travaux de construction du bassin P4 et du parc P4.	mai 2019	octobre 2019
12 - Secteur délimité par les avenues Bates à McEachran: réalisation des travaux de construction du bassin P1 et du parc P1.	mai 2019	octobre 2019

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0312 - 24 mars 2015 - Octroyer à la firme Stantec Experts-Conseils un contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux de construction du pont ferroviaire et d'une nouvelle rue sur le Site Outremont. Dépense totale de 868 348,69 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-14071 - 6 soumissionnaires dont 3 conformes (1154021003);

CM15 0162 - 23 février 2015 - Octroyer un contrat à Roxboro Excavation inc pour les travaux de construction d'un pont ferroviaire, des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue entre les avenues Durocher et Outremont dans le cadre du projet du site Outremont. Dépense totale de 10 163 457,85\$, taxes incluses (travaux et contingences: 9 508 457,85\$ + incidences 655 000 \$). Appel d'offres public 221704 - 14 soumissionnaires (1154021001);

CE15 0143 - 28 janvier 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la décontamination des terrains le long de l'avenue Durocher dans le cadre du projet du campus Outremont de l'Université de Montréal (1146310001);

CE14 1844 - 3 décembre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requise en lien avec des travaux de construction d'un pont ferroviaire et des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue allant de l'avenue Durocher à l'avenue d'Outremont – Projet Campus Outremont.(1146310002);

CM14 0293 – 24 mars 2014 - Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128) (1130890006);

CE13 0110 - 6 février 2013 - Autoriser le lancement de deux appels d'offres publics, dans le cadre du projet du site Outremont de l'Université de Montréal, 1) pour la construction du nouveau pont ferroviaire, incluant les infrastructures souterraines et la chaussée de la

nouvelle rue entre les avenues Durocher et d'Outremont et 2) pour la construction de la nouvelle rue donnant accès à la future cour de services d'Outremont (1120890010);

CM12 0306 - 17 avril 2012 - Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 3 684 716 à 3 684 719 et 3 711 065 du cadastre du Québec à des fins de réserve foncière et des lots 3 684 720 à 3 684 722 du cadastre du Québec à des fins de rue;

CM11 0173 - 24 mars 2011 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont;

CM11 0129 - 22 février 2011 - Adopter le Règlement 04-047-34 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (Campus Outremont);

CM11 0128 - 22 février 2011 - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal;

CE11 0186 - 17 février 2011 - Approuver les recommandations du rapport final de faisabilité technique et financière du projet du campus Outremont et de ses abords, incluant la structure de financement.

DESCRIPTION

Les travaux prévus au contrat s'intègrent dans l'ensemble des actions à entreprendre par la Ville pour la réalisation du projet du site Outremont.

Le présent contrat prévoit la réhabilitation des sols des lots 3 711 065 et 3 684 716 à 3 684 722 longeant l'avenue Durocher du Site Outremont. Les travaux visent deux objectifs :

1 : permettre le prolongement futur de la nouvelle rue centrale vers l'Ouest jusqu'à l'avenue Mc Eachran.

2 : permettre à l'Université d'accéder au site de ses premiers pavillons et amener les réseaux d'aqueduc et d'égout pour que l'Université puisse débiter ses travaux en mai 2016.

Pour cela, on vise à décontaminer les lots dès le printemps 2015 afin de permettre le parachèvement des travaux de construction d'infrastructure de l'axe central est.

Les plans et devis ont été préparés par la firme InspecSol sous la supervision de la Division des grands projets (portefeuille 4) avec la collaboration du Service de l'environnement .

JUSTIFICATION

Les travaux de réhabilitation font partie de ceux décrits dans l'Entente relative à l'implantation du nouveau site Outremont de l'Université de Montréal. Plus spécifiquement, ils permettent le parachèvement du lot 2 soit la construction du pont ferroviaire, des infrastructures souterraines et de la chaussée de l'avenue Durocher à l'avenue d'Outremont. Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres, soit le nom des soumissionnaires conformes, le prix proposé, l'estimation de contrôle, le tout incluant les taxes. Il présente également le coût moyen, l'écart entre la plus haute et la plus basse soumission, l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation de contrôle ainsi que

l'écart entre les deux plus basses soumissions.

RÉSULTATS DE SOUMISSION (taxes incluses)			
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Excavation Patrice Couture inc. (Licence RBQ # 3091-1127-95) (Attestation Revenu Québec délivrée le 26 février 2015)	1 175 653,87 \$	176 348,08 \$	1 352 001,95 \$
2 Charex inc.	1 179 948,19 \$	176 992,22 \$	1 356 940,41 \$
3 Les Entreprises Michaudville inc.	1 275 652,18 \$	191 347,82 \$	1 467 000,00 \$
4 Les Excavations Payette Ltée	1 298 280,46 \$	194 742,06 \$	1 493 022,52 \$
5 Excavation Loiselle inc.	1 312 938,41 \$	196 940,75 \$	1 509 879,16 \$
6 Construction Morival Limitée	1 340 959,18 \$	201 143,87 \$	1 542 103,05 \$
7 Roxboro Excavation inc.	1 353 313,26 \$	202 996,98 \$	1 556 310,24 \$
8 Les Pavages Chenail inc.	1 376 617,30 \$	206 492,59 \$	1 583 109,89 \$
9 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo)	1 397 507,15 \$	209 626,07 \$	1 607 133,22 \$
10 Gersol Construction inc.	1 503 266,81 \$	225 490,01 \$	1 728 756,82 \$
11 9045-6823 Québec inc. F.A.S.R.S. Les Paysagistes Damiano	1 707 999,96 \$	256 199,99 \$	1 964 199,95 \$
12 Excavation E.S.M. inc.	1 771 447,42 \$	265 717,11 \$	2 037 164,53 \$
13 Les Entreprises de Construction Ventec inc.	1 810 626,31 \$	271 593,94 \$	2 082 220,25 \$
Estimation des professionnels externes par la firme Macogep (\$)	1 894 394,20 \$	284 419,30 \$	2 178 813,50 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			1 636 910,92 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			21,1%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme	(\$)	730 218,30 \$	
	(%)	54,0%	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	(\$)	-826 811,55 \$	
	(%)	-37,9%	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse	(\$)	4 938,46 \$	
	(%)	0,4%	

Lors de l'appel d'offres public 221706, sur vingt-cinq (25) preneurs du cahier des charges, treize (13) ont déposé une soumission et douze (12) n'en n'ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 52% et 48%. En ce qui concerne les motifs de désistement, aucun n'a motivé son désistement à soumissionner. La liste des preneurs du

cahier des charges est insérée en pièce jointe au présent dossier.

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour les trois (3) plus bas soumissionnaires (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Patrice Couture inc., est inférieure à l'estimation de contrôle, laquelle s'élevait à 2 178 813,50\$, incluant les contingences et les taxes. La différence est de 826 811,55 \$, soit 37.9 %. L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la Division de l'économie de la construction.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Excavation Patrice Couture inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 9 mars 2015. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Excavation Patrice Couture inc., est le suivant: 3091-1127-95. Une attestation valide délivrée le 11 mars 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux de réhabilitation des sols s'élève à un montant maximum de 1 567 001,95\$, incluant le prix de base des travaux, les contingences, les incidences et les taxes. Cette dépense totale représente un coût net de 1 390 653,87 \$, lorsque diminuées des ristournes des taxes fédérale et provinciale. Ces travaux sont subventionnés à 50% par le programme Fonds Chantiers Canada-Québec, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 695 326,94 \$.

Description	Montant (taxes incluses)
Prix de base des travaux	1 175 653,87 \$
Contingences	176 348,08 \$
Incidences	215 000,00 \$
Total	1 567 001,95 \$
	Montant net
Avant subvention	1 390 653,87 \$
Après subvention	695 326,94 \$

Dans le présent dossier, le prix de base des travaux s'élève à 1 175 653,87 \$ et l'enveloppe de contingences s'élève à 176 348,08 \$ taxes incluses, soit 15 % du coût total des travaux,

tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres. Également, des frais d'incidences estimés à 215 000 \$, taxes incluses, sont prévus dans le cadre de la réalisation du projet pour le contrôle qualitatif, le maintien de la circulation et la gestion des impacts, les communications, etc.

Le coût des travaux de réfection est prévu au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du Service de la mise en valeur du territoire et sera assumée entièrement par la Ville-centre.

Il est prévu que les travaux soient réalisés en 2015.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet du Campus Outremont vise une certification LEED ND 2009 (Leadership in Energy and Environmental Design for Neighborhood Development) telle qu'émise par le US Green Building Council. Le site total est régi sous une accréditation LEED ND.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de respecter le calendrier et l'échéance de réalisation du Projet Campus Outremont, il est nécessaire que les travaux de réhabilitation débutent dès le printemps 2015. Ces travaux sont nécessaires à la poursuite de la construction de l'axe central vers l'est qui elle sera en construction dès mai 2015. La construction de l'axe ce fait d'ouest en est. Les travaux de réhabilitation doivent débuter le plus tôt possible afin de libérer le secteur pour le chantier de la construction de l'axe central. Un retard sur l'échéancier pourrait exposer la Ville à des réclamations de l'entrepreneur ayant obtenu le contrat de construction d'un pont ferroviaire, des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue entre les avenues Durocher et Outremont. Afin d'assurer la réhabilitation des sols sur les lots longeant l'avenue Durocher, un contrat doit être octroyé le plus tôt possible. Également, il importe de préciser que l'ensemble des travaux municipaux du projet du site Outremont fait l'objet d'une subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) par le Programme Fonds Chantiers Canada-Québec, qui vient à échéance en décembre 2018. Les travaux devraient donc être terminés avant cette date afin de pouvoir bénéficier de la subvention.

Impacts durant les travaux:

Le site de travaux se trouvant dans un endroit non bâti, les impacts seront mineurs. Toutefois, il est important de mentionner que plusieurs cases de stationnement seront retirés durant la réalisation des travaux soit un maximum de vingt-cinq (25). À la fin des travaux, une douzaine de cases de stationnement pourront être rétablies. Des rencontres sont prévues avec l'arrondissement afin d'établir des mesures d'atténuation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et est approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le conseil municipal : 25 mai 2015.

- Début des travaux sur site: fin mai 2015.
- Fin des travaux : septembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Claudette LEBLOND)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'environnement , Direction (Marianne DORLOT)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Caroline NOËL)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Sophie LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Caroline FORGET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie T TREMBLAY
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-30

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2015-04-21



Dossier # : 1150649001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'octroi à la firme Groupe ABS, un contrat de services professionnels pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier, cette firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préapprouvés de l'appel d'offres public # 1580 et autoriser une dépense à cette fin de 227 144,61 \$, taxes incluses

Il est recommandé :
d'autoriser l'octroi à la firme Groupe ABS, un contrat de services professionnels pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier, cette firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection pré approuvés de l'appel d'offres public # 1580 et autoriser une dépense à cette fin de 227 144.61 \$, taxes incluses.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2015-04-27 09:16

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1150649001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'octroi à la firme Groupe ABS, un contrat de services professionnels pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier, cette firme ayany obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préapprouvés de l'appel d'offres public # 1580 et autoriser une dépense à cette fin de 227 144,61 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Afin de procéder à la construction de nouveaux réseaux et à l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements, la Commission des services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation. Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau. La surveillance des travaux est faite par l'équipe interne de 12 agents techniques, majorés de personnel externe selon le volume des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE-14 1842 - 3 décembre 2014- Approbation préalable de la grille des critères de sélection amendée au besoin du mandat.

DESCRIPTION

Le présent rapport vise l'autorisation d'octroyer un mandat de prêt de main-d'oeuvre pour une période d'un an et demi au montant total de 227 144.61 \$ taxes incluses.

Les présents contrats comprennent le prêt de main-d'oeuvre de 4 000 heures (2 techniciens surveillants pendant 1 an soit environ 4 000 heures). Ce mandat remplace plus efficacement les multiples contrats de plus petites envergures que la CSEM gérait auparavant.

JUSTIFICATION

Nos contrats spécifiques et contrats généraux intermédiaires couvrent plusieurs chantiers dans tous les arrondissements, sur différentes périodes, variant selon la complexité des travaux. Les surveillants de chantier sont requis pour chacun des sites de travaux. L'équipe interne de 12 surveillants n'est pas suffisante pour couvrir tous les chantiers prévus en période de pointe. La CSEM doit ainsi prévoir des techniciens surveillants supplémentaires en 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La CSEM répartit les honoraires des surveillants de travaux à chacun des chantiers demandés par ses usagers durant toute la période du contrat.
Cette dépense est financée par le PTI, remboursée par redevances aux usagers de la CSEM.

Après récupération de taxes, le budget net est de 199 235,06 \$

Imputation 6105.7710028.802400.06819.54507.0.0.135520.0.19520.0

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat de prêt de main-d'oeuvre permettra d'offrir une surveillance continue de tous nos travaux que nous devons exécuter ou débiter en 2015.
Plusieurs grands chantiers, comme l'échangeur Turcot, le boulevard Pie IX ou les projets du PRR, ont des calendriers très serrés et interdépendants entre les intervenants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date de parution: 6 mars 2015
Fin de la période de l'appel d'offre: 7 avril 2015
Début des travaux: 7 mai 2015
Fin des travaux 6 novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La SCEM a procédé à l'appel d'offres public # 1580 le 6 mars 2015. Il est conforme aux orientations et aux politiques de la Ville (Guide de référence des systèmes de pondération et d'évaluation, des comités de sélection et des comités techniques. Guide de référence en matière d'octroi et de gestion de contrats de services professionnels) pour ce genre de contrat où l'on vise à octroyer un mandat à la firme présentant le meilleur pointage cumulatif.

Le cahier des charges a été préparé par la division Gestion de projets. À la fin de la période de soumission, 4 firmes ont déposé une offre mais celle de la firme Equiluqs a été retirée, suite à un avis juridique du contentieux de la ville. La firme Equiluqs a été ajoutée sur la liste des personnes à déclarer non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la ville, rendant cette firme non habilitée à soumissionner sur des contrats de la ville pour une période de 5 ans.

1	Groupe ABS	227 144,61 \$
2	Infrastructel	227 696,49 \$
3	WSP	370 265,49 \$
4	Equiluqs	retirée
	Estimation	257 084,00 \$
	Coût moyen des soumissions reçues	275 035,53 \$
	Écart entre: le coût moyen des soumissions et la plus basse conforme	47 890,92 \$

		-21%
	la plus haute soumission et la plus basse conforme	143 120.88 \$
		63 %
	l'estimation du coût des services et la plus basse soumission conforme	29 939.39
	(la baisse est liée à la faible demande du marché, au volume d'heures plus attrayant	-12%

Un comité de sélection, composé de 4 personnes, s'est réuni le 15 avril dernier au siège social de la CSEM, afin d'analyser les offres reçues.

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation du comité de sélection le 21 avril 2015 (séance 29.T.1)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Vinh LUU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe administrative au président

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2015-04-24



Dossier # : 1151179001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Approuver deux projets d'ententes entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville établissant les modalités d'application des parties relativement au versement d'aides financières totalisant 1 989 777,22 \$ à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol

Il est recommandé :

1. d'approuver les projets d'ententes entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal établissant les modalités d'application des parties relativement au versement d'aides financières à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol pour des travaux de réhabilitation environnementale réalisés sur des terrains municipaux;
2. d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer ces ententes pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-27 12:32

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151179001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Approuver deux projets d'ententes entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville établissant les modalités d'application des parties relativement au versement d'aides financières totalisant 1 989 777,22 \$ à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 juin 2013, la Ville et le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du gouvernement du Québec, monsieur Yves-François Blanchet, ont signé un protocole d'entente relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés ClimatSol. Ce protocole a pour objet d'établir les obligations du ministre et de la Ville relatives :

1. au versement par le ministre d'une aide financière aux fins de la réalisation des travaux admissibles sur les terrains qui sont la propriété de demandeurs municipaux ou de demandeurs privés;
2. à la gestion par la Ville du volet du programme qui concerne la réhabilitation de terrains contaminés appartenant à des demandeurs privés ou municipaux.

En vertu du programme et du protocole signé, les parties doivent, pour chaque projet admissible, conclure une entente quant aux travaux et coûts admissibles ainsi qu'aux conditions et modalités de versement de l'aide financière.

En juillet 2014, le Service de la gestion et de la planification immobilière a présenté une demande visant à obtenir une aide financière pour une réhabilitation environnementale à réaliser sur un terrain municipal, soit la nouvelle cour de services Bercy située à l'intersection des rues Bercy et Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Cette réhabilitation de sols est nécessaire dans le but d'y installer la nouvelle cour de voirie. Également en juillet 2014, la Direction des transports a présenté une demande visant à obtenir une aide financière pour une réhabilitation environnementale à réaliser sur des terrains municipaux situés dans l'axe de l'autoroute Bonaventure, entre les rues Notre-Dame Ouest et Brennan, dans les arrondissements de Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Cette réhabilitation de sols est nécessaire dans le but d'y aménager des espaces verts et une place publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1454 (24 septembre 2014) Approbation d'un projet d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CE14 1284 (13 août 2014) Approbation d'un projet d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CE14 0689 (30 avril 2014) Approbation d'un projet d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CM13 0430 (27 mai 2013) Approbation du projet de protocole d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

DESCRIPTION

Les ententes jointes au présent sommaire ont pour objet d'établir les obligations de la Ville et du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) relatives à l'octroi d'aides financières à la Ville dans le cadre du programme ClimatSol pour la réalisation des travaux admissibles décrits aux annexes A de chacune des ententes, selon les calendriers prévus, sur les immeubles désignés aux articles 3. Il s'agit de travaux de réhabilitation environnementale qui doivent être réalisés d'ici à octobre 2016.

JUSTIFICATION

Le 24 octobre 2014, le MDDELCC a confirmé par lettre l'admissibilité des demandes. Cette lettre est jointe au présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau ci-dessous indique, pour chacune de ces demandes, le coût des travaux reconnus admissibles ainsi que l'aide financière maximale. Le montant indiqué à la colonne « Aide financière maximale » inclut l'aide financière maximale calculée en fonction de l'estimation des coûts admissibles et une somme additionnelle équivalant à 1 % de l'aide accordée pour couvrir les frais d'administration de la Ville.

PROJET	COÛTS ADMISSIBLES	AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE
Nouvelle cour Bercy	1 910 866,75 \$	979 777,22 \$
Projet Bonaventure	2 253 587,50 \$	1 010 000 \$

ClimatSol est un programme du MDDELCC géré par la Ville de Montréal sur son territoire. Toutes les dépenses relatives à ce programme sont assumées par le MDDELCC.

Lors de l'encaissement des subventions reçues du MDDELCC, le Service des finances procédera par écriture comptable au virement de chacune au budget des services bénéficiaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme ClimatSol s'inscrit dans la démarche québécoise de développement durable. Il vise à récupérer l'usage des terrains contaminés et à lutter contre les changements climatiques à la faveur d'une aide financière gouvernementale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver ces ententes entraînerait la perte d'une aide financière pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'environnement , Direction (Josée SAMSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2015-04-15

**Dossier # : 1144501009**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la société 9207-4046 Québec inc. un terrain, d'une superficie de 19,6 m ² situé du côté nord de la rue Bellerive entre l'avenue Hector et la rue De Contrecoeur, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve à des fins de rue publique pour la somme de 3 650 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Inscrire le lot 5 089 677 du cadastre du Québec au registre du domaine public. N/Réf. : 31H12-005-3579-01

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la société 9207-4046 Québec inc., le lot 5 089 677 du cadastre du Québec, d'une superficie de 19,6 m², situé du côté nord de la rue Bellerive entre l'avenue Hector et la rue De Contrecoeur, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga -Maisonneuve, à des fins de rue publique, pour la somme de 3 650 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'inscrire le lot 5 089 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal au registre du domaine public;
3. d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-22 11:50**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144501009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la société 9207-4046 Québec inc. un terrain, d'une superficie de 19,6 m ² situé du côté nord de la rue Bellerive entre l'avenue Hector et la rue De Contrecoeur, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga -Maisonneuve à des fins de rue publique pour la somme de 3 650 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Inscrire le lot 5 089 677 du cadastre du Québec au registre du domaine public. N/Réf. : 31H12-005-3579-01

CONTENU

CONTEXTE

En 1964, la Ville a exproprié une bande de terrain dans le but d'élargir l'emprise de la rue Bellerive entre les avenues Mercier et Gonthier.
 Or, une partie du lot 408-7 du cadastre de la paroisse de Longue-Pointe aujourd'hui connue comme étant le lot 5 089 677 du cadastre du Québec (l'« Immeuble ») n'avait pu être expropriée. Effectivement, à cette époque le terrain appartenait au gouvernement fédéral. Aujourd'hui, ce terrain appartient à la société 9207-4046 Québec inc. représentée par M. Daniel Cyr (le « Vendeur »), pour l'avoir acquis en 2011 avec une plus grande étendue aux termes de l'acte de vente publié sous le numéro 18 636 175.

Le propriétaire actuel désire rectifier la situation et vendre l'Immeuble, tel qu'illustré sur les plans ci-joints et la Ville désire acheter cet Immeuble dans le but de régulariser les limites de l'emprise de rue, étant déjà utilisée et aménagée comme trottoir.

Cette situation a engendré plusieurs négociations, d'un côté la Ville n'avait pas de budget pour acquérir ce terrain et de l'autre le Vendeur désirait une compensation pour les taxes payées depuis qu'il était propriétaire.

Ainsi, le 1^{er} octobre 2014, une promesse de vente signée pour le prix de 3 650 \$ a finalement été reçue au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de présenter aux autorités municipales, pour approbation, un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du Vendeur l'Immeuble, d'une superficie de 19,6 m², dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve pour la somme de 3 650 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Au niveau des sols, la Division de la planification et du suivi environnemental, du Service de l'environnement est d'avis qu'en raison de sa petite superficie, qu'il n'est pas requis d'effectuer une étude de caractérisation environnementale (se référer au courriel qui est annexé aux pièces jointes).

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- que cette acquisition régularise les titres de propriété de la Ville;
- que l'Immeuble est aménagé et utilisé comme rue par le public;
- que l'arrondissement concerné a le budget nécessaire;
- que le Vendeur a signé une promesse de vente;

En conséquence et en tenant compte que tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du projet d'acte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une dépense pour la Ville de 3 650 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant.

Le prix d'acquisition de l'Immeuble, négocié à 3 650 \$, reflétant un taux unitaire de 186 \$/m² correspond à 50 % de l'évaluation inscrite au compte foncier de l'année en cours de la demande (rôle triennal 2014).

Le prix négocié est inférieur à la valeur marchande, laquelle, a été estimée, en août 2014 par la Section évaluation immobilière du SGPI et se situe dans une fourchette variant entre 13 300 \$ et 14 300 \$ représentant un taux unitaire entre 679 et 730 \$/m².

Cette dépense sera assumée par l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette acquisition, la rue Bellerive ne sera pas rectiligne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Stéphane LAURIN)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Michel DORAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-23

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur de direction

Approuvé le : 2015-04-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur de service

Approuvé le : 2015-04-22



Dossier # : 1144396016

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie financière, à Mme Marie Yva Jean-François, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48e Avenue et la 47e Avenue, adjacent à la propriété sise au 13927, rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 779 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H11-005-5401-03

Il est recommandé :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie financière, à Mme Marie Yva Jean-François, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le lot 1 156 779 du cadastre du Québec, localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48^e Avenue et la 47^e Avenue, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-22 11:51

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144396016

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie financière, à Mme Marie Yva Jean-François, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48e Avenue et la 47e Avenue, adjacent à la propriété sise au 13927, rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 779 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H11-005-5401-03

CONTENU

CONTEXTE

Certains propriétaires de la 48^e Avenue et des rues Victoria et De Montigny occupent sans droit une ancienne ruelle appartenant à la Ville de Montréal (la « Ville »). Un examen des titres a révélé que l'ancienne ruelle a déjà fait partie d'un grand lot, le tout, tel que montré au plan de l'ancien cadastre annexé en pièce jointe. Ce dernier a été acquis par la Ville le 31 décembre 1940 lors d'une vente pour non-paiement de taxes. De plus, ce grand lot n'a jamais été ouvert à la circulation et aménagé en conséquence.

Le 26 avril 1971, la Ville a morcelé en partie l'ensemble de ce grand lot afin de pouvoir céder aux propriétaires riverains la moitié de la lisière résiduelle ayant front sur la 47^e Avenue et ce même jour, le caractère de ruelle a été retiré sur la totalité de la lisière de terrain. Ce retrait était nécessaire pour effectuer les opérations cadastrales, en vertu des résolutions du conseil de Ville des séances tenues le 12 mai 1971 et le 21 juin 1971 annexées en pièces jointes. De plus, il est à noter qu'une servitude d'utilités publiques a été consentie en faveur d'Hydro-Québec sur la totalité de la lisière, laquelle a été publiée le 30 août 1971 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 297 628.

Lors du traitement d'une demande soumise au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») provenant d'un propriétaire riverain voulant régulariser ses titres de propriété, une analyse a été faite et fut alors constaté que la cession de la partie résiduelle adjacente aux propriétés situées en front sur la 48^e Avenue, des rues Victoria et De Montigny n'avait jamais été concrétisée. De plus, cette même analyse a révélé que ces lots n'ont jamais été inclus dans le domaine public. Ainsi, la cession en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal est impossible.

Néanmoins, il faut souligner que ces résidus de terrain ont de petites superficies et ne sont pas constructibles isolément. Ces lots pourraient également faire l'objet d'un jugement par prescription acquisitive en faveur des propriétaires riverains. De plus, la servitude précitée

peut grandement diminuer la valeur desdits résidus de terrains situés à l'arrière des résidences des citoyens, tels que montrés aux plans B et C, ci-joints.

Par ces motifs, et afin d'être équitable envers tous les propriétaires de ce quadrilatère, il a été convenu que la cession se ferait sans contrepartie financière sauf en ce qui a trait aux frais de notaire qui seront assumés par chacun des propriétaires riverains.

Par conséquent, le 8 août 2014, une lettre et un formulaire d'approbation en vue de la cession ont été envoyés à chacun des 27 propriétaires riverains de la 48^e Avenue afin de leur expliquer les démarches à entreprendre pour régulariser leurs titres de propriété.

Ce formulaire d'approbation autorise le SGPI à entamer les procédures de transfert de propriété de cette lisière de terrain, mais advenant que certains propriétaires ne donneraient pas suite à cette offre d'acquisition, la clause suivante pourrait s'appliquer le cas échéant, à savoir :

« Il faut préciser que si vous refusez l'acquisition du résidu de terrain, la Ville sera en mesure de faire porter au rôle foncier, pour occupation, le résidu de terrain sur le compte de taxes foncières de votre propriété, auquel cas, celui-ci sera augmenté pour refléter la situation d'occupation existante ».

Ainsi, un refus de la part d'un propriétaire riverain pourrait avoir pour effet de faire porter au rôle pour occupation la portion de la lisière de terrain adjacente à sa propriété afin que la Ville perçoive des taxes foncières sur ce lot.

Il est à noter que chaque transaction sera soumise à la pièce à une séance du comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de présenter aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie financière, à Mme Marie Yva Jean-François tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48^e Avenue et la 47^e Avenue, adjacent à la propriété sise au 13927, rue Victoria, constitué du lot 1 156 779 du cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver ce résidu de terrain non ouvert à la circulation et occupé par le propriétaire riverain;
- que les titres de propriété seront clairs et régulariseront les empiètements sur le terrain de la Ville;
- que la Ville percevra des taxes foncières annuellement sur le lot ainsi cédé;
- qu'un lot appartenant à la Ville sans être déclaré public pourrait faire l'objet d'un jugement de prescription acquisitive.

Tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La cession est faite sans considération monétaire, la valeur de ces résidus de terrains étant négligeable compte tenu des aspects précédemment exposés à la rubrique «Contexte». Aucun impact sur le budget de fonctionnement du SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transfert au propriétaire riverain du terrain résiduel permettra à ce dernier d'agréments sa qualité de milieu de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de cession en 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction (Justine Virginie MÉNARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-14

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur de direction

Approuvé le : 2015-04-20**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bruno MARCHAND
Directeur de service

Approuvé le : 2015-04-22

CE : 20.012

2015/05/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1141027005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert une servitude réelle et perpétuelle, aux fins de l'établissement et du maintien d'un mur de soutènement, de Commerce d'automobiles GPA inc., dont l'emprise est située au sud-ouest du boulevard des Galeries d'Anjou, entre la rue de la Pléiade et le boulevard Métropolitain Est, dans l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie totale de 1 434,5 m ² , et ce, sans contrepartie financière. N/Réf. : 31H12-005-3369-03

Il est recommandé :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert une servitude réelle et perpétuelle, aux fins de l'établissement et du maintien d'un mur de soutènement, de Commerce d'automobiles GPA inc., dont l'assiette est de 1 434,5 m², située au sud-ouest du boulevard des Galeries d'Anjou, entre la rue de la Pléiade et le boulevard Métropolitain Est, connue et désignée comme étant une partie du lot 4 481 715 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, sans contrepartie financière, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-27 07:04

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141027005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert une servitude réelle et perpétuelle, aux fins de l'établissement et du maintien d'un mur de soutènement, de Commerce d'automobiles GPA inc., dont l'emprise est située au sud-ouest du boulevard des Galeries d'Anjou, entre la rue de la Pléiade et le boulevard Métropolitain Est, dans l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie totale de 1 434,5 m ² , et ce, sans contrepartie financière. N/Réf. : 31H12-005-3369-03

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère des Transports du Québec doit procéder en 2016-2017 à la démolition et la reconstruction du pont du boulevard des Galeries d'Anjou au-dessus de l'autoroute 40. Dans le cadre de ce remplacement, la Ville de Montréal a exprimé le besoin d'apporter certaines modifications à l'aménagement actuel afin de favoriser et d'améliorer le transport actif. À cet effet, les travaux de reconstruction permettront de faire une nouvelle configuration des voies sur le tablier du pont ainsi que sur ses approches permettant ainsi l'élargissement des trottoirs et l'ajout d'une piste cyclable qui sera localisée le long du boulevard des Galeries d'Anjou.

Les photos annexées aux pièces jointes démontrent qu'il existe un important dénivelé entre l'emprise du boulevard des Galeries d'Anjou et le terrain localisé entre la rue de la Pléiade et le boulevard Métropolitain Est. Ce terrain est connu comme étant le lot 4 481 715 du cadastre du Québec et appartient à Commerce d'automobiles GPA inc. (le « Propriétaire »).

Tenant compte de ces faits et afin d'assurer le maintien en place des nouvelles constructions, le Service des infrastructures, Division des ponts et tunnels, a mandaté le Service de la gestion et transaction immobilière (le « SGPI ») afin de négocier avec le Propriétaire une servitude réelle et perpétuelle aux fins de l'établissement et du maintien d'un mur de soutènement à être construit sur une partie du lot 4 481 715 du cadastre du Québec, le long du boulevard des Galeries d'Anjou, entre la rue de la Pléiade et le boulevard Métropolitain Est. Le Plan G-6-1 Anjou et la description technique, préparés par Mme Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, minute 1511 et annexés aux pièces jointes, localisent l'assiette de la servitude à acquérir et le positionnement du futur mur de soutènement.

Le présent sommaire vise à faire approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert une servitude réelle et perpétuelle, aux fins de l'établissement et du maintien d'un mur de

soutènement, du Propriétaire, et ce, sans contrepartie financière, le tout sujet aux conditions stipulées au projet d'acte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

En vertu du projet de servitude faisant l'objet de notre recommandation, le Propriétaire grève une partie de sa propriété, le lot 4 481 715, en faveur de celle appartenant à la Ville de Montréal, d'une servitude réelle et perpétuelle aux fins de l'établissement et du maintien d'un mur de soutènement, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte. La superficie de l'emprise de la servitude est de 1 434,5 m² et celle-ci est consentie sans contrepartie financière.

JUSTIFICATION

Dans le cadre des travaux de remplacement du pont du boulevard des Galeries d'Anjou, au dessus de l'autoroute 40, la Ville de Montréal a exprimé le besoin d'apporter certaines modifications à l'aménagement actuel afin de favoriser et d'améliorer le transport actif. À cet effet, une piste cyclable sera ajoutée et les trottoirs agrandis. Tenant compte de ces faits et considérant la topographie du terrain, un mur de soutènement devra être construit entre la rue de la Pléiade et le boulevard Métropolitain Est, le long du boulevard des Galeries d'Anjou, au sud-ouest, et ce, afin de maintenir en place les nouvelles infrastructures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La servitude faisant l'objet du présent sommaire est consentie sans contrepartie financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de remplacement de ce pont permet de maintenir le lien entre les deux secteurs de l'arrondissement séparés par l'autoroute 40 et d'améliorer les déplacements des citoyens sur le territoire montréalais. Par ailleurs, l'aménagement de la piste cyclable et l'agrandissement du trottoir dans l'emprise du boulevard des Galeries d'Anjou favorisent un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs et collectifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où ce dossier n'est pas approuvé, le mur de soutènement ne pourra pas être construit de sorte que l'élargissement des trottoirs et du tablier ainsi que l'ajout d'une piste cyclable ne pourront être réalisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communications seront effectuées par le ministère des Transports du Québec qui agit à titre de maître d'oeuvre dans ce projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le début des travaux est prévu au printemps 2016 et la fin à l'automne 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Anjou , Direction du développement du territoire et études techniques (Claude HÉROUX)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roger GRONDINES
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-08

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur de direction

Approuvé le : 2015-04-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur de service

Approuvé le : 2015-04-24



Dossier # : 1144962013

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Société immobilière du Canada CLC limitée établit sur sa propriété constituée du lot 4 499 016 du cadastre du Québec, située entre les rues Richmond et du Séminaire, des servitudes réelles et perpétuelles d'acqueduc, de drainage et de non construction en faveur d'un immeuble de la Ville de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout, sans contrepartie financière. N/Réf. : 31H05-005-7771-04

Il est recommandé :
d'approuver le projet d'acte par lequel la Société immobilière du Canada CLC limitée établit sur sa propriété formée du lot 4 499 016 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc, une servitude réelle et perpétuelle de drainage et une servitude réelle et perpétuelle de non-construction, telles que montrées sur le plan B-125 Sainte-Anne, préparé par Johanne Rangers, arpenteur-géomètre, le 9 décembre 2014 sous le numéro 1031 de ses minutes, et ce, en faveur d'une propriété de la Ville, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout, sans contrepartie financière.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-24 10:16

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144962013

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Société immobilière du Canada CLC limitée établit sur sa propriété constituée du lot 4 499 016 du cadastre du Québec, située entre les rues Richmond et du Séminaire, des servitudes réelles et perpétuelles d'aqueduc, de drainage et de non construction en faveur d'un immeuble de la Ville de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout, sans contrepartie financière. N/Réf. : 31H05-005-7771-04

CONTENU

CONTEXTE

La Société immobilière du Canada CLC limitée (la « SIC ») est propriétaire du lot 4 499 016 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Une conduite d'aqueduc appartenant à la Ville, d'un diamètre de 600 mm, traverse ce lot et une servitude temporaire vient d'être publiée en faveur de la Ville, le temps que la Ville effectue les travaux de déplacement de cette conduite d'ici décembre 2015. Compte tenu des retards en vue d'obtenir une entente avec Parcs Canada, et afin de ne pas mettre en péril les projets immobiliers prévus dans le projet Les Bassins du Nouveau Havre (« Les Bassins ») un tracé alternatif hors site a été prévu et accepté impliquant la création d'une servitude de non-construction et d'aqueduc de même qu'une servitude de drainage sur deux parties de ce lot appartenant à la SIC.

Les représentants de la SIC ont donné leur accord pour qu'une servitude de non-construction et d'aqueduc ainsi qu'une servitude de drainage soient consenties à la Ville de Montréal, telles que montrées sur le plan B-125 Sainte-Anne ci-joint, préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre, le tout afin de permettre le déplacement de la conduite d'aqueduc précitée sur le terrain adjacent appartenant à la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0361 - 21 août 2014 - Approuver un projet d'acte par lequel la SIC établit sur sa propriété, constituée d'une partie du lot 4 499 016, ayant une superficie de 362,9 m², située entre les rues Richmond et du Séminaire, une servitude d'aqueduc temporaire en faveur d'un immeuble de la Ville de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout, sans considération monétaire.

CG10 0408 - 25 novembre 2010 - Approuver une entente sur les travaux municipaux avec la SIC pour la réalisation du projet Les Bassins.

CE87 04503 - 22 juin 1987 - Approuver la convention avec le gouvernement du Canada pour l'installation, l'entretien et l'utilisation de 2 conduites d'aqueduc de 24 pouces de

diamètre dans l'axe de la rue Montmorency, sous le canal de Lachine, moyennant une rente annuelle de 585,00 \$.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de faire approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la SIC une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc, une servitude réelle et perpétuelle de drainage et une servitude réelle et perpétuelle de non-construction des parties du lot 4 499 016 du cadastre du Québec, situées au nord du canal de Lachine, entre les rues Richmond et du Séminaire, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout, sans contrepartie financière et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de servitude. Les servitudes de non-construction et d'aqueduc d'une superficie de 48,3 m² sont délimitées par les lettres ABCDEA, article 1 sur le plan n^o B-125 Sainte-Anne préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre le 9 décembre 2014 sous sa minute n^o 1031, et la servitude de drainage d'une superficie de 106,1 m² est délimitée par les lettres EFGHE, article 2, au même plan.

JUSTIFICATION

Cette transaction est nécessaire afin de pouvoir effectuer les travaux de déplacement d'une conduite d'aqueduc actuellement localisée sur le terrain de la SIC vers un terrain appartenant à la Ville, laquelle transaction permettra de régulariser la situation conformément à l'entente sur les infrastructures signée entre la SIC et la Ville. Par conséquent, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande que les autorités municipales procèdent à l'approbation du projet d'acte de servitude soumis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces servitudes sont accordées sans contrepartie financière. Selon l'opinion de la Section de l'évaluation immobilière du SGPI, la valeur marchande des servitudes attribuables à ces servitudes est marginale, voire nulle. La valeur marchande est fournie seulement afin de déterminer le niveau décisionnel et n'est valide qu'à cette fin.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de déplacement de la conduite d'aqueduc doivent s'effectuer dans les délais prescrits, afin de ne pas mettre en péril les projets immobiliers prévus dans le projet Les Bassins. Aussi, afin de respecter le calendrier des travaux, l'acte de servitude doit être signé le plus rapidement possible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un dossier d'appel d'offres pour les travaux de déplacement de la conduite devrait être soumis aux autorités compétentes pour approbation, avant d'effectuer les travaux. Par la suite, les projets de développement immobilier pourront débuter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (François CADOTTE)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette HÉBERT
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-11

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur de direction

Approuvé le : 2015-04-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur de service

Approuvé le : 2015-04-24



Dossier # : 1145066001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 25 000 \$ au Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal pour la tenue de la première Biennale sur le développement social de Montréal, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2016) / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ au Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal pour la tenue de la première Biennale sur le développement social de Montréal, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2016);
2. d'approuver un projet de convention, entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-21 18:58

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1145066001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 25 000 \$ au Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal pour la tenue de la première Biennale sur le développement social de Montréal, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2016) / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Biennale sur le développement social de Montréal (Biennale) est une initiative du Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal (Forum). Le Forum est un espace de dialogue qui mobilise et rassemble les acteurs régionaux en développement social de l'île de Montréal afin que celui-ci soit une composante intrinsèque du développement durable de Montréal. Sa mission est de réfléchir, d'échanger, de promouvoir et de faire progresser le développement social sur l'île de Montréal. La liste détaillée des membres du Forum se trouve aux pièces jointes à ce dossier. Des membres, dont la Ville de Montréal, Centraide du Grand Montréal et la Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux (CIUSS) du Centre-Est-de-l'Île -de-Montréal accordent un appui financier ou technique pour le fonctionnement de l'organisme. L'organisation de biennales sur le développement social constitue l'élément majeur de la stratégie du Forum pour réaliser sa mission.

Des rencontres préparatoires à la première Biennale ont été tenues en 2014 avec plusieurs acteurs montréalais. Ces rencontres ont permis de dresser un portrait statistique de la population montréalaise, de faire le bilan de l'évolution du développement social depuis 1998, d'établir les conditions de réussite et de porter un premier regard sur les enjeux les plus importants. Les objectifs visés par l'événement qui prévoit réunir plus de 200 acteurs-clés de développement de la métropole, dont le maire de Montréal, monsieur Denis Coderre sont :

- promouvoir l'échange d'expertises tirées des expériences inspirantes et innovantes réalisées au Québec ou ailleurs en matière de développement social;
- approfondir la connaissance des problématiques entre les membres du Forum et d'autres acteurs de la société sur les enjeux majeurs reliés au développement social à Montréal;

- améliorer la cohésion entre les acteurs du développement social et ceux du développement économique, culturel et environnemental;
- cibler les enjeux prioritaires en matière de développement social sur lesquels le Forum, ses membres et ses partenaires peuvent dégager des perspectives d'action et d'engagement afin d'influencer des politiques au cours des deux prochaines années.

Mentionnons aussi que le projet de Biennale a été retenu par les participants lors de l'événement «Je vois Montréal», qui a eu lieu le 17 novembre 2014. Depuis ce temps, les membres du conseil d'administration et du comité scientifique s'activent à réaliser cet engagement afin de faire valoir l'importance du développement social dans le développement de Montréal. L'événement contribuera également à l'enrichissement d'une vision d'avenir porteuse et cohérente pour Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ pour les années 2013-2014 et 2014-2015

DESCRIPTION

La Biennale se tiendra les 2 et 3 juin 2015. La programmation est en cours de finalisation et une version préliminaire du déroulement de l'activité se trouve aux pièces jointes. Voici un aperçu des activités prévues dans le cadre de ces journées de réflexion :

- conférences et co-construction de stratégies collectives visant à faire en sorte que le développement social soit un moteur du développement de Montréal;
- présentations sur des expériences inspirantes d'ici et d'ailleurs;
- ateliers de travail pour identifier quelques cibles stratégiques en matière de développement social à Montréal;
- occasion de développer les synergies entre les acteurs clés du développement durable montréalais;
- adoption d'une déclaration commune et l'engagement des partenaires à contribuer à sa mise en œuvre.

Les participants visés sont :

- membres du Forum;
- acteurs montréalais (régionaux et locaux) œuvrant en développement social et issus des milieux communautaire, institutionnel et philanthropique;
- acteurs montréalais (régionaux et locaux) n'œuvrant pas en développement social, mais concernés par cette question ou ayant envie d'en savoir davantage;
- élus.

JUSTIFICATION

Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement des connaissances de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015).

En soutenant ce projet, la Ville de Montréal contribue à positionner le développement social comme un élément moteur du développement de la Métropole. En effet, en collaborant à la

Biennale Montréal affirme que le développement d'une Métropole prospère doit se faire en tenant compte des besoins et des intérêts de l'ensemble de ses citoyens, notamment les plus vulnérables. Ce grand rendez-vous se veut ainsi l'occasion pour tous les acteurs concernés par le bien-être des citoyens montréalais d'explorer les possibilités d'agir collectivement au développement harmonieux de Montréal et de mettre au coeur de ces échanges l'importance de réaliser ce développement en tenant compte de son niveau d'acceptabilité sociale.

L'ensemble des travaux de la Biennale contribuera aussi à alimenter la Ville de Montréal dans l'élaboration d'une prochaine politique de développement social.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prise à même le budget de l'Entente Ville-MESS, volet développement des connaissances et le budget alloué est entièrement financé par le gouvernement du Québec via cette entente.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Organisme	Soutien recommandé	Projet	Soutien en % du projet global
Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal	25 000 \$	Biennale sur le développement social de Montréal	14 %

Les crédits sont réservés par la demande d'achat 327799.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet va dans le sens de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise laquelle vise à poursuivre des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Biennale offre une plate-forme d'échange et d'analyse sur les enjeux du développement social à Montréal. Elle mobilise les différents acteurs, contribue à faire avancer l'élaboration d'une politique de développement social et affirme le « leadership » de la Ville dans ce domaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes les activités de communication seront réalisées conformément au protocole de visibilité publique annexé au projet de convention entre la Ville et cet organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2015 Présentation au comité exécutif pour approbation

Juin 2015 Tenue les 2 et 3 juin de la première Biennale sur le développement social de Montréal

Automne 2015 Mise en place d'un comité de suivi des actions retenues dans le cadre de la Biennale

Aux six mois Présentation de l'état d'avancement des travaux auprès des membres du

Forum

Juin 2017 Tenue de la deuxième Biennale sur le développement social de Montréal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Avis favorable avec commentaires :

Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales (Louis ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CROZE
Conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-03-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2015-04-21



Dossier # : 1150706004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2015, à la Table de concertation des aîné-e-s de l'île de Montréal, pour la réalisation du projet Bulletins « Ensemble pour une île amie des aînés » / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2015, à Table de concertation des aîné-e-s de l'île de Montréal (TCAIM), à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports, afin de soutenir la réalisation du projet Bulletins « Ensemble pour une île amie des aînés»;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-27 18:33

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150706004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2015, à la Table de concertation des aîné-e-s de l'île de Montréal, pour la réalisation du projet Bulletins « Ensemble pour une île amie des aînés » / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal soutient financièrement la Table de concertation des aîné-e-s de l'île de Montréal (la TCAÎM) depuis sa création en 1999. Dans sa planification stratégique 2014 - 2017, l'organisme a regroupé ses actions autour de deux grands axes, soit l'action et le fonctionnement de la TCAÎM.

Axe 1 : L'action de la TCAÎM

- Cible 1 : La vie associative et la concertation
- Cible 2 : Un carrefour incontournable de la situation des aînés montréalais
- Cible 3 : Le partenariat et la collaboration
- Cible 4 : Poursuivre les activités sur des dossiers prioritaires :
 - A) Le transport et la mobilité des aînés en lien avec le principe de l'accessibilité universelle
 - B) Le transport et la mobilité des aînés en lien avec le maintien à domicile
 - C) La lutte à la maltraitance envers les aînés
 - D) La démarche MADA

Axe 2 : Les ressources de la TCAIM

Assurer un financement adéquat et récurrent en vue de la pleine réalisation de sa mission et de ses actions.

La TCAÎM a également poursuivi son travail de représentation et de partenariat auprès de différents organismes, tant locaux, régionaux que provinciaux, permettant ainsi l'accès à des informations et à des expertises sur les enjeux, les stratégies et les actions visant l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des aînés montréalais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0570 du 16 avril 2014

Accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2014, à Table de concertation des aîné-e-s de l'île de Montréal (TCAIM), à même le budget de la Direction de la diversité sociale, afin de soutenir la réalisation du « Projet 65 + Montréal »

CE12 1977 du 5 décembre 2012

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Table de concertation des aîné-e-s de l'île de Montréal (TCAÎM) afin de soutenir la réalisation du projet « Métropole amie des aînés : pour une mobilisation du milieu »

CM12 0850 du 25 septembre 2012

Adopter le projet de « Plan d'action municipal pour les aînés », élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA)

DESCRIPTION

En 2010, la Ville de Montréal s'est engagée dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). La Ville centrale a coordonné la démarche MADA et les arrondissements y ont participé sur une base volontaire. La Ville a également mis sur pied un comité des partenaires dans lequel on retrouvait une trentaine de représentants d'organismes issus de différents secteurs, dont la TCAÎM. Ce processus a donné lieu, en septembre 2012, à l'adoption du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015 qui comprend sept engagements.

Le travail de mobilisation, de sensibilisation et de promotion prévu par la TCAIM dans le cadre de son projet Bulletins « Ensemble pour une île amie des aînés » permet de diffuser, par le biais de bulletins mensuels, les avancées de la démarche MADA. Il vise aussi à offrir, par l'organisation de rencontres thématiques, des occasions de mieux faire connaître les préoccupations des aînés et des groupes d'aînés dans les actions de la Ville à leur égard.

JUSTIFICATION

La TCAÎM regroupe 98 organismes ou regroupements membres. Elle joue un rôle de concertation entre ces organismes et travaille à promouvoir la place et le rôle des aînés dans notre société. De plus, elle initie ou contribue à des projets conjoints avec divers partenaires, selon les orientations définies par l'assemblée générale de ses membres. Pour la Ville, ce regroupement d'organismes s'avère un partenaire important permettant d'identifier les préoccupations des personnes âgées et de définir des orientations quant au vieillissement de la population montréalaise. Ce projet s'inscrit dans l'esprit même du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015, particulièrement dans les trois engagements suivants :

Engagement 5 : Améliorer l'accessibilité à l'information

Engagement 6 : Offrir aux aînés un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté

Engagement 7 : Accroître les occasions pour les aînés de se faire entendre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier de la Ville au montant de 10 000 \$ représente 1,88 % du budget 2014-2015 de la TCAÎM qui s'élève à 187 900 \$. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Les autres sources de financement sont les suivantes : le Secrétariat aux aînés (SA); la Fédération de l'âge d'or du Québec - Région île de Montréal, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le Conseil régional de l'environnement, l'entente MSSS - Conférence régionale des élus de l'île de Montréal et le Fonds Présâges.

Le soutien financier de la Ville est octroyé en deux versements, soit 80 % à la signature de la convention et 20 % lors de la remise du rapport final. Le tableau récapitulatif de soutiens financiers accordés au cours des dernières années se lit comme suit :

Organisme	Montant accordé	Montant recommandé 2015	% du budget de l'organisme
------------------	------------------------	--------------------------------	-----------------------------------

Table de concertation des aîné-e-s de l'Île de Montréal	2013	2014	10 000 \$	1,88 %
	10 000 \$	10 000 \$		

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans une des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'action 36 où la Ville s'engage à lutter contre l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il n'y a pas d'impact majeur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2014 Présentation au comité exécutif pour approbation
Le projet couvre une période de 31 semaines : de mai à décembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole CHOUINARD
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-04-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME

Directrice

Tél :

514 872-6133

Approuvé le :

2015-04-27



Dossier # : 1155008002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Carrefour jeunesse-emploi Montréal centre-ville pour le projet Roulo-Boulo, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec. / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Carrefour jeunesse-emploi Montréal centre-ville, pour la réalisation du projet Roulo-Boulo, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-27 09:33

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155008002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Carrefour jeunesse-emploi Montréal centre-ville pour le projet Roulo-Boulo, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec. / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Carrefour jeunesse-emploi Montréal centre-ville (CJE), en concertation avec le milieu, accompagne les jeunes de 16 à 35 ans qui résident au centre-ville, y transitent ou le fréquentent, en les motivant et les encadrant, dans la poursuite de leurs projets éducatifs, professionnels, créatifs ou d'entrepreneuriat visant à trouver leur place sur le marché du travail montréalais ou ailleurs. Le CJE est un organisme à but non lucratif créé en 2000. Il est membre d'un réseau québécois composé de 117 carrefours jeunesse-emploi. Le CJE a pour objectif d'être la courroie de transmission entre les jeunes et les employeurs et vise à développer des mécanismes de maillage. L'équipe multidisciplinaire offre à ses participants des services pour une démarche de développement professionnel qui comprend trois volets : l'employabilité, la réussite éducative et l'entrepreneuriat. Le territoire d'intervention du CJE présente un taux de chômage de 13,5% chez les jeunes.

L'organisme n'a jamais reçu d'aide financière de la Ville de Montréal. Il a déposé une demande de soutien financier d'une hauteur de 25 000 \$ pour le lancement des opérations de son nouveau projet : Roulo-Boulo. Cette demande est admissible au volet « Soutien au projet structurant » de l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0799 (21 mai 2014) Approbation du cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal. / Approbation des règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants.

CG12 0369 (27 septembre 2012) Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) Approbation du protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser*

Montréal 2025.

CE11 0975 (22 juin 2011) Approbation de la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017, Montréal / Espace pour créer et réussir.

DESCRIPTION

L'aide financière de 25 000 \$ servirait au lancement de l'opération Roulo-Boulo, un point de rencontre mobile (minibus aménagé) qui se déplacerait là où les jeunes se trouvent en leur offrant des emplois du jour (temps partiel, courte durée, saisonnier, étudiant, contractuel et à temps plein). Le Roulo-Boulo serait un distributeur d'emplois mobile et tisserait des liens entre les employeurs et les jeunes. Il offrirait un accès multiservices aux jeunes (accès direct aux employeurs, évaluation express des qualifications), proposerait des interventions et conférences « pop up », des conseils ciblés et des emplois à combler sur le champ. Aussi il offrirait aux employeurs différents services tels que l'affichage d'offres d'emploi, l'accès à la banque de candidats ou la réalisation de campagnes de recrutement sur mesure. L'aide financière demandée représenterait 14% du budget de l'opération. Plus précisément, cette somme serait utilisée pour les dépenses de développement des marchés (employeurs et partenaires d'affaires). Une portion de la subvention serait utilisée pour l'événement de lancement du Roulo-Boulo.

SOURCE	SOMME	%
Ville de Montréal	25 000	14
Emploi-Québec	25 000	14
Ville de Montréal (Arrondissement Ville-Marie)	10 000	06
Ventes	8 500	05
Dons privés	109 000	61
TOTAL	177 500	

Le Roulo-Boulo circulerait au centre-ville et s'arrêterait à 8 stations prédéterminées (University / Sherbrooke Ouest, Peel / Ste-Catherine Ouest, De Maisonneuve Ouest / Guy, De Maisonneuve Est/ St-Denis, Westmount Square, Président-Kennedy / Jeanne-Mance, Palais des congrès, Place Bonaventure). Les jeunes seraient invités à entrer dans le camion aménagé pour être mis en relation avec un employeur. L'itinéraire établi à l'avance serait publié par les partenaires médias et les médias sociaux. Le territoire comprendrait 8 000 commerces et entreprises, ainsi que 38 établissements d'enseignement, dont 3 universités.

Roulo-Boulo compte rejoindre 2 550 jeunes au cours de la période qui s'étend de mai à septembre 2015, et plus de 60 employeurs, pour un objectif de placement de 250 jeunes. Des entreprises comme Six Flags, Spectra, Juste pour rire, Vitrine culturelle, Telus, Carte Visa Desjardins ont déjà démontré un intérêt pour cette formule originale de recrutement.

JUSTIFICATION

Le projet Roulo-Boulo répond à une priorité clairement énoncée dans les différentes politiques de la Ville de Montréal, tout particulièrement au niveau du développement économique et dans *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*. Le projet s'inscrit dans l'axe Montréal, ville de savoir, de création et d'innovation d' *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* par le soutien qu'il prévoit offrir tant aux employeurs qu'aux jeunes âgés de 16 à 35 ans en terme de rapprochement et de maillage.

Dans le cadre de l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal, le Service du développement économique souhaite contribuer aux projets qui sont en lien direct avec le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique 2011-2017 ». Roulo-Boulo s'inscrit dans ces préoccupations en proposant d'agir sur trois objectifs de la

stratégie de développement économique qui sont l'augmentation du taux d'emploi, la diminution du taux de chômage des immigrants récents et l'augmentation du revenu disponible par habitant.

Par ailleurs, l'approche inédite développée par le CJE positionnera Montréal comme leader en matière de projets créatifs qui soulèvent les enjeux citoyens (jeunes en précarité) en privilégiant des solutions numériques et mobiles, des solutions adaptées, concrètes et innovantes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 25 000 \$ de la Ville de Montréal au projet Roulo-Boulo sera puisée dans les fonds dédiés aux projets structurants de la programmation de l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec. Ces fonds sont prévus au budget du Service du développement économique selon les informations indiquées à l'intervention du Service des finances. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. L'organisme n'a jamais reçu d'aide financière de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce soutien financier, le CJE ne pourra correctement mettre en branle les opérations de communication prévues au lancement de Roulo-Boulo. L'établissement de liens efficaces avec les entreprises sera affecté et les objectifs de recrutement d'employeurs (60) seront difficile à atteindre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des activités de Roulo-Boulo : fin mai 2015
Fin des activités de Roulo-Boulo : fin septembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LAVOIE
Commissaire a l'économie sociale

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2015-04-22



Dossier # : 1155008001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Jeunes Pousses, pour le projet Maison de l'alimentation dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec. / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Jeunes Pousses pour le projet Croquarium Maison de l'alimentation dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-27 09:34

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION**Dossier # :1155008001**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Jeunes Pousses, pour le projet Maison de l'alimentation dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec. / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU**CONTEXTE**

Jeunes Pousses est un organisme à but non lucratif (NEQ : 1162933809) implanté dans la région de Sherbrooke. Fondé en 2005, l'organisme a pour mission de promouvoir de saines habitudes alimentaires auprès des jeunes dans leurs milieux de vie. Par son approche expérientielle axée sur les plaisirs de manger, Jeunes pousses propose des projets novateurs qui vont de la découverte de l'origine des aliments à l'éducation sensorielle au goût. L'organisme est aujourd'hui présent dans plus de 14 régions du Québec. Après 10 années d'existence, Jeunes Pousses désire élargir son offre de services en proposant un projet récréo-touristique d'envergure pour Montréal. Il envisage maintenant un changement d'échelle majeur et propose d'ouvrir une maison de l'alimentation où les innovations de l'industrie agro-alimentaire et les nouvelles approches d'agriculture urbaine se côtoieraient afin de permettre aux jeunes publics tout aussi bien qu'aux touristes et visiteurs de découvrir les nouveaux développements en matière d'alimentation. Dans ce projet, Jeunes Pousses souhaite également développer des collaborations avec les milieux d'affaires et scientifiques et soutenir l'industrie agro-alimentaire dans une perspective de développement durable.

Jeunes Pousses n'a jamais reçu d'aide financière de la Ville de Montréal. L'organisme a déposé une demande de soutien financier d'une hauteur de 25 000 \$ pour une étude de faisabilité de son projet. Cette demande est admissible au volet « Soutien au projet structurant » de l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec.

Le présent sommaire décisionnel concerne la demande de soutien financier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0799 (21 mai 2014) Approbation du cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal. / Approbation des règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants.

CG12 0369 (27 septembre 2012) Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) Approbation du protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

CE11 0975 (22 juin 2011) Approbation de la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017, *Montréal / Espace pour créer et réussir*.

DESCRIPTION

La demande de soutien financier consiste en la vérification des conditions et hypothèses de faisabilité du projet Maison de l'alimentation dans ses dimensions financière et immobilière. L'étude inclura les aspects suivants : description de la clientèle, description du projet immobilier, site, analyse de marché, liens avec la communauté (scientifique, affaires, locale, internationale), mise en marché, description des opérations, financement - immobilier et opérations, pro forma budgétaire, échéancier. (Voir document en pièce jointe)
Le coût du projet est de 50 000 \$. La contribution de la Ville correspond à 50% du coût soit moins de 60 % du coût total comme exigé par le volet « Soutien au projet structurant » du Service du développement économique.

Montage financier	2015	TOTAL
Ville de Montréal	25 000	25 000
Jeunes Pousses	25 000	25 000
TOTAL	50 000	50 000

JUSTIFICATION

Les résultats de l'étude permettront à Jeunes Pousses d'obtenir les informations pertinentes quant aux conditions de succès (opérationnelles et financières) nécessaires pour réaliser, le cas échéant, le montage financier du projet. L'étude déterminera également les éléments techniques et financiers à rencontrer. Sans ce soutien, la réalisation de cette étape évaluative est à risque.

Le projet de Maison de l'alimentation s'inscrit dans l'axe Montréal, Milieu de vie exceptionnel de l'entente 175 M \$ entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec en contribuant à améliorer la qualité du milieu vie des montréalais dans une perspective de développement durable. Il participera également au rayonnement de Montréal sur la scène internationale – peu d'infrastructures de ce genre existent dans le monde. Aussi il favorisera l'activité économique de Montréal en diversifiant l'offre d'infrastructures récréotouristiques. À cet effet d'ailleurs, la Commission permanente du conseil d'agglomération sur le développement économique avait identifié dès 2006 la nécessité pour Montréal de hausser son niveau d'attraction pour maintenir sa position sur l'échiquier touristique mondial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 25 000 \$ de la Ville de Montréal au projet Maison de l'alimentation sera puisée dans les fonds dédiés aux projets structurants dans la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M \$ conclue avec le gouvernement du Québec. Ces fonds sont prévus au budget du Service du développement économique selon les informations indiquées à l'intervention du Service des finances. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet Maison de l'alimentation rejoint plusieurs objectifs de développement durable énoncés dans le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*. Plus précisément, le projet vise à s'inscrire dans l'objectif : "adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce soutien financier, le promoteur ne pourra mettre en branle l'étude visant à confirmer ou invalider certaines hypothèses et orientations. Le promoteur ne pourra démarrer les étapes ultérieures de développement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LAVOIE
Commissaire a l'économie sociale

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2015-04-22



Dossier # : 1156334002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Relève créatrice sur écrans pour l'organisation de la conférence <i>Bientôt sur nos écrans</i> dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec. / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Relève créatrice sur écrans (RECRÉE) pour l'organisation de la conférence *Bientôt sur nos écrans* dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-30 12:50

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156334002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Relève créatrice sur écrans pour l'organisation de la conférence <i>Bientôt sur nos écrans</i> sur nos écrans dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec. / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Relève créatrice sur écrans (RECRÉE), organisme à but non lucratif, a soumis une demande de financement à la Ville de Montréal pour l'organisation de la conférence *Bientôt sur nos écrans*. Cet événement propose une série de conférences et d'ateliers donnés par des experts du secteur de la production télévisuelle, cinématographique et multimédia. Les sujets proposés s'adressent à un auditoire de professionnels du secteur souhaitant approfondir leurs connaissances mais également développer de nouvelles opportunités d'affaires. *Bientôt sur nos écrans* se tiendra le 3 juin 2015 au Métropolis de Montréal. En 2015, *Bientôt sur nos écrans* en sera à sa 2e édition. L'édition 2014 avait attiré 250 participants. Les profils des participants sont très variés. Ils sont soit créateurs, producteurs, diffuseurs, fournisseurs de services ou investisseurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0799 (21 mai 2014) : Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec/Approuver les règles des contributions financières pour le volet « soutien aux projets structurants ».

CE14 0441 (26 mars 2014) : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 45 000 \$ à trois organismes pour la réalisation de marchés et vitrines créatifs et culturels en 2014 et approuver les trois projets de conventions à cette fin.

CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adopter de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) : Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie

CE11 0975 (22 juin 2011) : Approuver la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder une subvention non-récurrente de 25 000 \$ pour l'organisation de l'édition 2015 de *Bientôt sur nos écrans*. Cet événement propose un programme complet d'activités sur le thème des «contenus-écrans» sous la forme de conférences, de causeries, de panels, d'ateliers, de vitrines et de démonstrations de projets. Les thématiques proposées traitent de nouveautés et des tendances de l'heure relatives au développement de «contenus-écrans». Ce concept fait référence à la possibilité qu'un même contenu soit diffusé sur les différentes plateformes disponibles. À titre d'exemple de plateforme de diffusion, on peut mentionner les webséries, les émissions de télévision, les films, les applications de deuxième écran, les vidéos en ligne, les dispositifs de télévision connectée, la réalité virtuelle et augmentée, les jeux interactifs, les journaux et les livres numériques. Plus spécifiquement, les différentes conférences et ateliers porteront sur les thématiques suivantes :

- Comment les médias traditionnels s'adaptent aux nouvelles réalités.
- Peut-on réellement monétiser son contenu dans les marchés en ligne.
- Les contenus-écrans en devenir : qui dit quoi, à qui, où et comment.

Bientôt sur nos écrans propose également une vitrine des talents locaux (Vitrine BSNÉ) qui vise à stimuler les occasions d'affaires entre les participants locaux et étrangers. En marge des conférences, sept (7) à huit (8) promoteurs auront l'opportunité de présenter leur projet (webséries, contenus de convergence, transmédia, dispositifs technologiques et autres) devant plus de 300 personnes et tenteront de convaincre les acheteurs ou investisseurs potentiels présents dans la salle.

BIENTÔT SUR NOS ÉCRANS			
	REVENUS	2015	%
SUBVENTIONS			
	Téléfilm Canada	15 000 \$	8%
	SODEC	5 000 \$	3%
	Ministère Culture, Communications et Condition féminine	10 000 \$	5%
	Direction développement économique	25 000 \$	13%
	TOTAL DES SUBVENTIONS	55 000 \$	29%
REVENUS AUTONOMES			
	120 participants ou visiteurs X 400 \$	48 000 \$	26%
	Commandite	30 000 \$	16%
	Commandite en biens et services	45 000 \$	24%
	Billetterie activités spécifiques (causeries de prestige)	5 000 \$	3%
	Inscriptions - activités connexes (Vitrine BSNÉ - Espace Pitch)	5 000 \$	3%
	TOTAL DES REVENUS AUTONOMES	133 000 \$	71%
	TOTAL DES REVENUS	188 000 \$	
BIENTÔT SUR NOS ÉCRANS			
DÉPENSES		2015	%

Réalisation et production	131 500 \$	70%
Promotion et publicité	31 500 \$	17%
Administration	25 000 \$	13%
TOTAL DES DÉPENSES	188 000 \$	

JUSTIFICATION

Un appui financier de la Ville de Montréal à *Bientôt sur nos écrans* respecte les orientations de la Stratégie de développement économique 2011-2017, *Montréal / Espace pour créer et réussir*. Plus spécifiquement, l'organisation de *Bientôt sur nos écrans* s'inscrit dans trois des cinq axes d'intervention de la stratégie:

- Montréal, ville de savoir de création et d'innovation;
- Montréal, métropole culturelle et d'avant garde;
- Montréal, ville ouverte à rayonnement international.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser un soutien financier de 25 000 \$ pour l'édition 2015 de l'événement. Les crédits nécessaires sont prévus au budget du Service du développement économique (enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

La Ville de Montréal a contribué 15 000 \$ à l'événement pour l'édition 2014 dans le cadre de l'initiative du Fonds de soutien financier aux vitrines et marchés culturels et créatifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bientôt sur nos écrans mettra en place les initiatives de développement durable suivantes :

- sélection des fournisseurs : priorité accordée aux fournisseurs locaux;
- sélection des sources d'énergie : sélection d'équipements les moins énergivores;
- gestion des matières résiduelles : mise en place d'une gestion écoresponsable des matières résiduelles sur le site;
- alimentation : priorité accordée aux fournisseurs locaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement contribuera à :

- positionner et renforcer Montréal comme métropole culturelle;
- contribuer au rayonnement national et international de la métropole;
- soutenir le développement et la promotion des industries culturelles et créatives montréalaises;
- stimuler l'exportation internationale de nos produits culturels, de nos artistes, de notre créativité et de notre expertise;
- générer des retombées culturelles et économiques importantes pour les différentes industries visées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les obligations de l'organisme en matière de visibilité ont été incluses dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 pour plus d'information).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

3 juin 2015 : événement *Bientôt sur nos écrans*

1er octobre 2015 : dépôt du bilan d'activités

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements (Emmanuelle HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre DION
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2015-04-15



Dossier # : 1150230002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accepter la demande de l'arrondissement de LaSalle, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de négocier et conclure le contrat avec le lauréat du concours d'art public au parc des Rapides. / Accorder un contrat de services artistiques à Jacques Bilodeau, artiste en arts visuels, et Claude Cormier + Associés inc., lauréats du concours, pour une somme maximale de 466 171, 08\$, taxes incluses, pour la confection de plans et devis ainsi que pour la fabrication et l'installation des composantes artistiques du projet d'art public « Au grand dam » (titre provisoire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Jacques Bilodeau, artiste en arts visuels, et Claude Cormier + Associés inc., lauréats du concours, s'engagent à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin pour une somme maximale de 466 171, 08\$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel..

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-20 10:57

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150230002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accepter la demande de l'arrondissement de LaSalle, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de négocier et conclure le contrat avec le lauréat du concours d'art public au parc des Rapides. / Accorder un contrat de services artistiques à Jacques Bilodeau, artiste en arts visuels, et Claude Cormier + Associés inc., lauréats du concours, pour une somme maximale de 466 171, 08\$, taxes incluses, pour la confection de plans et devis ainsi que pour la fabrication et l'installation des composantes artistiques du projet d'art public « Au grand dam » (titre provisoire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet s'inscrit dans le cadre des célébrations du centenaire de fondation de l'ancienne municipalité de LaSalle. Le projet d'art public, initié à la demande de cet arrondissement, sera installé dans le parc des Rapides, qui fait partie du réseau des grands parc de Montréal. En janvier 2013, l'arrondissement a demandé au Service de la culture (SC) de tenir un concours par avis public pour le choix d'une oeuvre d'art, ainsi que de négocier et de conclure le contrat avec le lauréat : cela à même les crédits de l'arrondissement. Le concours s'adressait aux équipes formées d'artistes et d'architectes paysagistes. Lors d'une première rencontre, tenue le 25 mars 2013, le jury a sélectionné, parmi les huit candidatures reçues, quatre équipes pour développer un concept. Il s'agissait de : Jacques Bilodeau et Claude Cormier + Associés; Marc Dulude et Lupien+Matteau; Carlos et Jason Sanchez et Louis-Alexandre Gagnon; Jonathan Villeneuve, Vlan paysages et Contexture inc. Lors de la deuxième rencontre du jury tenue le 28 août 2013, 3 finalistes ont été désignés pour produire une proposition complète. Il s'agissait de : Jacques Bilodeau et Claude Cormier + Associés inc.; Carlos et Jason Sanchez, NIPpaysage inc. et Moment Factory; Jonathan Villeneuve, Vlan paysages et Contexture inc. Lors de la troisième rencontre, le 3 avril 2014, le jury a recommandé la proposition « Au grand dam » (titre provisoire) de Jacques Bilodeau et Claude Cormier + Associés inc.

Le jury mis sur pied spécifiquement pour ce concours était composé de : Stéphane Bertrand, commissaire d'exposition et architecte paysagiste; Lesley Johnstone,

conservatrice, Musée d'art contemporain de Montréal; Daniel Lauzon, architecte paysagiste, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal; Jean-Guy Marceau, à titre de représentant des citoyens de l'arrondissement de LaSalle; Suzanne Paquet, professeure, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, Université de Montréal; Mario Vachon, Directeur, Culture, sports, loisirs et développement social, arrondissement de LaSalle; Laurent Vernet, commissaire, Bureau d'art public.

En raison de contraintes liées à la propriété du terrain dans la zone du parc des Rapides qui était visée par le concours d'art public, un autre site d'implantation a été identifié, dans le même parc et en bordure du fleuve. Ce choix a été fait avec l'accord des lauréats. Ce changement n'entraîne pas de modification au concept de l'oeuvre, et n'altère pas l'appréciation qu'en auront les citoyens. Dans ce contexte, il est nécessaire que l'équipe lauréate complète des travaux pour intégrer l'oeuvre à son nouveau site en tenant compte de ses caractéristiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 20 0332 - 2 juin 2014 - Accepter pour l'Arrondissement de LaSalle un montant de 150 000 \$ du Bureau des Fêtes du 100^e anniversaire de LaSalle pour la réalisation d'une oeuvre d'art public sur les berges du parc des Rapides.

CA13 20 0016 - 14 janvier 2013 : Autoriser la Direction de la culture et du patrimoine à tenir un concours par avis public pour le choix d'un projet d'art public au parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle. Autoriser une participation financière de 150 000 \$ à même le fonds de parc de l'arrondissement de LaSalle.

CE12 1925 - 28 novembre 2012 - Modifier le budget de la Ville pour l'année 2012, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte du don de 50 000 \$ du Très Honorable Paul Martin à l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation d'une sculpture sur les berges du parc des Rapides.

DESCRIPTION

Les services artistiques de Jacques Bilodeau, artiste en arts visuels, et Claude Cormier + Associés inc., architectes paysagistes, comprennent notamment : les honoraires pour la confection des plans et devis; les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste; les honoraires des autres professionnels dont le travail est requis pour l'exécution de l'oeuvre; l'achat et la transformation des matériaux; le transport, la fabrication, l'assemblage et l'installation de l'oeuvre; les frais d'administration et d'assurance. Les travaux de réalisation de l'oeuvre choisie seront exécutés selon la maquette présentée au jury de sélection. Des travaux préparatoires du site préalables à l'installation de l'oeuvre d'art (excavation, fondations, électricité, aménagement paysager) seront réalisés au printemps 2016, à la suite d'un appel d'offres qui sera réalisé par l'arrondissement de LaSalle.

L'oeuvre sera aménagée en bordure du boulevard LaSalle, d'où l'on peut apprécier les rapides et la jetée. "Au grand dam" est inspirée de la géographie et de l'histoire du lieu et évoque la présence des rapides qui se trouvent à proximité. L'oeuvre est faite de blocs de béton et de marbre blanc, qui sont disposés de manière à jouer sur les hauteurs et à créer du relief. Les citoyens sont invités à en faire l'expérience; à déambuler et à faire usage de la sculpture. Afin d'en rehausser sa perception de nuit, l'oeuvre est pourvue d'un dispositif d'éclairage dans une mise en scène dynamique. Il est également prévu d'installer le panneau d'identification type de la collection municipale d'art public.

JUSTIFICATION

L'équipe formée de Jacques Bilodeau et Claude Cormier + Associés inc. a été choisie par le jury parmi deux autres finalistes sur la base des critères suivants :

- Intérêt de l'approche conceptuelle;
- Intégration et mise en valeur du projet dans l'espace d'implantation;
- Impact visuel du projet le jour et le soir, durant les 4 saisons;
- Qualité de l'expérience pour le public;
- Respect des règles de sécurité;
- Aspects fonctionnels et techniques;
- Pérennité des matériaux;
- Facilité d'entretien de l'œuvre, incluant les composantes paysagères;
- Adéquation du projet avec l'enveloppe budgétaire disponible.

Pour tout concours d'art public dont le montant du contrat est connu d'avance par les artistes invités à soumissionner, c'est l'intérêt de la proposition artistique plutôt qu'un prix qui guide le choix d'un jury.

En vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le Service de la culture souhaite fournir les services demandés par l'arrondissement de LaSalle. Le présent dossier décisionnel vise à ce que le comité exécutif réponde favorablement à cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Budget total du projet

Le coût total de ce projet d'art public, incluant les contingences et les incidences, est de 680 000\$, taxes incluses. Le budget initial du projet de 665 000\$ a été majoré afin de refléter l'augmentation du coût de la vie.

La participation au budget de 680 000\$ dont bénéficie le projet (incluant toutes taxes) se détaille comme suit : 380 000\$ proviennent du PTI du Service de la culture (ville centre), 150 000\$ proviennent du Fonds parcs de l'arrondissement LaSalle et 150 000\$ proviennent du Bureau du 100e anniversaire à LaSalle.

Le montant en incidences, de 50 000\$, est prévu pour les frais de concours qui s'est tenu préalablement au présent dossier décisionnel, ainsi que pour d'autres dépenses connexes, comme le panneau d'identification de l'oeuvre d'art qui sera installé en 2016.

Dans le cadre de ce concours, les équipes devaient élaborer leurs budgets en tentant compte d'une enveloppe pour les contrats de 574 875 \$ avec taxes (500 000 \$ avant taxes) avant toutes incidences et contingences. Cette enveloppe comprend le contrat octroyé à l'équipe lauréate qui fait l'objet du présent sommaire. Ce budget comprend également le contrat qui sera octroyé ultérieurement à un entrepreneur pour les travaux préparatoires du site.

Contrat octroyé aux lauréats (présent dossier décisionnel)

Le montant total du contrat octroyé à l'équipe lauréate est de 466 171, 08\$ taxes incluses. Celui-ci comprend le budget de réalisation de l'œuvre d'art de 454 673,58 \$, incluant les honoraires, la fabrication, le transport, l'installation de l'oeuvre d'art et les taxes applicables. Ce contrat comprend également un montant de contingences de 11 497,50, \$ incluant les taxes applicables.

Puisque la soumission originale des concepteurs a été déposée à la Ville le 17 mars 2014, et que le contrat sera octroyé plus d'un an plus tard, le montant du contrat a été majoré de 2%, afin de l'indexer au coût de la vie. Le contrat comprend également les honoraires pour compléter les travaux qui sont nécessaires pour intégrer l'oeuvre à son nouveau site de 20 916, 85 \$, taxes incluses.

Travaux préparatoires du site (à venir dans un dossier décisionnel ultérieur)

Le coût pour la préparation du site, qui ont été estimés par l'équipe lauréate, sera assumé

par le fonds parcs de l'arrondissement de LaSalle et le Service de la culture, et est donc hors du contrat de l'équipe lauréate.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier avec l'orientation No. 13, qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La création d'une œuvre d'art public pour le parc des Rapides vise à renforcer la présence de l'art public dans l'arrondissement et sur le territoire de la Ville, à promouvoir la qualité des interventions d'aménagement réalisées dans l'arrondissement et dans le réseau des grands parcs de Montréal, en plus de développer le sens critique du public. Elle permettra par ailleurs d'améliorer l'offre culturelle de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et validée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2015	Service de la culture	Octroi du contrat à l'équipe lauréate par le conseil municipal
Septembre 2015	Arrondissement de LaSalle	Demande de délégation de réalisation de travaux au parc des Rapides (faite par l'arrondissement au SGPVMR), selon l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, par le conseil d'arrondissement de LaSalle
Septembre 2015	Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal	Mandat pour la réalisation de travaux au parc des Rapides (donné par le SGPVMR à l'arrondissement), selon l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, par le conseil municipal
Octobre 2015	Arrondissement de LaSalle	Lancement d'un appel d'offres pour la réalisation de travaux préparatoires du site par l'arrondissement de LaSalle
Janvier 2016	Arrondissement de LaSalle	Octroi de contrat pour la réalisation de travaux préparatoires du site par l'arrondissement de LaSalle
Avril à juin 2016		Réalisation des travaux préparatoires du site et installation de l'œuvre
Septembre 2016		Inauguration du projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Cadre d'intervention en art public de la Ville de 2010 et aux pratiques administratives des concours d'art public du Service de la culture.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Danielle MIMEAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Sylvie BARRIAULT)

Avis favorable :

LaSalle , Direction des travaux publics (Christianne CYRENNE)

Avis favorable avec commentaires :

LaSalle , Direction des services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent VERNET
Commissaire à l'art public

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Le : 2015-03-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2015-04-19



Dossier # : 1154665002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines pour le projet du 1830, rue Le Ber.

Il est recommandé de :

D'Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines (égouts) pour le projet du 1830, rue Le Ber.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-20 13:30

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1154665002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines pour le projet du 1830, rue Le Ber.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux de réaménagement du complexe sud situé au carrefour des rues Sébastopol et Le Ber, Les Cours Pointe-St-Charles Inc., visent la requalification d'espaces industriels par la valorisation du site, dans le respect des meilleures pratiques de construction et de gestion des eaux.

Les travaux consistent au réaménagement des bâtiments et des infrastructures souterraines dans le complexe sud, plus précisément : la réalisation d'un bassin de rétention et d'un talus afin d'assurer le drainage sur le lot en question, la construction d'égouts pluviaux, sanitaires et combinés ainsi que des conduits d'aqueduc.

Les Cours Pointe-St-Charles doivent obtenir toutes les autorisations requises du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) avant le début des travaux. Une demande en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement doit être accompagnée d'une attestation du greffier confirmant la non-objection des instances municipales à l'émission du certificat d'autorisation conformément au point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 22 0236, du 13 juin 2011 : Approbation du nouveau Projet d'Accord de développement entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe-Saint-Charles relatif au projet de transformation et d'occupation à des fins résidentielles, commerciales et industrielles de la propriété des Ateliers du CN sise au 1830-1880 LeBer de l'arrondissement du Sud-Ouest/Abroger la résolution CM09 0518 (dossier 1113468001)

DESCRIPTION

Les Cours Pointe-St-Charles projettent le réaménagement des anciens ateliers du CN situés sur la rue Le Ber à des fins résidentielles et commerciales. Les travaux consistent principalement à :

- réaménager et rénover des bâtiments industriels en logements;
- construire un talus acoustique;

- l'aménagement d'un sentier urbain;
- reconstruire l'ensemble du réseau d'égout selon les normes en vigueur;
- aménager un bassin de rétention des eaux pluviales;
- construire un réseau d'aqueduc;
- l'ajout d'espaces verts et d'aménagement urbain;

L'arrondissement du Sud-Ouest n'a pas d'objection à la réalisation de ce projet et recommande l'émission de ladite attestation au demandeur : Les Cours Pointe-St-Charles.

JUSTIFICATION

Le projet est assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement étant donné que le lot est situé dans une zone industrielle selon le zonage municipal. Le projet est conforme aux règlements municipaux et provinciaux.

La délivrance du certificat de non-objection visée par le présent dossier est requise par l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., Chapitre Q.-2).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les allées de circulation seront en béton de type BCR. Ce projet favorisera l'accès aux transports collectifs, l'agriculture urbaine, le verdissement et la réduction des îlots de chaleur urbaine, le captage, de plus que la rétention et l'infiltration des eaux de pluie : infrastructure verte de captage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'émission de ce certificat est primordiale pour obtenir l'autorisation du MDDELCC afin de réaliser les travaux dans le complexe sud;

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision du Conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'attestation de non-objection représente une des formalités administratives requises de la part du MDDELCC pour l'émission du certificat d'autorisation, pour effectuer des travaux relatifs à l'eau potable, aux eaux usées et aux eaux pluviales sur le territoire de la municipalité concernée.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Pascale TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Brahim AMAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Moline GHANIMI
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Stéphane CARON
Chef de division

Le : 2015-03-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sébastien LÉVESQUE
Directeur



Dossier # : 1156202001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction , Design Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement du concours du Prix du public Commerce Design Montréal 2015.

Il est recommandé :
d'approuver le règlement du concours du Prix du public Commerce Design Montréal 2015.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-24 12:50

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156202001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction , Design Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement du concours du Prix du public Commerce Design Montréal 2015.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal célèbre cette année le 20^e anniversaire de la création des Prix Commerce Design Montréal, une initiative montréalaise dont le succès fait écho depuis plus de dix ans dans plusieurs villes d'Europe, du Canada et des États-Unis. L'opération est réalisée par l'équipe du Bureau du design (Service de la mise en valeur du territoire) en collaboration avec l'équipe du commerce (Service du développement économique) de la Ville de Montréal; elle répond à la mission municipale de mise en valeur du territoire et de développement économique et culturel.

« Commerce Design Montréal » a été créé en 1995 dans le but de faire valoir auprès des commerçants montréalais les bénéfices d'investir dans la qualité de l'aménagement de leur établissement avec l'aide de professionnels qualifiés.

L'objectif est de développer le marché du design commercial à Montréal pour :

- améliorer la qualité du cadre de vie et rendre la métropole plus attrayante;
- augmenter la compétitivité des commerces;
- accroître la demande locale pour les services professionnels en aménagement commercial.

Les efforts soutenus dans le cadre de cette opération ont contribué à sensibiliser les commerçants et le public à la valeur ajoutée du design et ont insufflé une remarquable progression dans la qualité des lieux que l'on fréquente et l'expérience qu'ils nous procurent.

Les lauréats se retrouvent au cœur d'une campagne de promotion et de relations de presse d'envergure qui vise à les faire connaître auprès du grand public, contribuant à leur notoriété et à l'accroissement de leur volume d'affaires.

Le présent sommaire vise l'adoption du règlement du concours du « Prix du public Commerce Design Montréal 2015 » qui est au coeur de la campagne de promotion et de sensibilisation du public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Les grandes étapes des Prix Commerce Design Montréal

Appel de candidature : il est effectué auprès de commerces de tous types et envergure, répartis sur le territoire de l'île de Montréal, récemment aménagés avec l'aide d'un professionnel en design ou en architecture.

Jury : il analyse des dossiers, visionne les photos des commerces candidats, effectue une tournée d'observation, puis sélectionne 20 commerces et concepteurs lauréats, tous *ex aequo*.

Remise des prix : les prix seront remis lors d'une soirée de gala à l'Église unie Saint-James le 11 mai 2015.

Rencontres avec les designers : le public est invité à découvrir, lors du weekend « Venez. Voyez. Votez! » les 13 et 14 juin 2015, les 20 commerces lauréats sous l'angle du design alors que les concepteurs sont sur place pour accueillir visiteurs et clients et expliquer leur démarche créative.

Étape visée par ce sommaire :

Prix du public : du 12 mai au 31 août 2015, suivant l'annonce des Prix du jury, le public peut voter en ligne ou à l'aide d'un bulletin de vote pour son commerce préféré parmi les 20 lauréats. Au terme de la campagne du Prix du public « *Votez avec vos yeux!* », le commerce qui récolte le plus grand nombre de votes est proclamé « Prix du public » lors d'un événement de presse. Des chèques et cartes-cadeaux échangeables dans les commerces primés sont tirés au hasard parmi les votants.

JUSTIFICATION

Le concours du Prix du public Commerce Design Montréal sera lancé le 11 mai. Il fait l'objet d'une vive campagne de promotion dans la ville (oriflammes, panneaux urbains, panneaux dans le métro, publicités dans les médias imprimés et web). L'ajout de prix à gagner est un incitatif habituel à la participation du public. L'achat de chèques ou de cartes-cadeaux dans les commerces lauréats est conséquent et encourage les commerçants qui ont investi dans la qualité de leur aménagement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute est de 2 000 \$ pour les 21 chèques ou cartes-cadeaux dont la valeur varie de 50 à 250 \$. Cette dépense est financée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, Axe II, 2.6.1 - soutien aux activités de Montréal Ville UNESCO de design. Recommandation de crédit 13-2.6.1-139.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report ou le refus de l'adoption de ce règlement aurait un impact majeur sur le déroulement de l'opération et l'atteinte de ses objectifs. Il aurait pour effet d'annuler la

campagne promotionnelle et publicitaire entourant le Prix du public dont le déploiement est prévu le 11 mai.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

1. Communiqué de presse du cabinet du maire : annonce du retour de l'opération Commerce Design Montréal : mai 2014
2. Événement de remise de prix et lancement du concours du Prix du public : 11 mai 2015
3. Communiqué de presse pour l'annonce des lauréats, le concours du Prix du public, le weekend de rencontres avec les designers dans les commerces lauréats : 11 mai 2015
4. Campagne de promotion et du vote du public : 12 mai au 31 août 2015
5. Campagne weekend « Venez. Voyez. Votez! » : 12 mai au 14 juin 2015
6. Conférence de presse pour l'annonce du Prix du public : 14 septembre 2015 (au MBAM)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

11 mai 2015 : annonce des Prix du jury et lancement de la période de vote du public
31 mai 2015 : fin de la période de vote et compilation des bulletins
4 septembre 2015 : tirage au sort des 21 chèques et cartes-cadeaux
14 septembre 2015 : annonce du Prix du public et remise des prix

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service du développement économique , Direction (Serge GUÉRIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPEAU
Commissaire au design

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-22

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Tél : 514 872-5216

Approuvé le : 2015-04-24



Dossier # : 1151084002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Mandater le Service du développement économique afin qu'il négocie avec Organisation du Sommet mondial du design une entente de financement pour l'organisation du Sommet mondial du design 2017 / Autoriser un virement de 500 000 \$ de l'enveloppe réservée au PR@M-Innovation vers celle réservée au Projets structurants dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec

Il est recommandé:

1- de mandater le Service du développement économique afin qu'il négocie avec l'Organisation du Sommet mondial du design une entente de soutien financier pour l'organisation du Sommet mondial du design à Montréal en 2017 respectant les paramètres suivants :

L'entente prévoira une contribution maximale de 500 000 \$ répartie en quatre (4) versements:

- 100 000 \$ - après la signature de l'entente de financement afin de permettre l'avancement du projet;
- 100 000 \$ - après la présentation et l'approbation par le Service du développement économique d'un montage financier complet accompagné des preuves d'engagement de tous les partenaires impliqués;
- 150 000 \$ - après la présentation et l'approbation par le Service du développement économique de la programmation des quatre (4) pré-sommets annoncés dans le plan d'affaires concernant les sujets suivants: développement durable, développement économique, développement urbain et social, design et culture;
- 150 000 \$ - après la présentation et l'approbation par le Service du développement économique de la programmation du *Sommet mondial et congrès Architecture + Design + Paysage + Urbanisme Montréal 2017* ;

2- d'autoriser le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151084002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Mandater le Service du développement économique afin qu'il négocie avec Organisation du Sommet mondial du design une entente de financement pour l'organisation du Sommet mondial du design 2017 / Autoriser un virement de 500 000 \$ de l'enveloppe réservée au PR@M-Innovation vers celle réservée au Projets structurants dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec

CONTENU

CONTEXTE

L'Organisme du Sommet mondial du Design (OSMD) a déposé, en décembre 2014, une demande afin que la Ville de Montréal l'appuie financièrement dans sa démarche d'organiser un sommet mondial de l'architecture, du design du paysage et de l'urbanisme. Cet événement réunirait, en 2017 à Montréal, des professionnels des six (6) disciplines de l'aménagement et du design.

L'OSMD a également déposé des demandes de soutien auprès du gouvernement du Québec (MAMOT et le Secrétariat à la région métropolitaine), du gouvernement du Canada (Agence du développement économique), de Tourisme Montréal et du Palais des congrès de Montréal ainsi qu'auprès de la Société des célébrations du 375^e de Montréal.

Le Service du développement économique a pris connaissance de la demande et des documents qui l'accompagnent. Compte tenu des sommes déjà engagées et d'autres projets en préparation, le SDÉ ne dispose pas du budget permettant d'appuyer substantiellement, dès 2015, l'événement. Afin de répondre à la demande, une source budgétaire doit être identifiée. Le budget réservé au PR@M-Innovation, qui ne sera pas totalement engagé en 2015, pourrait être cette source.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0799 - 21 mai 2014 - Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » dans le cadre de l'entente de 175 M\$, et les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants ».

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 - 4 juillet 2012 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

CG12 0307 (23 août 2012) : Approbation des termes de référence des programmes de soutien à l'innovation, à la créativité et au redéveloppement économique et territorial (volets Innovation et Est).

CE11 0975 - 22 juin 2011 - Approuver la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

L'OSMD est un organisme à but non lucratif constitué en juillet 2014. Sa mission est de créer une plate-forme d'échange scientifique et professionnelle internationale et interdisciplinaire afin de trouver des solutions aux grands enjeux mondiaux, en créant des passerelles et une synergie entre les disciplines du design. L'OSMD a fait suite à l'organisme Mission Design qui a cessé ses activités en 2014.

L'objectif de l'OSMD est ambitieux. À l'automne 2017, il souhaite rassembler à Montréal plus de 4 500 professionnels du milieu du design du monde entier dans le cadre d'un événement présentant au moins trois (3) volets : un sommet, un volet grand public et une exposition. Les étapes de la préparation de l'événement et leurs coûts sont très importants. À ce stade de l'avancement du dossier, le Service du développement économique recommande l'octroi d'une contribution maximale de 500 000 \$ répartie en quatre (4) versements correspondants à quatre (4) étapes :

- 100 000 \$ - après la signature de l'entente de financement afin de permettre l'avancement du projet;
- 100 000 \$ - après la présentation et l'approbation par le Service du développement économique d'un montage financier complet accompagné des preuves d'engagement de tous les partenaires impliqués;
- 150 000 \$ - après la présentation et l'approbation Service du développement économique de la programmation des quatre (4) pré-sommets annoncés dans le plan d'affaires concernant les sujets suivants: développement durable, développement économique, développement urbain et social, design et culture;
- 150 000 \$ - après la présentation et l'approbation Service du développement économique de la programmation du *Sommet mondial et congrès Architecture + Design + Paysage + Urbanisme Montréal 2017* .

JUSTIFICATION

La demande de l'OSMD respecte les critères d'admissibilité généraux de l'enveloppe dédiée aux projets structurants. De plus, l'événement correspond à l'un des types de projet (rayonnement international de Montréal) susceptible d'être supporté par cette enveloppe. Cette dernière étant cependant en voie d'être totalement engagée, le financement de nouveaux projets structurants nécessite son renflouement. En parallèle, un budget de 1,75 M\$ est réservé au PR@M-Innovation en 2015. Cette enveloppe ne sera vraisemblablement pas engagée complètement cette année.

Toutes les ententes de financement entre la Ville et des partenaires contiennent des modalités établissant les attentes des parties, notamment en matière d'usage des sommes en jeu, des objectifs visés et des livrables attendus. À cet égard, le Service du

développement économique considère qu'il est nécessaire de poursuivre les échanges d'informations avec l'OSMD afin d'établir des livrables et des échéanciers correspondant du niveau de la contribution offerte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service du développement économique a accès à une source budgétaire lui permettant de répondre à des demandes de financement de projets structurants, notamment des projets offrant à Montréal un fort rayonnement international. Afin de permettre son utilisation, en 2015, par de nouveaux projets structurants, il est requis d'autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ du sous-projet PR@M-Innovation vers le sous-projet Soutien aux projets structurants, tous deux financés par l'aide financière de 175 M\$ entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de nouveaux projets structurants en 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La préparation d'un dossier de contribution financière.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BERTRAND
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2015-04-21



Dossier # : 1154472004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat de regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) portant l'appellation "Gestionnaire de cartes de crédit (essence)" pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle FOSS CORP-RATE pour l'approvisionnement en carburant des véhicules du Service de police - Du 1er juin 2015 au 31 mai 2020 - Montant estimé de la dépense: 246 000 \$

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense estimée à 246 000 \$, non taxable, pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle "Foss Corp-Rate" pour l'approvisionnement en carburant des véhicules du Service de police de la Ville de Montréal;
2. d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat de regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) intitulé "Gestionnaire de cartes de crédit (essence)", et ce, conformément aux dispositions de l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);
3. d'accorder à la compagnie "Foss National Leasing" (Corp-Rate), prestataire de services, le contrat à cette fin au montant estimé à 246 000 \$ (dépense annuelle estimée à 49 200 \$ non taxable) pour une période de cinq ans, soit du 1er juin 2015 au 31 mai 2020;
4. d'imputer, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, le montant estimé à 246 000 \$, non taxable, pour les dépenses relatives aux frais de gestion associés à l'utilisation de la carte de crédit universelle "Foss Corp-Rate" suite à l'adhésion au contrat de regroupement d'achats intitulé "Gestionnaire de cartes de crédit (essence)" accordé par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) à la compagnie "Foss National Leasing" (Corp-Rate), et ce, pour une période de cinq ans, soit du 1er juin 2015 au 31 mai 2020. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération;
5. d'autoriser la prolongation automatique du contrat de regroupement d'achats intitulé "Gestionnaire de cartes de crédit (essence)" accordé par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) à la compagnie "Foss National Leasing" (Corp-Rate), advenant que ce dernier signe une prolongation dudit contrat selon les mêmes termes.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-04-22 08:07

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1154472004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat de regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) portant l'appellation "Gestionnaire de cartes de crédit (essence)" pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle FOSS CORP-RATE pour l'approvisionnement en carburant des véhicules du Service de police - Du 1er juin 2015 au 31 mai 2020 - Montant estimé de la dépense: 246 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2006, la Ville de Montréal adhère au contrat de regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) intitulé "Gestionnaire de cartes de crédit (essence)" numéro 040371 pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle LA CAPITALE (devenue par la suite CORP-RATE) pour l'approvisionnement en carburant des véhicules du Service de police. Ledit contrat est arrivé à terme le 31 mai 2007 et fut prolongé, selon les mêmes termes, pour une période supplémentaire, soit jusqu'au 31 mai 2015.

En début d'année 2015, le gouvernement du Québec est retourné en appel d'offres public: la compagnie FOSS NATIONAL LEASING (Corp-Rate) est demeurée le prestataire de services pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle FOSS CORP-RATE, et ce, pour la période du 1er juin 2015 au 31 mai 2020.

L'utilisation de la carte de crédit universelle FOSS CORP-RATE comporte un avantage fort appréciable pour le Service de police, soit celui de pouvoir acheter du carburant sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal, les quatre principales bannières (Pétro-Canada, Esso, Ultramar et Shell à compter du 1er juin 2015) ayant accepté cette carte de crédit comme outil de paiement.

Régulièrement, pour des besoins opérationnels, les policiers du SPVM ont à se rendre à l'extérieur du Québec à l'aide d'un véhicule du Service de police. Un autre avantage de la carte de crédit FOSS CORP-RATE est de pouvoir l'utiliser sur tout le territoire canadien.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE06 0403 - 29 mars 2006 - Résilier le contrat 2004054 accordé à la firme "Carte Corp-Rate" en vertu de la résolution CE04 2451 du comité exécutif datée du 15 décembre 2004

pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle pour l'approvisionnement en carburant des véhicules du Service de police de la Ville de Montréal. Autoriser une dépense de 32 640 \$, non taxable, pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle "La Carte Capitale" pour l'approvisionnement en carburant des véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, autres services, unités administratives ou organismes dépendant de la Ville. Accorder à la firme La Capitale division de la Capitale CFI inc. le contrat à cette fin, au montant approximatif de sa proposition, soit 32 640 \$ (dépense annuelle approximative de 24 480 \$, non taxable), pour une période se terminant le 31 mai 2007, selon les modalités contenues dans les propositions de la firme Carte Corp-Rate en date des 9 août et 31 octobre 2005 jointes au sommaire décisionnel. Autoriser la prolongation automatique du contrat "Gestionnaire de cartes de crédit (essence)" portant le numéro 040371, accordé par le gouvernement du Québec pour "La Carte Capitale", advenant que ce dernier signe une prolongation dudit contrat selon les mêmes termes. CE04 2451 - 15 décembre 2004 - Autoriser une dépense de 201 600 \$, non taxable, pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle pour l'approvisionnement en carburant des véhicules du Service de police de la Ville de Montréal et (...) et accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Carte Corp-Rate Division de La Capitale GFI inc., le contrat à cette fin pour une durée de sept ans à compter du 1^{er} février 2005, conformément à l'appel d'offres public 2004054.

DESCRIPTION

Le fait d'adhérer à la formule de regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), soit au contrat "Gestionnaire de cartes de crédit (essence)", procure un avantage économique à la Ville de Montréal. En effet, une multitude de pétrolières en font partie, ce qui permet d'obtenir des escomptes variant entre 2 et 5%. Cette formule permet également une gestion plus soutenue au niveau des unités par la transmission de sommaires mensuels d'achats de carburant ainsi que de différents rapports de gestion, ex.: nombre de transactions annuelles, mensuelles ou hebdomadaires effectuées par une carte, consommation d'essence par unité, achats d'essence hors Québec.

JUSTIFICATION

Des frais mensuels de gestion s'appliquent à la carte de crédit universelle. Au début du contrat, ces frais étaient de 1,70 \$ et se situent actuellement à 3,09 \$, et ce, jusqu'à la fin du présent contrat. Malgré tout, l'adhésion à la formule de regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) demeure avantageuse pour la Ville de Montréal.

Voici un tableau décrivant l'escompte réel obtenu par la Ville de Montréal au cours des trois dernières années.

	% d'escompte	% en frais mensuels	% d'escompte réel
2014	3,8 %	0,9 %	2,9 %
2013	3,8 %	0,9 %	2,9 %
2012	4,1 %	0,8 %	3,3 %

La moyenne annuelle des trois dernières années du coût relié à l'achat de carburant est approximativement 5 500 000 \$. Si l'on situe la moyenne annuelle des trois dernières années du taux "réel" d'escompte à 3,1 %, on peut dire que la Ville de Montréal a économisé un montant moyen de 170 500 \$ à chacune des trois dernières années.

Pour le prochain contrat d'achats regroupés, le CSPQ est présentement en négociation avec le prestataire de services afin d'établir différents scénarios à l'égard des frais mensuels de gestion. Selon le CSPQ, lesdits frais mensuels devraient être meilleurs pour les clientèles concernées. En conclusion, le "% d'escompte réel" en sera donc plus élevé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de police de la Ville de Montréal compte quelque 1 330 cartes de crédit qui sont utilisées pour l'achat de carburant. Les frais mensuels actuels pour chaque carte sont de 3,09 \$, donc un montant approximatif de 4 100 \$, sans taxes, par mois, de 49 200 \$ pour une année et de 246 000 \$ pour toute la durée du contrat, soit cinq ans. Les frais mensuels seront probablement révisés à la baisse suite à la négociation entre le CSPQ et le prestataire de services, FOSS NATIONAL LEASING.

Quant à l'achat de carburant, le SPVM évalue ses besoins à 3 800 000 litres par année (moyenne des quatre dernières années). En date de ce jour, le coût au litre tourne aux environs de 1,18 \$, ce qui peut être qualifié de relativement bas. Ça ne sera pas toujours ainsi. Le fait d'adhérer à la formule de regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) procurera un avantage économique à la Ville de Montréal, soit des escomptes variant entre 2 et 5%, selon la pétrolière.

Les fonds nécessaires sont disponibles au budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal. Il s'agit d'une dépenses récurrente.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Service de police de la Ville de Montréal est sensible et préoccupé par la question environnementale et plus particulièrement par les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules. Des efforts corporatifs sont mis en oeuvre pour répondre à l'objectif "*Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990*" de l'orientation "*Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre*" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

À l'heure actuelle, le parc de véhicules du SPVM compte 1 259 voitures et mini-fourgonnettes (sont exclus les camions et motos) : 88,2 % sont des véhicules de 4 et 6 cylindres (2,8 % de ceux-ci sont hybrides), 11,0 % sont des véhicules de 8 cylindres et 0,8 % sont des véhicules électriques. On y compte également quelque 280 vélos servant à la Patrouille à vélo, laquelle se veut une patrouille alternative à celle effectuée en véhicule moteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En n'adhérant pas à la formule de regroupement d'achats "Gestionnaire de cartes de crédit (essence)" du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), la Ville de Montréal ne pourrait bénéficier

- de l'avantage économique que celle-ci procure, soit des escomptes variant entre 2 et 5%;
- d'une révision à la baisse des frais mensuels de gestion suite à la négociation ayant eu lieu entre le CSPQ et le prestataire de services, FOSS NATIONAL LEASING.

L'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes stipulant ce qui suit: "Toute municipalité peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) ou par l'entremise de celui-ci", la Ville de Montréal a tout avantage à adhérer au nouveau contrat "Gestionnaire de cartes de crédit (essence)" qui sera octroyé à FOSS NATIONAL LEASING (Corp-Rate).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2015: dossier décisionnel présenté au comité exécutif

Juin 2015: adhésion de la Ville de Montréal au nouveau contrat de regroupement d'achats du CSPQ

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal, ainsi qu'à la Loi sur les cités et villes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-23

Érik VINCENT
Chef de division
Division des ressources matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier DERAMOND
Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien

Approuvé le : 2015-03-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc PARENT
Directeur

Approuvé le : 2015-04-10



Dossier # : 1150679010

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 4e partie de la programmation d'événements publics 2015. Autoriser l'occupation du domaine public du 22 mai au 25 août 2015.

Il est recommandé

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2015 - 4e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-23 15:05

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150679010

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 4e partie de la programmation d'événements publics 2015. Autoriser l'occupation du domaine public du 22 mai au 25 août 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la quatrième partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2015. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés. Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0601 - 8 avril 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 3e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;

- **CE15 0348** - 4 mars 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 2e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 00073** - 14 janvier 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 1re partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 1677** - 5 novembre 2014 - approuver la programmation d'événements publics - 11e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 1526** - 8 octobre 2014 - approuver la programmation d'événements publics - 10e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;

DESCRIPTION

Plusieurs événements coordonnés par la Division des événements publics se réaliseront sur le domaine public du 22 mai au 25 août 2015. Ces événements sont :

- Grand Pique-nique Urbain
- Faites Marcher Votre Foie
- Festival Chromatic 6^e édition
- Marche Don
- Danses Plein Air 2015
- Pédalez pour les enfants

- La Marche Royale
- Chapeau Mont-Royal
- Danses Israéliennes
- Marche pour Jésus
- Festival International de percussions

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.

Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidants à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-21

Alexandra COURT
C/d soutien aux evenements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2015-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Approuvé le : 2015-04-22



Dossier # : 1151608002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 47 470,81 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2015, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art

Il est recommandé :

- d'autoriser une dépense de 47 470,81 \$ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2015, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-27 18:16

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151608002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 47 470,81 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2015, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art

CONTENU

CONTEXTE

En 1996, la Ville de Montréal, avec l'étroite collaboration de l'Association des galeries d'art contemporain (Montréal) et du Conseil des métiers d'art du Québec, créait trois prix d'excellence pour mettre en valeur le potentiel d'avenir des jeunes créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 14 0962 - 11 juin 2014 : Autoriser une dépense de 47 470,81 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2014, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;

CE 13 0894 - 12 juin 2013 : Autoriser une dépense de 47 470,80 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2013, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;

CE 12 1217 - 1er août 2012 : Autoriser une dépense de 47 470,80 \$ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2012, incluant l'attribution de trois bourses suivantes totalisant 17 500 \$ et visant à mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;

CE 11 0626 - 4 mai 2011 : Autoriser une dépense de 47 197,09 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2011, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;

CE 10 0718 - 12 mai 2010 : Autoriser une dépense de 46 923,38 \$ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2010, incluant l'attribution des trois bourses suivantes totalisant 17 500 \$ et visant à mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;

CE 09 1176 - 2 juillet 2009 : Mise en place et gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2009, impliquant des dépenses totalisant 41 123,38 \$, incluant l'attribution de bourses aux lauréats totalisant 11 000 \$;

CE 08 1167 - 18 juin 2008 : Autoriser une dépense de 11 000 \$ pour l'attribution de bourses pour l'édition 2008 du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, visant à mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art.

DESCRIPTION

Les trois prix sont décernés annuellement à des artistes professionnels de la relève et en mi-carrière par des jurys indépendants qui sont composés de représentants du milieu des arts visuels et des métiers d'art. Les jurys sont sélectionnés pour leur impartialité et leur expertise des diverses disciplines et des grands courants artistiques contemporains. La gestion de ces prix est assumée par le Service de la culture, avec la collaboration de l'Association des galeries d'art contemporain et du Conseil des métiers d'art du Québec. Ces associations partenaires assurent, en étroite collaboration avec le Service de la culture, la gestion des dossiers, la composition des jurys, l'organisation des expositions des lauréats ainsi qu'une partie des frais de promotion. De plus, le Conseil des métiers d'art du Québec assume la réalisation d'une exposition des finalistes du Prix François-Houdé à la galerie des métiers d'art du Québec au Marché Bonsecours. Des conventions de services professionnels évaluées à 29 970,81 \$, incluant les taxes, doivent être signées avec ces organismes pour payer une partie des dépenses reliées à ces activités.

La remise du Prix François-Houdé se fera en novembre, alors que la remise du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois se fera en décembre.

Le directeur du Service de la culture sera délégué à signer, selon les règles de délégation de pouvoir, au nom de la Ville de Montréal, les projets de convention de services professionnels par lequel :

- l'Association des galeries d'art contemporain (Montréal) s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot et

du Prix Louis-Comtois, édition 2015, et ce, avec l'étroite collaboration du Service de la culture, pour une somme maximale de 15 817,30 \$, taxes incluses;

- le Conseil des métiers d'art du Québec s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour la mise en place et la gestion du Prix François-Houdé, édition 2015, et ce, avec l'étroite collaboration du Service de la culture; pour une somme maximale de 14 153,51 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Le gouvernement du Québec décerne un seul prix de prestige dans le secteur des arts visuels, soit le Prix Borduas, pour couronner l'ensemble d'une œuvre et d'une carrière d'un créateur déjà reconnu. En ayant créé ces prix en arts visuels et en métiers d'art, pour récompenser et reconnaître des artistes montréalais de la relève et en mi-carrière, la Ville de Montréal a comblé une lacune importante, tout en participant à la promotion de l'excellence de la nouvelle création montréalaise, tant en arts visuels qu'en métiers d'art. Par le fait même, la Ville favorise la diffusion de jeunes créateurs professionnels et enrichit le patrimoine des collections municipales par l'acquisition d'œuvres des lauréats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget pour cette dépense, totalisant la somme de 47 470,81 \$, est prévu au budget 2015 du Service de la culture.

Numéro de la demande d'achat ; DA 376765

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Prix Pierre-Ayot ainsi que le Prix Louis-Comtois en arts visuels et le Prix François-Houdé en métiers d'art sont des distinctions majeures qui contribuent activement à promouvoir la nouvelle création montréalaise, tant en arts visuels qu'en métiers d'art.

De plus, ces prix favorisent la diffusion de jeunes créateurs professionnels dans les galeries et centres d'expositions montréalais, enrichissent le patrimoine des collections municipales et finalement stimulent de façon générale le milieu des arts visuels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en préparation, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2015 :

- Publication et envoi de l'information sur le Prix François-Houdé

Septembre 2015 :

- Publication et envoi de l'information sur le Prix Pierre-Ayot et le Prix Louis-Comtois

Novembre 2015 :

- Remise du Prix François-Houdé

Décembre 2015 :

- Remise du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois

Janvier à mars 2016 :

- Exposition des finalistes du Prix François-Houdé et des œuvres du lauréat 2015 à la galerie des métiers d'art du Québec au Marché Bonsecours;
- Mise en place du jury pour l'acquisition, par la Ville de Montréal, d'œuvres du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé;
- Expositions des finalistes 2015 du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand BIRON
Commissaire - a la culture

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-21

Louise GUILLEMETTE-LABORY
Directrice associée - Bibliothèques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-04-22



Dossier # : 1152699001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 160 000 \$, pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes d'administration vers la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, voirie et transports afin de financer la création de 3 postes temporaires d'agent de liaison - Info-travaux (col blancs 721740) à la section Info-travaux (CO 111601)

Il est recommandé :

- d'autoriser la création de trois (3) postes temporaires d'agent de liaison - Info-travaux (col blancs 721740) à la Section Info-travaux (CO 111601) de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, voirie et transports et ce à compter de la signature du dossier et jusqu'au 31 décembre 2015;
- d'autoriser le financement de ces postes, au montant de 160 000 \$ pour 2015, par les dépenses contingentes d'administration (30,1 % de compétence d'agglomération et 69,9 % de compétence locale).

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-23 16:28

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152699001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 160 000 \$, pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes d'administration vers la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, voirie et transports afin de financer la création de 3 postes temporaires d'agent de liaison - Info-travaux (col blancs 721740) à la section Info-travaux (CO 111601)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures (DI) offre un service spécialisé en réalisation de travaux majeurs pour la Ville de Montréal et détient notamment des compétences uniques en matière de gestion des impacts et d'information de chantiers, plus spécifiquement lors de travaux de réfection et de construction d'infrastructures.

Le nouvel emploi d'agent de liaison - Info-travaux se veut une « extension » des services actuels de la Direction des infrastructures sur le terrain afin de transmettre des messages précis et cohérents aux partenaires internes et externes impliqués dans la réalisation des travaux.

Cette façon de faire a été utilisée avec succès pour le projet de l'avenue du Parc de 2010 à 2012, celui de la rue Notre-Dame ouest et celui du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa—Pie-IX, en 2014. Plusieurs problématiques ont été réglées rapidement sur le terrain car l'écoute proactive des préoccupations des commerçants a permis d'apporter les correctifs requis avant qu'elles nécessitent une gestion de crise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

La DI a demandé la création de trois (3) postes d'agents de liaison - Info-travaux à la Section des communications de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

La responsabilité des personnes titulaires de ces postes consistera principalement à informer les citoyens résidents et commerçants des secteurs touchés de la nature des

travaux, des étapes à venir ainsi que des entraves qui en découlent (espaces de stationnement, fermetures de voie de circulation, accès aux bâtiments, etc.)

JUSTIFICATION

Depuis quelques années, cette fonction a gagné en importance compte tenu des résultats probants récoltés. Le besoin de créer 3 postes d'agent de liaison est devenu d'autant plus criant depuis 2 ans avec l'augmentation des investissements en infrastructure urbaine de la Ville de Montréal.

La DI prévoit pour 2015 un total de 200 M\$ de travaux, sans compter les 70 M\$ en réhabilitation de conduites d'égout et d'aqueduc. Selon nos prévisions, le taux de réalisation du PTI augmentera chaque année pour les 5 prochaines années. La pression pour maintenir la qualité des milieux de vie des montréalais augmentera au même rythme. Les élus et l'administration municipale sont proportionnellement sollicités. La Ville de Montréal reçoit d'ailleurs plusieurs questions de la part des médias et de la population en lien avec cet enjeu majeur. Les postes d'agent de liaison - Info-travaux apportent donc une solution d'apaisement de ces préoccupations.

Particulièrement, la programmation de travaux prévus au centre-ville en 2015 sur des artères commerciales importantes justifie la création de ces trois postes pour la réalisation des chantiers. Voici, à cet effet, quelques projets d'importance dans la zone du centre-ville :

Secteur ouest du centre-ville

- Rue Atwater, de Breslay à Jean-Girard;
- Rue Peel, de Sainte-Catherine à Sherbrooke;
- Chemin de la Côte-des-Neiges, de Hill Park à Cedar
- Rue Mansfield, de la rue Saint-Antoine Ouest au boulevard René-Lévesque;
- Rue Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke.

Secteur est du centre-ville

- Boulevard Saint-Joseph, de la rue Saint-Denis à Saint-Hubert;
- Poursuite des travaux du Pôle Frontenac;
- Rue Saint-Denis, de Duluth à Marianne;
- Rue Rachel de Bullion à Papineau;
- Rue Papineau, de Sherbrooke à Gauthier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les postes seront financés par les dépenses contingentes d'administration (30.1% de compétence d'agglomération et 69.9% de compétence locale), il n'y aura donc pas d'impact sur le cadre financier de la Ville.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les postes d'agent de liaison - Info-travaux sont cruciaux pour réduire tant que faire se peut les impacts des travaux sur les riverains.

Le recours à ces postes clés fait d'ailleurs souvent l'actualité lorsque les élus répondent aux questions des médias.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Affichage des postes : mai 2015

Embauche des trois (3) agents de liaison : Début juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paul KANAAN)

Avis favorable :

Service des ressources humaines , Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion (Alain LARRIVÉE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia BEAUCHEMIN
Chef de Section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-10

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-04-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-04-15

**Dossier # : 1154197003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quant à l'adoption d'une demande de permis de démolition pour le bâtiment situé au 2124 Gouin Est, - Lot 1 741 889 du cadastre du Québec, demande #3000910725, dossier D2015-001

Attendu la demande de démolition du bâtiment portant le numéro 2124, boulevard Gouin Est, érigé sur le lot 1741889 du cadastre du Québec sur le Site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet;

Attendu que le projet préliminaire de remplacement, révisé et estampillé le 18 mars 2015, sera présenté en révision architecturale pour l'ensemble des détails et des aménagements paysagers et pour l'application des mesures de protection pour les arbres existants à conserver à l'extérieur du périmètre de construction avant la démolition, et ce, jusqu'à la fin de la construction du projet de remplacement;

Il est recommandé au conseil municipal

D'autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 2124, boulevard Gouin Est, érigé sur le lot 1741889 du cadastre du Québec sur le Site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-17 14:24

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1154197003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quant à l'adoption d'une demande de permis de démolition pour le bâtiment situé au 2124 Gouin Est, - Lot 1 741 889 du cadastre du Québec, demande #3000910725, dossier D2015-001

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant, résident d’Ahuntsic, a fait une offre d’achat sur cette propriété conditionnelle à la démolition du bâtiment et il désire construire un nouveau projet à cet endroit car, selon lui, il n’est pas économiquement viable de rénover et ou de restaurer le bâtiment actuel en regard à son état détérioré. Le propriétaire du bâtiment est décédé en 2011. L’épouse et le fils du défunt gèrent la succession. Puisque ce bâtiment est situé dans le site du patrimoine du Sault-au-Récollet, des avis au conseil du patrimoine de Montréal ainsi qu’au comité consultatif d’urbanisme doivent être demandés. Il est également situé dans l'aire de protection de la maison du Pressoir, une autorisation du Ministère de la culture et des communications est requise pour cette demande. Une démolition dans un site du patrimoine doit être approuvée dans un premier temps par le conseil d’arrondissement et ultimement par le conseil de Ville. Le comité aviseur du conseil de ville étant le conseil du patrimoine. Le Règlement sur le conseil du patrimoine impose la rédaction d’un énoncé d’intérêt patrimonial pour une démolition dans un site du patrimoine. Le requérant a mandaté un professionnel pour effectuer une recherche documentaire préalable à l’énoncé. Par la suite un énoncé de l’intérêt patrimonial a été rédigé par la Division du patrimoine le 7 mai 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Avis préliminaire défavorable avec recommandations. À la séance du 4 juin 2014, le comité consultatif d’urbanisme (comité de démolition) de l’arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville a demandé de :

- documenter en détail les possibilités réelles de subventions à la restauration;
- suggérer au requérant de documenter davantage l’état du bâtiment et les possibilités de restauration à la lumière des opportunités de subventions;
- dans une optique d’impossibilité de restauration, le comité pourrait exceptionnellement considérer une reconstruction à l’identique ayant pour but de perpétuer le paysage architectural du Sault-au-Récollet mais cette solution doit demeurer un dernier recours.

DESCRIPTION

Le bâtiment de 2 étages et de 4 logements a été construit vers 1910. Cet immeuble, de style boomtown, est caractérisé par un volume à toit plat avec une légère pente vers l'arrière. Ce type de bâtiment est un témoin de l'ère post industrielle de la première moitié du 20^{ième} siècle. Il est recouvert de papier brique sur un clin de bois d'origine et possède des galeries pleines largeurs en bois qui font saillies en façade. Le toit est en tôle à baguettes traditionnelles. Il est couronné d'un bandeau horizontal décoratif en bois. Ce bâtiment est vacant depuis 2011. Son état s'est détérioré au cours des dernières années dû à un manque d'entretien généralisé. Bien que ce bâtiment est dérogoire à notre règlement de zonage en regard au nombre de logement (H1-3) car originellement 4 logements ainsi qu'à son mode d'implantation, il est protégé par droits acquis.

Description de l'environnement

Ce bâtiment se trouve au cœur du noyau villageois du site du patrimoine de Sault-au-Récollet, à proximité au site des moulins sur la rue du Pont. Son implantation, de même que celles des deux bâtiments situés de part et d'autre, se trouvent relativement près de la bordure du trottoir, ce qui contribue au caractère de la rue dans ce secteur. Son voisin du côté Est est une résidence historique en pierre, nommé maison Laporte qui a été construite vers 1850 et agrandie dans les années 80. Du côté ouest se trouve un duplex à toit plat, construit en 1922, recouvert de brique. Quelques arbres matures se dressent autour du bâtiment. La croissance de deux d'entre eux est problématique pour le bâtiment visé puisqu'ils jouxtent la fondation de moellons sur le côté Ouest.

Plusieurs bâtiments de style boomtown se trouvent à proximité dans le secteur, certains sur la rue du Pressoir et la plupart sur le boulevard Gouin, entre autres, le 2210 Gouin Est qui a été restauré en 2007 et l'ancien magasin général, situé au 2171 Gouin Est récemment restauré. Notons que sur l'île-de-la-Visitation, un autre bâtiment du même style situé au 2167-69, appartient au même propriétaire d'origine.

Étude documentaire préalable

Une étude documentaire préalable à l'énoncé d'intérêt patrimonial a été réalisée par l'architecte Colin Fraser. Celle-ci présente l'identification du bâtiment, son statut, la description du lieu, la synthèse de l'évolution du village du Sault-au-Récollet, l'évolution du site, le contexte urbain et présente quelques cartes historiques. Des photographies et descriptions illustrent les différentes compositions architecturales qui définissent le style boomtown, caractéristique de ce type d'habitation.

Résumé de l'énoncé de l'intérêt patrimonial

Valeur historique :

- témoin de la période charnière de l'urbanisation du village où des journaliers habitaient dans les immeubles locatifs à proximité du site industriel des moulins;
- avec la maison Laporte et l'ancien magasin général, cet ensemble de 3 bâtiments à proximité décrivent à eux seuls les grandes périodes historiques du Sault;
- architecture modeste d'un immeuble reflétant la fonction résidentielle locative d'origine;
- implantation pavillonnaire caractéristique du Sault.

Valeur paysagère :

- localisation au cœur de l'ancien village du Sault;
- alignement du bâtiment en continuité avec les voisins limitrophes;

- relation de proximité avec la rue du fait du rez-de-chaussée près du sol;
- faible occupation au sol dégage une grande cour arrière et un espace généreux du côté Ouest avec arbres matures;
- galeries pleine largeur participent à l'encadrement de la rue;
- architecture simple et équilibré de la façade.

Valeur architecturale :

- rareté de la typologie de style boomtown. Ce style s'inscrit dans le courant plus vaste de l'architecture vernaculaire associée à l'industrialisation rapide de la société qui caractérise cette époque ;
- traitement architectural rigoureux et symétrique ponctué d'ouvertures suivant un rythme régulier;
- éléments architecturaux d'origine authentiques : enveloppe (clin de bois sous le papier brique), corniche à console, saillies pleine largeur en façade, portes en bois avec imposte vitré et contre-fenêtres en bois à 4 vantaux;
- unicité car il s'agit du seul 4 logements de ce genre dans le site du patrimoine, le seul de l'arrondissement et voir même sur l'île de Montréal exprimé en façade par la présence de nombreuses portes en bois.

Rapports d'expertises

Plusieurs rapport d'expertises ont été déposés à l'arrondissement. Le résumé de certains rapports et d'autres documents décrivant l'état du bâtiment se retrouvent en pièces jointes au sommaire. Les rapports de structures ont été réalisés sur une base visuelle seulement. L'intégralité des rapports se retrouvent dans le dossier papier. Les documents s'énumèrent ainsi:

- structure : Breault, Gosselin, génie conseil daté du 12 décembre 2013 et Simteq consultants daté 3 septembre 2014. Ce dernier indique notamment que le bâtiment présente de graves déformations et un état de détérioration très avancé. Des sections, telles le plancher du rez-de-chaussée, le balcon arrière ou la cheminée, risquent de s'effondrer. Les coûts associés à sa réfection seraient nettement disproportionnés en regard à une reconstruction complète selon le rapport;
- analyse et inspection microbiologique de la qualité de l'air ambiant, produit par la firme Enviro-option inc., daté du 5 décembre 2013. Il indique qu'une quantité de moisissure de divers types et de concentrations variées sont potentiellement nocifs et présents dans le bâtiment. Les spores analysés qui contiennent des substances toxiques représentent un danger pour la santé humaine. Cette catégorie indique une problématique importante malgré la faible quantité échantillonnée.
- service de SPIVM : bâtiment déclaré dangereux, 18 juillet 2014;
- CSST : procédure sécurité effondrement 18 juillet 2014. Il indique qu'aucun travail ne peut être effectué à l'intérieur sans qu'une procédure soit signée et scellée par un ingénieur décrivant les étapes à réaliser pour effectuer les travaux de façon sécuritaire afin d'éliminer le danger d'effondrement;
- aucun rapport d'expert en conservation et restauration n'a été soumis.

Description du projet de remplacement

Le projet proposé présente un bâtiment de 38'-6 '' de large par 55' de profondeur à toit plat. Il comprend 2 étages et 2 logements de type maisons en rangée. Le bâtiment est principalement recouvert de brique rouge format métrique avec, en façade, une section centrale en clin de bois horizontal (couleur cuivre Laurentien) où l'on retrouve les entrées. Les éléments de structure en saillie sont apparents sur cette partie. Les ouvertures sont en

aluminium brun commercial. Elles sont verticales et alignées. Des fenêtres sont présentes au niveau du sous-sol. Les murs latéraux sont entièrement recouverts de la même brique. À l'arrière, les murs aux extrémités sont en clin de bois horizontal et la partie centrale en brique avec, au niveau du sous-sol, des portes de garages en plongée. En arrière, les accès se font par des portes-patio qui s'ouvrent sur des balcons avec garde-corps en acier et en verre aux différents niveaux. Installé sur la galerie, un écran en bois de plus de 2 mètres de haut assure l'intimité entre les deux logements. Le niveau du rez-de-chaussée est à 5 pieds du sol. L'aménagement paysager est composé, en cour avant, d'une allée commune en pavé uni, de plates-bandes de végétaux autour du perron d'entrée ainsi que de 2 arbres dont l'un est existant. Des grosses pierres plates avec couvre-sol mènent à une terrasse à l'arrière. Plusieurs arbres matures sont présents et conservés dans la cour arrière. Les accès en plongée des garages sont en béton pour les sections en pente et en pavé alvéolé pour la section vers la ruelle. Du gazon complète le verdissement à l'avant et à l'arrière.

JUSTIFICATION

Avis du conseil du patrimoine de Montréal

Le dossier a été présenté au CPM le 16 janvier 2015, le comité a soumis l'avis A15-AC-01 ci-joint. Il émet un avis défavorable à la démolition et formule, en conclusion, les recommandations à mettre en place de concert avec les services centraux de la Ville :

- cesser l'infiltration d'eau dans le bâtiment;
- procéder à une expertise plus approfondie auprès de spécialistes en conservation et restauration d'édifices patrimoniaux afin d'identifier ce qui peut être conservé;
- identifier le montant potentiel des subventions à la restauration et à la rénovation de ce bâtiment;
- faire appliquer le règlement sur l'entretien des bâtiments et ainsi éviter la démolition par négligence;
- il indique que dans le cas où le bâtiment ne peut être restauré, il émet une ouverture exceptionnelle à envisager une reconstruction du bâtiment existant.

Avis du CPM au sujet du projet de remplacement:

- revoir de façon significative le projet;
- solution hybride non souhaitable;
- intégration au milieu d'insertion inadéquate.

Autorisation du Ministère de la culture des communications

Une autorisation du MCC pour la démolition de ce bâtiment est requise car l'immeuble se retrouve dans l'aire de protection de la maison du Pressoir. Le MCC a demandé de voir le projet de remplacement révisé selon les conditions formulées par le CCU afin de pouvoir soumettre son autorisation.

Lettres d'opposition soumises à l'arrondissement

Résumé de la première lettre:

- malgré l'état misérable du bâtiment existant, le point de non retour n'a pas été atteint;
- le bâtiment n'est pas aussi endommagé que la maison Redpath;
- suite à une visite par l'arrière effectuée, observations constatées : pas de trace de moisissure, planchers de bois non gondolés (sic);
- forte valeur architecturale, haut degré d'authenticité;
- au sein d'un ensemble de résidences centenaires;

- opposition à une construction contemporaine;
- opposition à une construction d'un style imitant l'ancien.

Résumé de la seconde lettre:

- aucune information n'a été transmise sur le projet de remplacement;
- piètre qualité des nouveaux bâtiments des dernières décennies;
- demande qu'une présentation publique soit faite pour la demande de démolition;
- le nouveau projet doit être réalisé en fonction des valeurs historiques, architecturales et paysagères;
- exemple de la ville de Varsovie qui a été reconstruite dans le respect du caractère des lieux;
- nouveau projet devrait être du même type que l'existant, boomtown, 4 logements....;
- surseoir la décision de démolir jusqu'à l'acceptation du projet de remplacement qui répond aux critères ci-dessus.

Résumé de la troisième lettre:

- intérêt patrimonial certain du bâtiment actuel, grandes valeurs (historiques, architecturales et paysagères);
- autoriser la démolition serait avaliser la négligence du propriétaire;
- référence au Plan d'urbanisme en matière de protection du patrimoine et mise en valeurs du boul. Gouin;
- responsabilité municipale pour l'entretien des bâtiments;
- sécuriser les lieux et empêcher une détérioration supplémentaire;
- exiger une reconstruction à l'identique;
- exiger une garantie monétaire pour assurer le respect de ces conditions.

Avis de la Direction du développement du territoire

Considérant

- qu'aucune demande de subventions n'a été déposée;
- qu'aucune des solutions de l'avis préliminaire n'a été retenues;
- l'avis défavorable du conseil du patrimoine, son ouverture exceptionnelle vers une reconstruction à l'identique et ses recommandations;
- que des lettres d'opposition ont été soumises à l'arrondissement;
- que les subventions disponibles à la restauration représente 30% du montant total des travaux.

La Direction du développement du territoire maintient des réserves face à la démolition. Elle juge qu'une contre-expertise d'un spécialiste devrait être fournie avant d'accorder le privilège de démolir.

Dans le cas où la démolition serait inévitable, elle émet des commentaires et des recommandations sur le projet de remplacement:

- gabarit adéquat : 2 étages, 2 logements, hauteur;
- couleur et format de brique adéquats;
- revêtement en bois adéquat;
- la relation de l'entrée avec le niveau de la rue adéquate;
- matériaux de pavage naturels adéquats;

- composition de façade problématique;
- disproportion des impostes de l'entrée;
- hauteur excessive des fenêtres;
- fenêtres de sous-sol en façade non souhaitables;
- impact de la profondeur du bâtiment sur les voisins;
- rampes d'accès aux garages éliminent le potentiel de la cour.

Recommandations de base:

1. reconstruction du projet à l'identique;
2. retravailler le projet en profondeur selon les commentaires ci-dessus.

Avis du comité consultatif d'urbanisme (comité de démolition)

La demande de démolition a été présentée le 4 février 2015, le comité a recommandé la démolition du bâtiment selon les considérations suivantes:

- des enjeux de sécurité publique sont présents;
- la négligence volontaire doit être contrée dans la mesure des moyens mis à la disposition des inspecteurs;
- tout indique que dans le cas présent, la détérioration du bâtiment est le résultat d'un concours de circonstances malheureuses survenues dans les quelques dernières années;
- le Service des incendies et la CSST ont émis des avis engageant la responsabilité d'agir pour l'arrondissement et la Ville de Montréal;
- la non rentabilité d'un projet de restauration a été démontrée;
- le projet de remplacement proposé n'est pas acceptable en raison de ses lacunes en matière d'intégration au milieu d'insertion;
- le paysage bâti de ce secteur du site du patrimoine du Sault-au-Récollet doit être préservé;
- il est impératif d'agir rapidement pour trouver une solution au problème;
- le comité a pris connaissance des lettres déposées par les opposants.

Pour le projet de remplacement, le comité a émis des réserves au projet présenté. Il a demandé que le projet de remplacement soit révisé selon les conditions suivantes:

1. la façade du bâtiment devra être reconstruite à l'identique, tant par sa forme et ses dimensions que par ses matériaux de parement et ses ouvertures (portes et fenêtres);
2. les façades latérales devront incorporer les caractéristiques du style "boomtown", utiliser les mêmes matériaux de parement et fenêtres que la façade principale mais la disposition et la quantité d'ouvertures pourront différer de l'original;
3. la façade arrière devra utiliser les mêmes matériaux de parement et fenêtres que les autres façades;
4. le lot pourra être subdivisé pour en faire 2 propriétés distinctes et l'intérieur pourra être conçu dans cet esprit;
5. l'implantation du bâtiment pourra être en décalage vers la droite afin de permettre une fenestration latérale conforme au code civil, mais l'alignement de construction devra être le même que celui du bâtiment d'origine;
6. aucun garage au sous-sol ne devra être construit;
7. l'aménagement paysager devra respecter les caractéristiques du milieu d'insertion, à être validé par la DDT;

8. les façades latérales, si le bâtiment projeté est plus profond que le bâtiment d'origine, devront avoir un décroché significatif vers l'intérieur à l'emplacement de l'élévation arrière du bâtiment d'origine.

De nouveaux plans du projet de remplacement révisés ont été soumis à l'arrondissement le 18 mars 2015. Ceux-ci répondent dans l'ensemble aux conditions du comité. Les arbres à proximité du bâtiment à démolir sont trop près de celui-ci pour permettre leur préservation. Seuls les arbres à l'extérieur du périmètre de construction pourront être préservés. Des mesures de protection des arbres à conserver devront être appliqués avant et pendant la construction du projet de remplacement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Affichage sur l'emplacement et avis public annonçant l'assemblée publique de la demande de démolition publié le 21 janvier 2015.

Assemblée publique et présentation au comité consultatif d'urbanisme le 4 février 2015;

Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution;

Comité exécutif – Adoption de la résolution;

Conseil municipal – Adoption de la résolution;

Dépôt d'une demande de permis de transformation si approbation de la démolition;

Comité consultatif d'urbanisme – Révision de projet;

Émission du permis de transformation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Claude DAUPHINAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LEMELIN
Architecte - planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-18

Richard BLAIS
Chef de division - urbanisme, permis
inspections

CE : 30.010
2015/05/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.011
2015/05/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.012
2015/05/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1151543002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2015 (14-044 - Article 31), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal (FADOQ-Mtl), d'une valeur de 5 202,60 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre de la 18e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 11,12 et 15 mai 2015

Le Service de la diversité sociale et des sports recommande :

1. D'édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2015 (14-044 - Article 31), l'ordonnance jointe au présent dossier ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - Région Île de Montréal, d'une valeur de 5 202,60 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard les 11, 12 et 15 mai 2015 à l'occasion des 18^e Jeux FADOQ île de Montréal des 50 ans et plus.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-03-24 18:50

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151543002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2015 (14-044 - Article 31), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal (FADOQ-Mtl), d'une valeur de 5 202,60 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre de la 18e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 11,12 et 15 mai 2015

CONTENU

CONTEXTE

La FADOQ-Mtl est le plus important regroupement de personnes de 50 ans et plus contribuant à rendre accessibles les activités de loisir à cette clientèle. L'organisme compte ainsi 35 000 membres et 57 groupes affiliés. Depuis 43 ans, sa mission consiste à accroître la qualité de vie des personnes de 50 ans et plus en leur offrant des activités qui contribuent à leur développement et à leur épanouissement personnel.

De ce fait, au fil des années, FADOQ-Mtl a développé différents outils, services et activités au profit de sa clientèle tels que les « Jeux FADOQ Île de Montréal - 50 ans et plus » (Jeux). L'événement à caractère sportif et récréatif en sera à sa 18^e édition et se déroulera du 11 au 15 mai 2015. L'objectif étant la promotion d'un mode de vie sain, ce grand rassemblement vise à démontrer que les personnes de 50 ans et plus sont une vraie force active et que la pratique de l'activité physique est une composante essentielle à leur bien-être.

La Ville a soutenu la FADOQ-Mtl en leur accordant une gratuité pour l'utilisation du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) depuis 2009.

Pour l'édition 2014, étant donné que de nombreux événements se déroulaient au CSCR en mai, l'organisme a dû diversifier les sites de compétitions. Seuls le tennis de table, la course et la marche ont eu lieu au CSCR. C'est la raison pour laquelle la valeur de la gratuité est plus petite en 2014, qu'elle l'a été les années antérieures ainsi qu'en 2015.

L'organisme s'associe au Mois montréalais du sport et de l'activité physique, tel qu'en fait foi la motion adoptée à cet effet au conseil municipal du 23 février dernier (CM15 0233), pour s'assurer d'une promotion accrue auprès des citoyens montréalais âgés de 50 ans et plus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0431 - 10-04-13 - Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013) (12-055) (Article 28), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal, d'une valeur de 8 399,65 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre des 16e Jeux de l'île de Montréal des 50 ans et plus, les 3, 6, 7, 8 et 9 mai 2013.

CE12 0588 - 25-04-12 - Édicter, en vertu de l'article 28 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2012) l'ordonnance no 2 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe, ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - région Île de Montréal, d'une valeur de 7 529,85 \$ pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard les 1, 2, 4, 8 et 9 mai 2012.

CE14 0696 - 30-04-14 - Édicter, en vertu de l'article 26 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006), l'ordonnance no 2 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - Région Île de Montréal, d'une valeur de 2 354,80 \$, avant taxes, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard, les 5 et 8 mai 2014.

DESCRIPTION

Les Jeux proposent dix disciplines dans le cadre de deux volets soit les tournois récréatifs comprenant les disciplines de pétanque et petites quilles ainsi que les tournois de maîtres incluant les disciplines de badminton, balle-molle, course, golf, marche, tennis, tennis de table, volley-ball et golf.

En 2014, 388 personnes ont participé à la 17^e édition des Jeux dont 62 % provenaient du territoire de l'agglomération de Montréal. Pour l'édition 2015, les organisateurs visent 400 participants pour un total de 600 inscriptions à différentes activités (les participants peuvent s'inscrire à plus d'une activité physique ou sportive).

Ayant des ressources limitées pour assurer la tenue des Jeux et voulant éviter une hausse des frais d'inscription aux participants, la FADOQ-Mtl compte avoir recours à plusieurs commanditaires ou partenaires, lesquels accorderaient une gratuité pour l'utilisation de leurs installations sportives, notamment, le Stade Uniprix, le parc Lafontaine et le parc Maisonneuve.

Afin de réduire les coûts de location des installations requises pour la tenue des Jeux, l'organisme demande la gratuité pour l'utilisation de locaux du CSCR pour les 11, 12 et 15 mai 2015 pour la tenue des compétitions de badminton, tennis de table, volleyball et balle-molle.

L'organisme assume tous les coûts reliés à l'organisation de cet événement. La Ville fournira un soutien en biens et services d'une valeur de 5 202,60 \$, correspondant aux frais de location des installations du CSCR, ce qui représente approximativement 11.5 % du budget de l'événement.

JUSTIFICATION

L'événement ne répond pas aux critères d'admissibilité du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine de la Ville de Montréal, toutefois la municipalité doit soutenir une offre de service en sport et loisir répondant aux besoins évolutifs de sa population et favorisant l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs. La clientèle des personnes âgées représente une tranche importante de la population. En effet, sur l'île de Montréal, on compte plus de 620 000 personnes âgées de 50 ans et plus, ce qui représente le tiers de la population montréalaise.

Une dérogation au Règlement sur les tarifs est nécessaire afin de pouvoir soutenir l'événement et assurer son succès.

Cet événement entraînera des retombées positives :

- En appuyant la FADOQ-Mtl dans l'organisation des Jeux, la Ville contribue positivement à la promotion et au maintien d'un mode de vie sain et actif, et ce, non seulement chez les personnes âgées de 50 ans et plus, mais auprès de toute la population. La promotion d'un mode de vie sain est d'ailleurs une recommandation de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports lors de la consultation publique de Montréal physiquement active en 2012-2013;
- Une personne âgée active représente un modèle pour la population. L'événement est une occasion d'offrir à la population une image positive du vieillissement;
- La Ville contribue à briser l'isolement des personnes plus âgées;
- Cet événement est le plus grand rassemblement à caractère sportif et récréatif exclusif aux personnes âgées de 50 ans et plus à Montréal et, de ce fait, il favorise le développement d'un sentiment d'appartenance à leur ville;
- Le soutien accordé par la Ville permettra de rehausser la qualité de cette compétition amicale et de renforcer la promotion de l'événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais d'utilisation des installations du CSCR liés à la réalisation des Jeux de l'île de Montréal des 50 ans et plus ont été estimés à 5 202,60 \$, lesquels se répartissent comme suit :

Installations du CSCR	Location (\$)	Date	Activités
Gymnase double	4 893,00 \$	11-12 mai	Compétitions de badminton, tennis de table et volley-ball
Terrain de balle #2	309,60 \$	15 mai	Balle molle
Total	5 202,60 \$		

Le budget de l'organisme pour tenir l'édition 2015 des Jeux de l'île de Montréal des 50 ans et plus est de 45 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015, le Service de la diversité sociale et des sports sensibilisera l'organisme à tenir un événement écoresponsable et l'incitera à adopter les pratiques en vigueur au CSCR.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où la Ville n'accorderait qu'une partie ou aucun soutien, l'organisme ne pourrait équilibrer son budget, ce qui pourrait le contraindre à réduire l'envergure de l'événement et à en compromettre la qualité.

En soutenant l'événement, la Ville favorisera des retombées positives auprès de sa population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Du 11 au 15 mai 2015 : déroulement de la 18^e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal (50 ans et plus).

Juin 2015 : rencontre d'évaluation de l'événement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rocca LONIGRO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-10

Mario LIMPERIS
C/s centre sportif et installations dcqmvde
pour Jean-François Dulièpre, C/d DGIS

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-03-20



Dossier # : 1151462004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard, en remplacement de certaines dispositions du Règlement de lotissement, numéros 1885 et du Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard, en remplacement de certaines dispositions du Règlement de lotissement (1885) et en abrogeant le Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065) aux fins de cet arrondissement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-20 13:31

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1151462004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard, en remplacement de certaines dispositions du Règlement de lotissement, numéros 1885 et du Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065).

CONTENU

CONTEXTE

Au cours des prochaines années, l'arrondissement de Saint-Léonard devra investir pour acheter des arbres et les planter ou réaménager ses parcs. Or, en dépit des efforts déployés, les montants disponibles s'avèrent insuffisants pour assurer la pérennité et l'accroissement des parcs, terrains de jeux ou espaces naturels de l'arrondissement. Les articles 117.1 à 117.16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) permettent à la Ville d'obliger le requérant, lors d'une demande de permis de lotissement ou, dans certains cas, de permis de construction, à céder gratuitement une partie du site ou à payer une contribution financière, et ce, afin d'aider la Ville à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux ainsi qu'à protéger ses espaces naturels. En vertu de l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, les compétences de la Ville prévues à la LAU sur le zonage et le lotissement, à l'exception précisément de celles visées aux articles 117.1 à 117.16 de la LAU relèvent de la compétence des arrondissements. Cependant, en vertu du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoir du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement, l'application d'un règlement relatif à l'article 117.1 de la LAU est déléguée aux arrondissements, soit les dispositions en matière de frais de parc insérées dans le Règlement sur le lotissement, numéro 1885.

Ce règlement se prévaut déjà de cette disposition de la Loi et oblige, lors d'une subdivision ou d'une augmentation du nombre de lots, les promoteurs de projets de développement à céder gratuitement une partie du site ou à payer une contribution financière préalablement à l'autorisation d'une opération cadastrale.

Cependant, l'article 117.1 de la LAU permet également à la Ville d'exiger une contribution aux fins de parc via un règlement de zonage lorsque l'immeuble fait l'objet d'un projet de

redéveloppement. De plus, l'article 117.2 permet également d'accepter une contribution financière et un terrain. De plus, la Loi permet à la Ville d'accepter par entente un terrain situé hors site, c'est-à-dire à un autre endroit que le projet de lotissement ou de redéveloppement. À ce jour, les arrondissements L'Île Bizard—Sainte-Genève, Le Plateau-Mont-Royal, LaSalle, Lachine, Pierrefonds—Roxboro, Saint-Laurent, Rosemont—La Petite-Patrie, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Le Sud-Ouest ont sollicité et obtenu de la Ville l'adoption d'un tel règlement. Le conseil municipal adoptera le 23 mars prochain un tel règlement aux fins du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. Ce règlement devrait entrer en vigueur dans les premiers jours du mois d'avril (sommaire 1141462012).

Le présent sommaire vise donc à demander au conseil municipal d'adopter un règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard visant notamment certains projets de redéveloppement, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur le lotissement, numéros 1885 et du Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065).

Afin de pouvoir imposer une contribution lors de création de copropriété divise, l'arrondissement doit adopter également un autre règlement modificateur à son Règlement sur le lotissement, numéros 1885. Cette modification soumettra les opérations cadastrales requises par une déclaration de copropriété faite en vertu de l'article 441b du Code civil à l'obligation d'obtenir un permis de lotissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise l'adoption d'un règlement distinct relatif aux frais de parc :

- Intégrant les dispositions relevant des pouvoirs de la Ville, concernant la contribution aux frais de parcs et prévues dans le *Règlement de lotissement numéros 1885* de l'arrondissement de Saint-Léonard Ces articles s'appliquent lors de l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale ayant pour conséquence le morcellement d'un lot.
- Demandant une contribution dans les cas suivants :
 - a) Lors d'une demande de permis de lotissement proposant :
 - i) le morcellement de lots;
 - ii) la création d'une copropriété divise;
 - b) lors du dépôt d'un projet de redéveloppement d'un site proposant :
 - i) la réalisation d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment résidentiel ayant pour effet la création de plus de 4 logements;
 - ii) la réalisation d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment industriel, commercial ou mixte;
 - iii) la réalisation d'un projet visant l'ajout de plus de quatre logements dans un bâtiment existant, et ce, à l'intérieur d'une période de 5 ans.
- Exemptant d'une contribution la réalisation d'un projet de logements sociaux.
- Intégrant et abrogeant le Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard. Ce règlement vise à imposer des frais de parc aux projets qui aurait entraîné une telle contribution si la rénovation cadastrale n'avait pas eu lieu.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande d'adopter le règlement projeté puisque son application permettra d'augmenter le financement en vue de l'acquisition de terrains, l'aménagement et la mise à niveau des parcs et contribuera à combler les besoins en parcs et espaces verts sur le territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'investissement de sommes importantes dans la plantation d'arbres et le réaménagement des parcs contribue au verdissement du territoire et à la réduction des îlots de chaleur, et conséquemment, participe au développement durable du territoire en plus d'offrir aux résidents un milieu de vie de plus grande qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette modification réglementaire, l'arrondissement ne pourra satisfaire aux besoins légitimes de ses résidents eu égard aux parcs et à leur équipements récréatifs. Par ailleurs, un effet de gel s'appliquera à toutes les demandes de permis qui requerront une contribution à la suite de l'entrée en vigueur du projet de règlement, mais qui n'auraient pas à contribuer en vertu de la réglementation en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

7 avril 2015 Adoption d'une résolution de transmission par le conseil d'arrondissement demandant l'adoption du règlement par le conseil municipal

- 15 avril 2015 Présentation du dossier au comité exécutif dans le but d'inscrire le projet de règlement à l'ordre du jour du conseil municipal
- 27 avril 2015 Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil municipal
- mai 2015 Publication d'un avis annonçant l'assemblée publique de consultation
- mai 2015 Assemblée publique de consultation tenue par l'arrondissement
- mai 2015 Transmission du procès verbal de la consultation publique ainsi que du projet de règlement final
- juin 2015 Présentation du dossier au comité exécutif dans le but d'inscrire le règlement final à l'ordre du jour du conseil municipal
- 15 juin 2015 Adoption du règlement final par le conseil municipal
- juin 2015 Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux articles 117.1 à 117.16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ , chapitre A-19.1);

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert DENIS
Chef de division par intérim - urbanisme et permis

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-16

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises



Dossier # : 1156860003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé "Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal" à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest de manière à inscrire l'immeuble situé au 625, rue Fortune (Grace Church) sous la rubrique "Édifices à vocation sociale ou communautaire" de la liste des immeubles d'intérêt patrimonial, plutôt que sous la rubrique "Lieux de culte".

Demander au Conseil municipal d'adopter le règlement intitulé "Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal" à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, de manière à apporter une modification à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 12 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), concernant un immeuble situé au 625, rue Fortune (Grace Church).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-17 14:23

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156860003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé "Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal" à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest de manière à inscrire l'immeuble situé au 625, rue Fortune (Grace Church) sous la rubrique "Édifices à vocation sociale ou communautaire" de la liste des immeubles d'intérêt patrimonial, plutôt que sous la rubrique "Lieux de culte".

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier a été déposée à l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'occupation de l'immeuble Grace Church, située au 625, rue Fortune, afin d'ajouter aux activités communautaires les usages suivants : restaurant, bureau, vente au détail et l'aménagement d'un café-terrasse.

L'édifice Grace Church, dont la valeur patrimoniale est reconnue, figure au Plan d'urbanisme dans la liste des immeubles patrimoniaux à vocation culturelle, ce qui pose l'obligation de respecter un zonage lié au culte. Préalablement aux autorisations qui seraient conférées par un Projet particulier (PPCMOI) pour la réalisation du projet, une modification au Plan d'urbanisme s'avère nécessaire avant que des usages, autres que celui de culte, puissent être autorisés. Actuellement, le Règlement d'urbanisme autorise seulement la catégorie d'usage E.5(1) qui comprend l'usage spécifique "établissement culturel, tels lieu de culte et couvent" ainsi que d'autres usages de la famille équipements collectifs et institutionnels dont notamment l'usage " activités communautaires et socioculturelles".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Depuis 2005, le bâtiment est occupé par un organisme à but non lucratif offrant différents programmes communautaires et d'aide à la population du quartier Pointe-Saint-Charles. Le projet vise essentiellement l'ajout d'un café communautaire (restaurant) au 1er étage ainsi que l'aménagement d'une terrasse (café-terrasse) dans la cour avant adjacente à la rue Fortune. Le bâtiment comprendra donc l'ensemble des usages suivants :

- Au rez-de-chaussée : des espaces de bureau, une banque alimentaire, une friperie et une cuisine collective;
- Au 1er étage : le café (restaurant), une salle communautaire, et des salles de cours;
- À l'extérieur : le café-terrasse qui sera localisé dans une partie de la cour avant, adjacente à la rue Fortune;

La proposition comprend aussi des aménagements paysagers dans la cour avant adjacente à la rue Fortune en remplacement des surfaces asphaltées. Les conteneurs à vêtements et à déchets seront retirés de cet emplacement, afin de mettre en valeur les espaces extérieurs de l'édifice.

Sans être en lien avec la présente demande, l'organisme a aussi élaboré un plan d'action afin d'effectuer des travaux d'entretien et de remplacement de certaines composantes architecturales vieillissantes du bâtiment. Puisqu'il s'agit d'un immeuble d'intérêt patrimonial, l'ensemble des travaux extérieurs sera assujéti au Règlement sur les PIIA. Pour tous travaux concernant un immeuble d'intérêt patrimonial l'objectif du Règlement sur les PIIA est de *protéger le caractère architectural, historique, paysager ou naturel des immeubles d'intérêt patrimonial en favorisant des interventions qui sauvegardent leurs traits distinctifs et mettent en valeur ce caractère tout en améliorant la qualité de vie des milieux et de l'environnement.*

JUSTIFICATION

La transformation et l'occupation de l'ancienne église à des fins sociocommunautaires et d'économie sociale sont conformes aux objectifs du Plan d'urbanisme, et plus spécifiquement à ceux contenus au Chapitre d'arrondissement, notamment :

Enjeu 1 - La mise en valeur des atouts propres à l'arrondissement

Thème - Richesse patrimoniale

Objectif 5 Reconnaître, protéger et mettre en valeur les ensembles, immeubles et sites d'intérêt patrimonial ou archéologique

Enjeu 2 - La réalisation du plein potentiel de développement économique, social et culturel de l'arrondissement.

Thème - Économie sociale

Objectif 11 Favoriser l'accroissement des emplois dans l'arrondissement et améliorer les conditions d'employabilité de la population en soutenant les organismes et les intervenants du milieu.

Enjeu 3 - L'amélioration des conditions de vie des résidents de l'arrondissement

Thème - Les services de proximité

Objectif 20 Revitaliser les rues commerçantes et améliorer la diversité des biens et des services offerts à la population.

Le projet répond également aux objectifs de la Politique du patrimoine qui vise à « *Privilégier des vocations publiques et collectives lors du recyclage des lieux de culte.* » (Politique du patrimoine, page 70).

Par ailleurs, les différents travaux d'entretien et de remplacement prévus sur le bâtiment devront respecter les objectifs et les critères du Règlement sur les PIIA, ainsi que les orientations du Plan d'action patrimoine de l'arrondissement Sud-Ouest, qui vise à assurer la sauvegarde et la mise en valeur de son patrimoine bâti.

Avis du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

À la séance du 17 mars 2015, les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont émis un avis favorable.

Avis du Comité mixte (Comité Jacques-Viger et Conseil du patrimoine) :

À la séance du 20 mars 2015, les membres du Comité Jacques-Viger et du Conseil du patrimoine ont émis un avis favorable qui est joint au présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ajout de ces usages permettra à l'organisme d'élargir les programmes de pré-employabilité par la formation au travail et de soutenir le développement social de la population du quartier par l'ajout d'un lieu de rencontre. La viabilité financière de l'organisme est intimement liée à la diversification de ses activités ce qui aura comme impact de contribuer également à la conservation du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis du Comité consultatif d'urbanisme;
Avis du Comité Jacques-Viger et du Conseil du Patrimoine;
Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement en arrondissement;
Consultation publique (en arrondissement);
Séance du comité exécutif;
Adoption du règlement par le Conseil municipal et entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Jennifer OUELLET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DELAGE
conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2015-03-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Julie NADON
Chef de division - Directrice par interim



Dossier # : 1156767003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Attribuer le toponyme « rue Jeanne-Le Moyne » au lot 5 442 117 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Verdun.

Il est recommandé de nommer « rue Jeanne-Le Moyne » le lot 5 442 117 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Verdun, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-27 15:01

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION**Dossier # :1156767003**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Attribuer le toponyme « rue Jeanne-Le Moyne » au lot 5 442 117 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Verdun.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Verdun a sollicité la collaboration de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire pour la dénomination d'une nouvelle rue implantée sur son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à attribuer le toponyme « rue Jeanne-Le Moyne » au lot 5 442 117 du cadastre du Québec, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Jeanne Le Moyne (vers 1636 -1682), née à Dieppe en Normandie (France). Sœur de Charles Le Moyne de Longueuil et de Châteauguay, elle épouse Jacques Le Ber le 7 janvier 1658. De ce mariage sont issus cinq enfants dont Jeanne Le Ber, la célèbre recluse, et Pierre Le Ber, sieur de Senneville. En plus d'être l'associé de son beau-frère Charles Le Moyne dans le commerce des fourrures, Jacques Le Ber exploite les deux tiers de la seigneurie de l'île Saint-Paul (devenue l'île des Sœurs), qu'il avait achetée pendant les années 1660. Jeanne Le Moyne était également la marraine de Sieur Pierre Le Moyne d'Iberville, explorateur de renom.

Les fouilles archéologiques du site de l'ancienne ferme de Jacques Le Ber ont permis la mise au jour de multiples aménagements dans le secteur adjacent à l'emplacement de la rue à nommer. De plus, la dénomination de la rue Jeanne-Le Moyne à proximité de la rue Jacques -Le Ber, nommée en 2008 pour commémorer son époux, permet d'enrichir la toponymie du secteur de manière cohérente tout en faisant référence à l'époque de construction de la ferme.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal s'est prononcé en faveur de l'adoption de ce toponyme lors de la séance du 11 septembre 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de faire connaître aux usagers de cette voie l'histoire des lieux et des personnages qui ont contribué au développement de ce territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte de cette rue a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics ainsi qu'à la Commission de toponymie du Québec.
Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier, comme convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'affichage toponymique pourra être complété par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises (Manon BÉDARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Soleil BROSSEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Nathalie M MARTIN
Chef de division

Le : 2015-04-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2015-04-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2015-04-27



Dossier # : 1154346001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé_mieux-être et développement , Division santé et mieux-être
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports d'activités 2014 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE) pour le volet individuel et pour le volet soutien à la gestion

Il est recommandé :
de prendre acte du dépôt du rapport d'activités 2014 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-04-22 13:25

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1154346001**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé_mieux-être et développement , Division santé et mieux-être
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports d'activités 2014 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE) pour le volet individuel et pour le volet soutien à la gestion

CONTENU

CONTEXTE

Le 29 novembre 2006, le comité exécutif adoptait la Politique du programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (CE06 2055). Par cette politique, la Ville contribue au bien-être de ses employés et favorise le maintien et l'amélioration de la qualité du milieu de travail, du rendement et de la présence au travail. L'énoncé de cette politique prévoit qu'un service d'aide professionnelle individuelle est offert à tous les employés, de même que des services-conseils et d'accompagnement pour les gestionnaires lorsque surviennent des problèmes conflictuels ou de violence dans le milieu du travail. De plus, des services d'intervention post-traumatique peuvent être octroyés sur demande.

Dans le cadre du Programme d'aide aux employés, deux ententes-cadres ont été conclues en 2013, à la suite d'une suggestion de la Commission permanente des contrats. Une première entente-cadre a été conclue avec la Firme Morneau Shepell Ltée pour la fourniture de services professionnels requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, **volet individuel** et une deuxième a été conclue avec la Firme Homewood Solutions Humaines (maintenant appelée Homewood-Santé), pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du Programme d'aide aux employés (PAE), **volet soutien à la gestion**.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0833 - 28 mai 2014 - Dépôt du rapport d'activités 2013 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CE13 1259 - 21 août 2013 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la Firme Morneau Shepell Ltée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 1 583 460,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans / Appel d'offres public n° 13-12715 - (3 soumissionnaires - 2 conformes) / approuver un projet de convention à cette fin.

CE13 0749 - 29 mai 2013 - Conclure une entente-cadre de services professionnels Homewood Solutions Humaines, pour la fourniture sur demande de services professionnels

externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés (PAE), volet soutien à gestion, pour une somme maximale de 344 580,08 \$, taxes incluses pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans, conformément au document de l'appel d'offre 13-12716.

CE13 0584 - 8 mai 2013 - Dépôt du rapport d'activités 2012 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CG12 0486 - 20 décembre 2012 - Prolonger l'entente-cadre (CG09 0468) conclue avec la Firme Morneau Shepell Ltée, pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 690 848,88 \$, taxes incluses, et pour une période maximale de douze (12) mois, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, majorant ainsi le montant de l'entente-cadre de 2 792 542 \$ à 3 483 390,88\$.

CE12 1817 - 31 octobre 2012 - Dépôt du rapport d'activités 2011 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CE11 1456 - 14 septembre 2011 - Dépôt du rapport d'activités 2010 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CE10 1144 - 07 juillet 2010 - Déposer le rapport d'activités 2009 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CE10 0111 - 20 janvier 2010 - Dépôt du rapport d'activités 2008 en santé et sécurité du travail de la Direction du soutien à la gestion de la présence au travail du Service du capital humain.

CE09 1949 - 11 novembre 2009 - Conclure une entente-cadre pour les années 2010, 2011 et 2012, pour les services professionnels requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés; approuver un projet de convention par lequel Jacques Lamarre + associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels externes requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 792 542, 97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-11085 et selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention.

CE06 2055 - 29 novembre 2006 - Adopter une politique municipale sur le programme d'aide aux employés et octroyer un contrat de services professionnels par lequel la firme Jacques Lamarre & associés inc. s'engage à fournir à la Ville, les services professionnels externes requis dans le cadre du programme d'aide aux employés, pour un coût de 2 570 659,68 \$ taxes incluses pour les années 2007, 2008 et 2009.

DESCRIPTION

Le présent document présente le rapport d'utilisation annuel 2014 du Programme d'aide aux employés, volet individuel, dispensé par la Firme Morneau Shepell ainsi que le rapport statistique 2014 du Programme d'aide aux employés, volet soutien à la gestion dispensé par la Firme Homewood-santé.

JUSTIFICATION

Programme d'aide aux employés, volet individuel

Le Programme d'aide aux employés, volet individuel est un outil précieux qui contribue grandement au mieux-être des employés de la Ville de Montréal. Ce programme, de plus en plus connu et utilisé, répond à un réel besoin de la part des employés. En effet, plus de 2

565 personnes ont eu recours aux services du PAE, volet individuel pour l'année 2014, comparativement à 2 101 personnes pour l'année 2013, soit une augmentation de plus 22 %. Le taux global d'utilisation (appelé pourcentage d'utilisation en 2013) est passé de 8,45 % à 11,89 % en 2014. Une telle augmentation confirme bien le niveau de confiance de plus en plus élevé de la part des utilisateurs.

Parmi les utilisateurs, 63,1 % étaient des femmes et 36,9 % étaient des hommes, 58,3 % provenaient des différents services centraux et 41,7 % provenaient des arrondissements. La répartition par catégorie d'emploi s'établit comme suit :

- cols blancs : 50,8 %
- professionnels : 18,9 %
- cols bleus : 15 %
- cadres : 10,5 %
- pompiers : 2,6 %
- contremaîtres : 1,6 %
- brigadiers scolaires : 0,5 %

Les différents motifs de consultation étaient de 33 % reliés au travail, particulièrement en termes de cheminement de carrière et de coaching d'entrevue, de 15 % à la famille, de 7 % à la nutrition, de 15 % à des problématiques de nature légale, de 3 % à des problématiques financières et de 2 % à des problématiques de dépendance. Les consultations pour des motifs personnels et émotionnels constituaient pour leur part 24,7 %.

Comme il est possible de le constater par le grand nombre de consultations pour des motifs reliés au travail, le Programme d'aide aux employés, volet individuel, a contribué à soutenir un bon nombre d'employés touchés par différents changements administratifs et de nombreux comblements de postes.

Notons que 29 interventions post-traumatiques à la suite des accidents ou des événements particuliers ont eu lieu.

Programme d'aide aux employés, volet soutien à gestion

Le Programme d'aide aux employés, volet soutien à gestion, a été utilisé pour un total de 24 dossiers : soit sept dossiers d'interventions organisationnelles, dix dossiers d'interventions reliés à la promotion du mieux-être, sous forme d'ateliers et sept dossiers de téléconseil aux gestionnaires.

Même s'il est difficile d'établir un lien direct entre l'utilisation de ces deux programmes et la réduction du taux d'absentéisme, il est certain que ceux-ci, par le rôle qu'ils jouent en prévention primaire et secondaire contribuent au maintien et à l'amélioration du rendement et de la présence au travail ainsi qu'à la qualité de vie en général de tous les employés. Grâce à l'importance et à la pérennité, particulièrement de son programme d'aide aux employés, volet individuel, la Ville de Montréal s'inscrit dans la foulée des grandes entreprises qui ont à coeur le bien-être de l'ensemble de ses travailleurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les deux rapports seront déposés sur le portail intranet de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de l'endossement atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre BASTIEN
Conseiller principal (spécialité) - Programme
d'aide aux employés

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-21

Suzanne DESJARDINS
Directrice - Santé et mieux-être

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2015-04-22



Dossier # : 1150148002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport 2014 du conseiller à l'éthique de la Ville de Montréal

Prendre connaissance du rapport 2014 du conseiller à l'éthique de la Ville de Montréal

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-28 06:51

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1150148002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport 2014 du conseiller à l'éthique de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'une décision du conseil municipal, la Ville de Montréal s'est doté en 2010 d'un poste de conseiller à l'éthique dont le mandat est notamment de conseiller, orienter les élus en la matière. Dans l'exercice de ses fonctions, le conseiller doit produire un rapport annuel d'activités.

À son assemblée du 22 février 2010, le conseil municipal désignait Me Guy Gilbert, avocat, pour agir à titre de conseiller à l'éthique auprès des élus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0146 : Désignation d'un conseiller à l'éthique - Contrat de services professionnels
CM09 0802 : Mandat au Service du capital humain afin de recruter un conseiller à l'éthique
CM09 1050 : Mandat à la Commission de la présidence du conseil afin de désigner un comité de sélection pour la désignation d'un conseiller à l'éthique

DESCRIPTION

Le rapport d'activités 2014 est le 5e rapport annuel du conseiller à l'éthique remis au président du conseil de la Ville.

JUSTIFICATION

Le président du conseil de la Ville souhaite instaurer une nouvelle pratique par le dépôt au conseil du rapport annuel du conseiller à l'éthique. Le rapport a fait l'objet d'une présentation à la Commission de la présidence à la séance du 8 avril 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NSP

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

NSP

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jules PATENAUDE
Coordonnateur en consultation publique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-21

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-04-22